CHRONIQUES

DE

JEAN MOLINET.

IMPRIMERIE D'HIPPOLYTE TILLIARD,
RUE DE LA HARPE, N° 78.

CHRONIQUES

DE

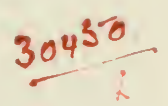
JEAN MOLINET,

PUBLIÉES, POUR LA PREMIÈRE FOIS, D'APRÈS LES MANUSCRITS DE LA BIBLIOTHÈQUE DU ROI;

PAR J.-A. BUCHON.

TOME I.





PARIS.

VERDIÈRE, LIBRAIRE, QUAI DES AUGUSTINS, N° 25.

M DCCC XXVII.

NOTICE

SUR

JEAN MOLINET.

Jean Molinet naquit à Desvres, dans l'ancien Boulonnais (aujourd'hui Pas-de-Calais), vers le milieu du quinzième siècle. Il fit ses études à Paris, et retourna en Flandre, où il se maria. Devenu veuf, il embrassa l'état ecclésiastique et fut pourvu d'un canonicat de la collégiale de Valenciennes. Il succéda à Georges Chastellain, son ami, dans la place d'indiciaire et historiographe de la maison de Bourgogne, et fut plus tard nommé bibliothécaire de Marguerite d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas. Il mourut en 1507, à Valenciennes, dans un âge fort avancé, et fut enterré dans l'église de la Salle-le-Comte, à côté de G. Chastellain, son maître.

J. Molinet a beaucoup écrit en vers et en prose. Ses poésies ont été imprimées plusieurs fois sous le titre de *Faicts et dicts de maistre Jehan Molinet*. Quelques autres pièces ont été insérées dans divers recueils, tels que les *Traictés singuliers*, petit volume in-8°, sans date, gothique, chez Jehan Saint-Denys, et qui comprend de plus des morceaux de Georges Chastellain et de Guillaume Crétin, et la *Légende de Pierre Faifeu*, de Charles Bourdigné. On a aussi réimprimé plusieurs fois les couplets historiques qu'il a ajoutés à ceux de Georges Chastellain, connus sous le nom de *Récollection des merveilles advenues en nostre temps*. C'est une revue assez détaillée des principaux événements du quinzième siècle, au nombre desquels figure l'invention de

l'imprimerie, mentionnée en ces termes, dans la continuation de J. Molinet [1].

J'ay veu grant multitude
De livres imprimés,
Pour tirer en estude,
Povres mal argentés.
Par ces nouvelles modes,
Aura maint escollier
Décret, bibles et codes,
Sans grant argent bailler.

Il existe à la bibliothèque du roi de France, plusieurs manuscrits des poésies de J. Molinet.

Les n°s 7685, 7686 et 7687 contiennent un grand nombre de vers de lui et de ses amis et correspondants, Cretin et Robertet.

Le n° 2926, petit in-fol. sur papier, renferme aussi quelques pièces de J. Molinet et de J. Trottier.

Le n° 7998, manuscrit sur papier, format in-4°, couvert en parchemin, contient dans la seconde moitié du volume une partie de celles qui ont été imprimées dans les *Faicts et dicts*.

Le manuscrit du Supplément n° 208, est un recueil des lettres et poésies de Robertet, Chastellain et Molinet.

Le n° 7984, format in-4°, sur parchemin, de 36 feuillets, relié en maroquin rouge, est *un Petit Traictié compilé par maistre Jehan Molinet, à l'instruction de ceulx qui veulent apprendre l'art de réthorique*. Ce manuscrit a appartenu au dauphin François, mort à Tournon, le 12 août 1526, fils du roi François I. On y trouve : « Patrons, exemples,
» couleurs et figures de dictiers et tailles modernes, qui
» sont maintenant en usage, comme : lignes doublettes,
» vers sixains, witains, alexandrins et rime britelée, rime
» brisée, rime enchayenée, rime à double queue, et forme

1. *Voyez* cette pièce dans ma notice sur G. Chastellain, t. 41 de cette collection.

» de complainte amoureuse; rondeaux simples, d'une, » de deux, de trois, de quatre et de cinq syllabes; rondeaux jumeaux et rondeaux doubles, simples virelais, » doubles virelais et respons; fatras simple et fatras double; balade fatrisée, simple lay, lay renforchiet, chant » royal, serventois, riqueraque et baguenaude. »

Malheureusement pour le lecteur, les *patrons*, *couleurs et figures de ces dictiers et tailles modernes*, alors en usage, au lieu d'être puisés dans les auteurs les plus célèbres du temps, sont tous de la façon de maistre Jean Molinet, qui étoit bien le plus médiocre et le plus lourd poète, et le plus maniéré des beaux esprits de son siècle.

J. Molinet a encore *translaté* en prose, à la demande de Philippe de Clèves, le célèbre roman de la Rose, composé par Guillaume de Lorris, et continué par Jean Clopinel ou de Meung. Cet ouvrage a été imprimé à Lyon, en 1503, *par maistre Guillaume Balsarin, libraire et imprimeur, autrement corrigé et amendé, qu'il n'estoit par-devant, comme il appert clèrement en divers passages et chapitres.* Cette nouvelle édition, *corrigée et amendée,* a pour titre ces quatre vers :

C'est le romant de la rose,
Moralisé cler et net,
Translaté de rime en prose,
Par vostre humble Molinet.

Le seul ouvrage de J. Molinet qui justifie à certains égards la célébrité qu'il a obtenue de son temps, est sa Chronique, depuis l'année 1474, jusqu'à l'année 1506. Cette Chronique était jusqu'ici restée inédite. Jean Godefroy et Aubert-Lemire avaient eu le dessein de la publier; et M. de Reiffemberg, qui a déjà rendu de si grands services à l'histoire de son pays, s'est proposé de la comprendre dans sa collection de l'histoire de la Belgique. Je regrette beaucoup que son travail n'ait pas encore vu le jour, je me

serais empressé d'en profiter pour améliorer cette édition, ainsi que je l'ai fait de son édition de J. Duclercq.

Les deux manuscrits que possède la bibliothèque du roi, sous le n° 1019 7[4] et 1033 Sorbonne, sont toutefois assez complets et assez corrects.

Même dans son style historique, J. Molinet a conservé de nombreuses traces de cette ridicule affectation de bel-esprit, qui lui a justement attiré les sarcasmes du mordant et spirituel Rabelais. Lorsqu'il n'est pas entraîné par la vivacité de la narration et l'intérêt des situations historiques, il se perd en fades déclamations, écrites du style le plus pédantesque et le plus étrange; mais quand il est ému par l'intérêt que présentent les faits, il abandonne son langage vraiment pantagruélique, pour devenir un historien et un écrivain remarquable.

La Chronique de J. Molinet termine la série des Chroniques du quinzième siècle qui entrent dans ma collection.

J.-A. Buchon.

CHRONIQUES

DE

JEAN MOLINET.

PROLOGUE.

Fundata est domus Domini super verticem montium.

La très illustre et réfulgente maison du seigneur et duc de Bourgongne est magnifiquement fondée sur la sommité des montaignes. Les géans terriens, qui sont entendus les victorieux princes régens et conducteurs du bien publicque, sont comme montaignes excelses où est assis le hault trosne d'honneur vers qui les nobles preux du siècle tournent la face, et tendent bras et mains. En l'altitude de ces grosses montaignes soubs qui tremblent et se humilient rudes rochers, très durs pérons et très fortes murailles, comme sont cruels tirans, fiers satellites, et orgueilleux rebelles, est authentiquement située la très noble, resplendissante et opulente maison des Bourguignons; dont aujourd'hui sa renommée court par les sept climats, sa clarté illumine les ténèbres du monde, et sa beauté décore le quartier d'occident. Tout ce provient par l'admirable vertu et strénuité

singulière de quatre gros et forts puissans pilliers, sur lesquels elle est somptueusemeut composée.

Le premier pillier sur qui fut assise ceste fabricature, issit jadis de vif estat royal, de celui mesme ou fust prins le bienheureux sceptre du très chrestien roy Charles, cinquiesme de ce nom, lors fleurissant entre les fleurs de lis. Le très noble et puissant pillier qui donna principe et fondement à ceste maison, fut le très preux et chevaleureux duc Philippe-le-Hardi, fils du roy Jehan de Valois, et frère du Roy Charles dessus nommé. Icelui duc, à cause de ses nobles gestes et glorieuses vertus, fut adhérité de la très inclite et somptueuse ducé de Bourgogne, sur qui la maison, paravant mise à ruyne, fut puissamment édifiée ; et pour ce qu'il estoit fleuron royal croissant au jardin francigène, il fut conjoint par mariage à la très noble et prudente Marguerite de Flandre, fille du comte Loys de Male.

Les deux grands personnages ensemble liés par lien nuptial, engendrèrent homme de grand estime et haulte renommée, le duc Jehan de Bourgogne, lors prompt aux armes et très expert en estour de bataille, le plus redoubté et craint qui fust régnant en son temps ; car par force de bras et au tranchant des espées, agency, abaissa, rabota et esserta les mauvais nœuds et zizanieux plantaiges qui la clarté de l'hostel empeschoient.

Le bon duc Philippe, son fils, fut le tiers pillier qui ceste maison esleva en honorable celsitude,

l'augmenta de plusieurs chambres, par succession héréditaire, lui donna lumière de son fusil très flamboyant, et splendeur au règne de la très sacrée et précieuse Thoison-d'Or.

Le très renommé duc Charles, sa géniture légitime, est le quatriesme pillier qui ceste maison clarifie et embellit de très admirables histoires, qui les fiers mutins rebellans, les rebelles mutinans, les traffiqueurs séduisans, les séducteurs traffiquans, humilie par sa main forte; et essourt ceste maison en si très haulte splendeur et clarté superéminente, que les isles oultre-marines en perçoivent la reluisance; c'est, par figure similitudinaire, la tour de Baruc et le trosne de Salomon, l'arche du Testament, le palais d'Assuerus, le fort Ilion, le temple de Mars, le romain Capitolle, où les sénateurs et consuls armigères tiennent parlement et consaulx, pour bien régir et gouverner le bien de la chose publicque.

Les quatre pilliers descendus du vergier liligère, par directe ligne de propagation royale, cogneus et alliés, et entremeslés avec quatre redolentes Marguerites, peuvent estre accomparés, selon leurs bonnes mœurs et conditions louables, à quatre vertus cardinales, sans lesquelles nulle main, tant soit haulte à comble, ne peut longuement prospérer sans contourner en décadence.

Le duc Philippe-le-Hardi, pour l'acuité de son sens et le bon conseil qu'il eut en lui de non laisser son père, le roy Jehan de France, conquis en la

bataille par les Anglois, lorsque ses frères aisnés l'abandonnèrent, et pour ce qu'ils prévit aucunement la très noble postérité de lignée et commodité de service qui lui povoit survenir de soi allier à la comtesse de Flandres, est licitement approprié à Prudence, vertu moult salutaire.

Le duc Jehan, son fils, prince sans peur, magnanime en tous ses affaires, constant comme pierre de vive roche, tant enflambé de hardi courage que rien ne lui sembloit ne trop hault, ne trop pesant, peult estre figuré par les qualités de ses mérites, à Force, très recommandée entre les vertus cardinales.

Le bon duc Philippe, très doux, humain, fort joyeux, et tant bien adressé en toutes choses ardues, digne de grans louanges, comme Dieu et nature n'y avoient riens oublié, et pour ce que Tempérance est vertu de courage, refrénant en nous les mouvemens impétueux, ceste glorieuse vertu lui doibt bien estre attribuée; car plusieurs fois a minué son ire contre les ennemis, lesquels il povoit bien vaincre par force d'armes. Il a démonstré vision pacifique, mesmes à ceulx qui occirent son père. Jamais ne fut au monde prince plus beguin, nul plus clément, nul plus libéral, nul plus révérent.

Le duc Charles, son fils, inspiré de Mars le Dieu des batailles, le Nestor des héros, un second Scipion, un petit Alexandre et un grand Hannibal, qui les provinces voisines a merveilleusement resveillées au son de ses buccines, et a fait plus que le possible du très chevalereux art d'armes, vueillant,

par hardi emprendre, peser les quartiers d'occident en sa balance, est proprement esquiparé à Justice, la royne des vertus.

Avec ces quatre très illustres princes, descendus du champ de fleurs de lys, sont quatre nobles Marguerites de mesme sorte, lesquelles ont grandement amplié, enrichi et augmenté ceste maison, tant de salles, chambres, clostures, vignes, hayes, jardins, prés, pastures, comme tenemens et aultres appendances, dont elles ont bruit et los pardessus toutes aultres.

Et premier, Marguerite de France, fille du roy Philippe-le-Long, espouse du comte de Flandres, le adhérita des deux comtés d'Artois et de Bourgogne.

Marguerite de Brabant, alliée au comte Loys de Male, dont dessus est faicte mention, le mist en possession des duchés et pays de Lotrich, Brabant et Lembourg.

Marguerite de Flandres, mère du duc Jehan, y attribua la comté de Flandres et aultres passaiges.

Et Marguerite de Bavière, fille du duc Aubert, compaigne dudit duc Jehan, y adjousta les comtés de Haynault, Hollande, Zéelande, et la seigneurie de Frise.

Et par ainsi, ceulx qui percevoient entièrement la édification et lucidité de ceste triomphante maison, exaltée sur les haultes montaignes, peuvent facilement dire, tant pour l'artificielle sculp-

ture des quatre pilliers que pour la spéciosité des fleurs et précieuses gemmes : *Portæ nitent Margaritis*.

Et pour ce que le très puissant et très redoubté duc Charles, désirant accroistre sa renommée par toutes terres et provinces, au décorement de ceste maison très relucente, s'est nouvellement tiré sur les frontières et limites de Germanie, et a planté son siége devant la très forte ville de Nuysse, je, Jehan Molinet, loingtain imitateur des historiographes, me suis advancé, par son commandement, de rédiger et mettre par escript les glorieuses prouesses, louables gestes et très nobles faicts d'armes qui d'ores-en-avant se feront, tant d'ung parti que d'aultre, tant en ceste maison durable comme en l'environ de icelle, suppliant très humblement à tous orateurs, historiens et inquisiteurs des chevalereux exploits perpétrés par les docteurs et disciples de Mars, qu'il leur plaise rescinder ce qu'ils trouvent superflu et augmenter le défectif, afin de réduire mon œuvre à vraie congruité et perfection de lumière, tellement que je puisse escrire chose qui soit agréable à Dieu, honnorable aux princes et salutaire à mon ame.

En ce présent premier volume sont rédigées par escript les chroniques et actions, annales de feu maistre Jehan Molinet, en son temps indiciaire et historiographe des très illustres maisons d'Austrice

et de Bourgongne, commenchant icelles chroniques en l'an mil quatre cens soixante-quatorze, lorsque le très redoubté et très puissant duc Charles de Bourgongne assiégea la très forte ville de Nuysse, et continuant icelles tant louables gestes, glorieuses prouesses et très nobles faicts d'armes achevés par les chevaleureux supports d'icelles maisons, comme d'aultres advenues en ce temps, jusques au lamentable trespas du roy don Philippe de Castille, archiduc d'Austrice, et qui fut en l'an mil cinq cens et six, qui sont pour le terme de trente-trois ans.

AUTRE PROLOGUE.

Militi est vita hominis super terram.

La première milicie et prouesse chevaleureuse qui oncques fut mise en exploict, fut perpétrée au ciel par le glorieux archange, prince de la milicie angélique, lequel dompta Lucifer, le très horrible dragon abominable, ensemble ses complices, détestables apostats de joie perdurable, et privés de lumière supernelle.

Aultres très renommés faicts d'armes se sont depuis achevés sur la terre par les humains champions de la foi catholique, lesquels, pour obtenir palme de victoire, par grace divine et force vertueuse, ont espandu leur sang en militant contre vicieuses temptations, ont marché après et soubs la bannière du triomphant roy de gloire, couronné d'épines, armé de pourpre, semé de plaies, puis la plante du pied jusques à la sommité du chef, qui, par le redoubté signal et tronchon de la croix, rompit les portes infernales, pénétra les cieux et ouvrit le hault palais du célestial empire.

Aultres valeureux exploits se font journellement au champ terrestre, par les nobles princes mondains, lesquels, pour l'augmentation de la chose publicque, exposent leurs corps, leurs vies et leurs redevances, et adoptent à la fois, avecques peren-

nelle rétribution, glorieuse renommée au siècle et louange de perpétuelle mémoire.

A ceste milicie terrienne et chevalerie humaine me suis arresté du tout, pour principale matière de mon histoire. Puisque un seul Dieu éternel, par sa divine providence, triomphe et seignourist pardessus les gérarchies angéliques, throsnes et dominations du règne céleste, où les bienheureux sont premier, chacun selon son mérite, nous ses créatures raisonnables, formées à sa divine semblance, le debvons ensuyvre à nostre povoir, et dessoubs sa très sacrée main et en son nom inénarrable exhiber honneur et prester service à un seul prince en terre, qui nous soit protecteur salutaire. Car, comme dit Policratus, le prince du peuple est comme l'image de la divine majesté. Puis donc qu'il est un seul Dieu, soleil illuminant les estoilles, une seule raison dominant sur les potences de l'ame, un seul cœur incitant les membres du corps, et un seul Dieu impérant au ciel, il doibt estre un seul prince régnant en la terre. Mais pource que descouvert lieu terrestre est divisé en divers climats, isles non contiguës, et régions tres loingtaines les unes des aultres, où sont inéqualités de langaige et sortes de religions trop différentes, ceste unité primitial s'est réduicte à pluralité; car à dur se peuct conglober en une masse, si le supernel gubernateur ne la nourrit de sa rosée pacifique, comme il fist par aulcuns ans le glorieux règne Octavien.

Nécessité doncques constrainct, que chascune

province ou nation ait son trosne partial, où justice soit conservée à l'exaltation du bien publicque, et décorement de l'universelle fabrique. Toutefois, souvent advient que les intronisés en royalle magnificence ne peuvent porter la pesanteur de leur couronne; si que, par leur mérite et par divine permission, leurs ennemis les tirent en bas, démolissent leurs siéges, ravissent leurs diadèmes, brisent leurs sceptres et perdent leurs règnes irréparablement; lesquels à la fois sont transmués en duchés et moindres seigneuries, où ils produisent souvent fruict plus redolent que soubs tiltre de roy; exemple des Romains. Ils florissoient en leur cité nouvellement fondée dessoubs l'estoc de royalle maison; mais Sextus, le fils du roy Tarquin l'Orgueilleux, pollut le sang innocent; pourquoy l'estoc royal fut essarté, le nom de roy aboli, et, soubs le tiltre de moindre dignité, augmentèrent leur puissance jusques à l'extrême conférence du monde, portèrent couronne de laurier et solemnisèrent les résonnans triomphes dont il sera mémoire à tousjours.

Les enfans d'Israël, non contens de leurs juges, aspirèrent à royale celsitude, où ils prospérèrent une espace; mais enfin furent rompus. Si se divisèrent entre eulx, se deffièrent de Dieu, se souillièrent en ordure, et furent affublés du mantel d'idolastrie; tellement que, pour l'énormite de leurs vices, ils n'ont maintenant ne roy, ne roch, ne tour, ne terre où ils puissent re-

paistre un seul jour, sinon par emprunt et à chier coust.

Ainsi sont anichilés et translatés de main en aultre plusieurs royaulmes de ce monde univers, par l'exécrable vie des régnans et de leur peuple. Le règne des Assiriens, qui estoit de fin or précieu, s'est abismé en la profondité de la terre. Le règne d'argent des Persans s'est converti en rude métal. Le règne d'airain des Macédoniens a perdu sa résonnance; et le règne des Romains s'est assommé de ses propres marteaux. Et le seul trésor de prouesses, la claire lucerne d'honneur et la sommière iérachie de nobilité chevalereuse prospère, florist et redole en ce climat occidental, en deux ou trois palais ou nobles hostels, souverainement en la très glorieuse et famée maison de Bourgogne, favorisée des cieux, arrousée de graces célestes, et parexaltée en gloire jusques à la haulte sphère de mondaine béatitude.

Comme nous avons veu jadis aulcuns royaulmes essours en félicité supérieure dès leur première naissance, et puis décliner avec leurs jours en basse lame, et absorbés ou parfond Carybdis par les grippes de fortune, et par vicieuses attrapes de guerre misérable, nous voyons maintenant par un contraire ceste bienheurée maison fructifier en honneur, augmenter en vertu, et amasser des victoires les unes sur les aultres, quasi miraculeuses et hors de termes de commune acquisition. Quatre excellens princes, ses vraies possesseurs et héritiers

par directe ligne et descente filiale, l'ont édifiée, entaillée et située en la sublimité de triomphant valoir. Philippe-le-Hardi, que Dieu absolve! lui donna pied et puissant fondement; le duc Jehan, son fils, la agenci et rabota par armes; Philippe, le très grand et renommé duc d'Occident, la esleva en honorable celsitude, l'augmenta de plusieurs chambres par succession héréditaire, lui donna lumière de son fusil reflamboyant, et splendeur au regne de la très sacrée et précieuse ordre de la Thoison-d'Or; et le très victorieux duc Charles, sa légitime géniture, la fortifie de justice seignorieuse, la clarifie de louanges inestimables, la cuevre de vertu rutilante, et l'anoblit de nouvelles tours et riches propugnacles, tant clers et de telle altitude, que les isles oultre-marines en perchoivent la relucence.

C'est, par figure similitudinaire, la tour de Barruc, le trosne de Salomon, l'arche du Testament, le Palais d'Assuérus, le fort Ilion, le temple de Mars et le romain Capitole, où les haults sénateurs et les très prudents consuls de l'hostel tiennent leurs secrets parlements et consaulx pour régir la chose publique, et où les dictateurs et très redoubtés Césars, expérimentés en l'art militaire, assemblent leurs légions, cohortes, centuries, pour envahir Gaulois, Germains, Acquitains, et aultres nations rebelles.

Puis doncques que en ceste excellente maison de Bourgogne, par labeur continué et diligente

veille, se exercitent journellement glorieux faicts d'armes et haultaines emprinses, soubs le très auguste duc Charles, il est décent et louable de recueillir par escript et tourner en vraie congruité de sens et de langaige les merveilleux faicts et admirables histoires qui s'y tissent incessament, afin que ceux qui les perpètrent soient registrés au cler matrologe d'honneur, qu'ils puissent vivre après leur mort entre les hommes, qu'ils soient vifs exemplaires en temps futur aux preux et vaillans champions, et que ceux qui sont extraicts de leur sang et chevalereuse lignie, rendent grâce au souverain roy sempiternel, qui tel heur a contribué à leurs nobles géniteurs, qui nous ramaine à fresche mémoire l'ancienne générosité et prouesse troyenne, selon ce que Daire, Titus, Omère et Virgile nous en récitent par leurs propres et subtils vers armonieux, qui nous donnent admiration des conquestes de César et de Pompée, et de la réfulgente monarchie romaine, selon ce que Titus Livius, Valère, Lucan et Julius Celsus nous en explanent par leurs escripts; et qui nous donne à connoistre les litiges et dissentions lamentables advenus pais vingt ans entre France et Angleterre, selon ce que messire Jehan Froissart, chanoine de Chimay, et aultres ses successeurs, nous en apprennent par leurs livres. Les armes des conquérans sont ternies, leurs heaumes sont cassés et leurs lances brisées, mais leurs noms, ensemble leurs glorieux faicts, sont escripts en lettres d'or et demeurent

à perpétuïté. Deux lettres sont qui nous enseignent la strénuité de leurs vaillances : l'une est la grosse, l'autre est la menue. La grosse lettre est construction de cités, stations de siéges, protractions d'images, apparences de statues, inventions de sarcus et relicquies des corps qui s'opèrent souvent ès marches où les crueuses batailles ont esté exécutées. La menue lettre est les joyeux dictiers, les mélodieuses chansons, les beaux volumes et traictés colourés de rhétorique, que les vrais historiographes et collecteurs de leurs gestes ont compilées à grande diligence. Ce sont ceulx qui œuvrent leurs faits, descripvent leurs légendes, les logent ès mémoires des hommes, et donnent appétit aux lisants de les glorifier par les siècles. Maints glorieux faicts d'armes de haulte estime, exploictiés de très forte et vigoreuse main, sont escousses en caligineux ombrage ; si que jamais n'en sera nouvelle, pour ce que nul traict de plume ne les a enluminés de riche estoffe, pour resplendir au miroir de prouesse. Aultres exploicts de petite valeur capable de basse renommée sont assis en hault game, pour avoir trouvé picteurs amoureux des images ; lesquels ils ont fardés de couleurs apparentes pour avoir gloire entre les preux. Hercules, le robuste poing de Grèce, le dompteur des ravissants larrons et le fouldroyeur des terribles monstres sauvages, doibt richement guerdonner Omère et aultres picteurs qui, par leurs poésies et versifications héroïques, ont augmenté sa vaillance jusques à soubtenir les cieux. Æneas, le

chevalier aventureux fugitif de Troye, de qui descendit la très sacrée semence impériale, fut bien heureux que Virgile le poëte l'ait prist en sa grace; car, en faveur et contemplation des Romains, le extolla par dessus les nues. Et toutefois aulcuns luy ont imparti note de prodition. Ainsi les uns, selon la qualité de leurs mérites, ont trop large portion de glorieuse fame, les aultres en ont trop escarsement, les aultres en ont à point, et les aultres riens, parce que nul ne suscite leurs haultains actes.

Domaige irréparable seroit doncques à ceste magnifique maison de Bourgogne, se tant de fières et merveilleuses emprinses, qui se forment continuellement de forts et vigoureux bras, se périssoient avec le son des armes, sans les graver en solide mémorial. Le souverain plasmateur, qui tout soubmet à son indiction, et dessoubs qui tremble toute chose créée, l'avoit pourvu d'homme tout propre à ce faire; mais puis naguère l'a appelé à sa compagnie par mort naturelle, dont il a payé le tribut; sire George Chastellain, homme très éloquent, cler d'esprit, très aigu d'engin, prompt en trois langages, très expert orateur, et le non pareil en son temps. C'est le vrai scribe et scient compilateur qui, par son traict magistral, pellifioit de précieuses gemmes les somptueux personnages de ce triomphant manoir; innumérables cantiques en a produit en leurs louanges, chansons orphéynes, proverbes salomoniques, tragédies, comédies, metres virgiliains et sentences

prosaicques sont dévolés par divers pays et contrées, jusques au sainct siége apostolique et à la personne de nostre sainct père le pape.

Pourquoi très illustre prince Charles de Bourgogne, regardant la fermosité de ses mœurs, la melliflue éloquence distillante de sa bouche, et la subtilité de son art, le veult anoblir en ses jours; et à la célébration et solemnité de la Thoison-d'Or en Valenciennes, lui donna ordre de chevalerie, avec tiltre de Indiciaire, comme celui qui démonstroit par escripture authentique les admirables gestes des chevaliers et confrères de l'ordre. Or est ce très illustre homme esvanoui de nos yeux; sa plume gist en repos, et son refulgent esprit a prins céleste mansion. Grand planté de ses œuvres sont demourées imparfaites, qui donneront labeur intollérable à ceulx qui vouldront parattaindre la fin de ses conceptions.

Moi doncques, le plus rude de tous les aultres, son très humble disciple, nourri en son escole plusieurs ans, et imbuit, sans y donner approche, en son élégant style, après qu'il eust rendu son ame à son créateur, et que le corps fut livré à la terre, veuillant, selon la ténuité de mon engin, demener à conclusion finale aulcuns de ses principes, dont les moyens sont de haulte recommandation, me tiray vers la sérénité de nostre très redoubté prince invaincu, étant en son siége de Nusse, et lui dépriay en toute humilité qu'il lui pleust moi donner licence de parachever ce que mon très honoré seigneur

et maistre, que Dieu pardoint! avoit encommancé; et icelui, de sa bénigne gré, et en faveur de haults et puissants seigneurs mes médiateurs intercessoirs, le m'accorda libéralement. Jà soit que j'en soye indigne et que les plus grants de son hostels parfons historiens et de vive intelligence, sçauroient mieux conduire ceste matière que je ne le sçauroie penser, toutes fois iceulx, ententifs à choses ardues et de plus fructueux poix, me laissent ceste grande charge en mains, laquelle j'ai embrassée en grande crainte; mais sous leur begnin support et favorable correction, mon intention est de rassembler plusieurs cayers escripts de la main de mon dit seigneur et maistre, tous désemparés, imparfaits et sans ordres, pour les aduner en aulcuns certains volumes par lui très grandement avancés.

Et jà soit que en aulcuns d'iceulx il ait un petit touché du siége de Nuysse[1], toutefois le principe de ma cronique sera au commencement dudit siége, en laquelle je atribuerai gloire et exaltation à ceulx d'une partie et d'aultre par qui les admirables besongnes seront mises à louable effect, lesquelles je ne puis assez magnifier à leur appartenir; car nul ne sçaroit apprécier la value d'un très prudent, féable et vertueux chevalier. L'on trouve en Exode que les juges estoient appelés dieux. L'on prononchoit anciennement aux impérateurs tiltre de divi-

1. Je n'ai pu retrouver de la chronique de Georges Chastellain que jusqu'à l'année 1470.

nité. Le saint docteur veut innuer que nous devons rendre aux princes, ministres de Dieu, gloire et honneur. Et saint Pol nous admoneste d'obéir à eux, soient bons ou mauvais. Pourtant de ce qui sera digne de recort que je pourrai parcevoir à l'œil, et qui me sera récité par gens dignes de foi, ou escripture authentique, je mouillerai ma plume véritable en suavité de clère faconde, pour collauder les condignes, et en aigreur de bonne invective pour redarguer les coulpables, à la louange de mon Dieu perdurable, à l'honneur de mon prince et proufit et salut de mon ame.

CHRONIQUES

DE

JEAN MOLINET.

CHAPITRE PREMIER.

Comment Charles, le très puissant duc de Bourgogne, assiéga par terre la très forte ville de Nuysse.

Gloire éternelle se doibt rendre au souverain roi des rois, qui par singulière bonté répara l'humain lignage. Los immortel se doibt attribuer à Marcus Curtius, qui, pour salvation du peuple romain, saillit au très crude abysme. Nom de perpétuelle mémoire doit demourer au très noble duc Geoffroi, qui se desvestit de son propre héritage, pour conquérir la sainte terre. Et guerdon salutaire doibt obtenir pour rétribution, le très hault et très puissant prince le duc Charles, qui différant de ses propres querelles pour augmentation du bien publicque, et subvenir à ses très nobles parents, amis et alliés, souverainement au bien de paix ecclésiastique, expose aux fortunes de guerre son corps, ses subjects et sa substance, comme il appert clèrement.

L'archevesque de Coulongne, qui fut de Bavière [1], son cousin et allié, et frère au comte pala-

1. Robert de Bavière.

tin débouté de sa chaire épiscopale et cité métropolitaine, lui remonstra sa doléance, et comment ceulx du chapitre dudit Coulongne vouloient avoir archevesque Hermant, lant-grave de Haesse, frère à Henri, lant-grave de Haesse, auquel favorisoient l'empereur, les archevesques de Mayence et de Treves, Aubert, marquis de Brandebourg, le duc de Saxe, le dit Henri Lant-grave, Evrard, comte de Wertemberghe et de Montbliard, avec aultres plusieurs grands princes et barons, et ensemble les cités impériales, villes et communautés d'Allemaigne.

Le duc Charles très clément et pitéable, ouïe la quérimonieuse complaincte de son parent, voyant que contre droict et raison, et oultre le gré de nostre sainct père le pape qui l'avoit confermé, il estoit desappoincté de la dignité qu'il avoit longtemps possessé, soy confiant en Nostre Seigneur et en saincte église, dont il estoit vray champion et protecteur chevaleureux, emprist la querelle dudit archevesque son allié, à l'encontre du frère dudict lant-grave, soi disant archevesque pareillement, et à l'encontre dudict empereur, ses adhérens et favorisants.

Nuysse doncques, ville de frontière, terre d'archeveschié, refuge de malheureux, orgueil d'Allemaigne, et qui plus se confioit en sa force que nulle aultre, pource que jamais n'avoit esté vaincue par siége, soutenoit en son clos la partie adverse du dict archevesque, car elle estoit forte à mer-

veille, tant d'eauwe comme de murailles, longue de deux bons traicts d'arc, mais elle est étroicte à l'advenant plus à un costé que à l'aultre, à manière d'un huysiel, adossée d'un lez d'un bras du Rin, qui battoit aux murs, et d'une autre rivière nommée Arne, qui passe par la duché de Julers, avecques une aultre naissant de fontaine, dont mouloient deux moulins, laquelle environnoit aultre partie de ladicte ville; et toutes ensemble se rentroient au grand Rin courant assez loing. Pareillement estoit Nuysse notablement tourrée de pierre de grès, puissamment murée de riche fremeté haulte espasse, et renforcée de fortes braiesses subtelement composées de pierre et de brique, et en aulcuns lieux toutes de terre, tournées à deffence par mirable artifice pour repeller les assaillants; entre lesquelles et lesdicts murs y avoit certains fossés assés parfons; et de rechef estoient devant lesdictes brayes aultres grants fossés d'extrême profondeur, cimés les aulcuns, et pleins d'eau à grant largesse, lesquels amplectoient la ville et ses forts jusques aux rivières courantes. Quatre portes principales de pareille sorte ensemble, et aulcunes poternes et saillies embellissoient et fortifioient grandement la dite closture; car chacune d'elles avoit en front son boluwert à manière de bastillon, grant fort et deffensable, garni de tout instrument de guerre, et souverainement de traicts à poudre à planté.

Dedans Nuysse, oultre les aultres édifices, estoit une très belle église de dames, haulte eslevée et

de grant monstre, où reposoit le corps saint Quirin, leur patron, auquel les nobles, bourgeois et manans avoient très singulière et fervente dévotion, espérans salut en son suffrage et garantise de tous meschefs. Et avec leur nouvel archevesque, compéditeur au vrai pasteur, s'estoient premunis de gens très expérimentés de la guerre, et avoient la fleur, le bruyt et le choix de la chevalerie d'Almaigne, ensemble et les gentils reitres et fins routiers concueillis en diverses marches, non pas seulement pour la tuition de leur ville, mais aussy pour donner repoulse et rompre la poincte au duc Charles, qui atournoit la bride vers Coulongne pour montrer visaige à l'empire.

De ceste aspre et mal amoureuse compaignie, estoit principal et conducteur un très vaillant capitaine subtil et entreprenant, nommé Musebacque, qui tout engrossié de horions, et de soutenir siéges endurci, plus se délectoit en tonnoires de dures bonbardes que en chansons de douces paroles, et plus prenoit appétit en cuisses de vieux chevaux, que en pastés de jeunes poulés; et désiroit toujours de soi aherdre et hurter à l'ost du duc de Bourgogne, pour taster la pesanteur du faix dont tout le monde faisoit si grande estime. Jean de Herprode, Rembout Heyebisec, hommes de grant conduicte, astus et cauteleux, alors bourg-maistres, avoient le régime et police de la ville, et regard ententif sur le peuple, qui estoit comme demi gendarme, nourri en feu, en fer, en sang, en souffre

et en salpètre, berchié au cri des armes et endormy au son impétueux de serpentines, culevrines et barquebucies, dont il estoit si juste et amesuré, que à deux doits de descouvert il rendoit mortelle attaincte.

Grant amas de vivres avec la annuelle provision se faisoit dedans Nuysse, laquelle de sa propre nature estoit hutineuse, arrogante, espineuse et addonnée à la guerre; et pour ce qu'elle aimoit le mestier, elle avoit d'ancienneté deux moulins à chevaux forts et rades, pour soi aider en pestillence de siége, et diversité de bastons deffensoires et d'artillerie, pour saluer les passants et bien vegnier ses voisins, desquels elle attendoit la très poentable et soudaine venue.

Charles, très auguste duc de Bourgogne, à qui nuls hideux efforts ne donnoient admiration, sentant l'adversaire capital de son cousin dessus dit, envelopé en la sortie de Nuysse sous les esles de Germanie et de son aigle impérial, qui le deffendoit au pied et à l'ongle, se délibéra, pour ceste cause et aultres qui à ce le mouvoient, d'assiéger ladite ville, merveilleusement forte et inexpugnable. Si ordonna ses batailles, fist approchier ses engins; et environ l'issue du mois de juillet, l'an mil quatre cent soixante-quatorze, comme le plus preux des preux et le superexcellent de tous aultres, ficha son estandard et planta puissamment son siége droit au front des Allemans, qui le prindrent en grand argu; et de prime face, à un traict d'arc près de Nuysse et devant la maistresse porte, saisit une grande abbaye de chanoines

réglés de l'ordre saint Augustin, où il trouva partie desreligieux habandonnés des aultres, qui s'estoient restraicts en la ville. A ceste approche, ceulx de Nuysse ne mirent quelque obstacle de deffense ne de saillir, jà-soit ce qu'ils pensoient bien que le duc y prendroit logis; car à ceste cause, trois jours par avant sa venue, l'avoient voulu brusler, et le feu ne s'y voulut esprendre. Si demeura saine et entière, et furent ces religieux très joyeux d'avoir un si bon hoste; car ils y proufitèrent assés.

Le comte de Campo Basso, chevalier néapolitain, bien aimé dudit duc, fut envoyé par ledit duc avec plusieurs haults barons, prudents, ingénieux, et de vif pénétrant entendement, pour impertorer les fors, et imaginer par quel moyen, à moins de perte et plus de gaigne, le siége pourroit prendre pied ferme et fondement durable. Et par l'ordonnance du duc, ledit comte, accompagné de quatre cents lances italiennes bien en point, à chevaux bardés, ensemble et leurs gens de pied, assiégea une porte, auprès d'une capelle de sainte Barbe, tirant au long du Rin pour aller en Gheldre, devant laquelle estoit un boluwert grant et puissant; et là furent assises deux grosses bombardes, une bombardelle et plusieurs courtaux et serpentines. Devant l'aultre porte en suivant qui donne chemin pour aller à Nostre-Dame d'Aix, où estoit un merveilleux boluwert, se logea avec deux cents lances italiennes et leurs gens de pied, Jacques Galiot, un très renommé et prudent conducteur de gens d'armes, accompagné de deux cens archiers d'Angleterre,

et joindant ce quartier fut logé un noble escuyer piemontois, nommé Jacques de Wanperghe, ayant charge de cinquante hommes d'armes piemontois, lesquels estoient de la société dudit comte.

A l'endroit de ladite porte, y avoit bombarde et bombardelle, sieutes de courteaux et serpentines. Parfons tranchis et spacieux furent faits devant la muraille, affin que ceulx d'un quartier peussent secourir l'aultre Et en suyvant ceste cloture fut logé sire Bernard de Ravestain, capitaine de cent lances, de trois cens archiers, et de trois cens piétons. Si l'accompagnoit un chevalier nommé Brocquehuse, lequel avoit assemblé environ deux cens culeuvriniers du pays de Gheldre. Et en front de la porte où se prend le chemin pour aller au pays de Julliers, tint son siége sire Bauduwin de Launoy, chef et conducteur hônnorable de trois cens lances ordinaires, de trois cens archers et de trois cens hommes de pied ; et contenoit son entrepresure, du logis dudit seigneur Bernard jusques au chemin de ladite porte. Et Lancellot de Bellamont, noble escuyer du pays de Haynault, ayant charge de cinquante lances et de deux cens archiers, parclooit le demourant jusques au logis dudit duc, parmi le bailly de Romant, Brabant, et d'un escuyer nommé Marbais, qui ensemble lui furent baillés pour renfort; et avoient quatre cens piétons, picquenaires, culeuvriniers et arbalestriers du pays de Brabant, de Namur et de Liége, lesquels, à ung petit pont de pierre, coupèrent une rivière, où ils

trouvèrent largesse de poissons, et là tournèrent vers le bois. Conséquament, devant une grosse porte à façon de chasteau, qui directement tire vers Coulongne, furent logés un très chevaleureux et expert conducteur, messire Philippe de Poictiers, seigneur de la Freté, et Ferry de Clissance, seigneur de Beauvoir; et avoient chacun deux cens lances des ordonnances et trois cens archiers; et estoient leurs hommes d'armes de Bourgogne, et leurs archiers de Picardie et de Haynault. Là fut assise une grosse bombarde, ensemble plusieurs sieutes de courtaux et de serpentines. Et s'estendoit ce quartier jusques à la rivière dessusdite, venant de la duché de Juliers, passant devant l'abbaye, emprès laquelle le duc fit lever sa maison portative, et tendre ès jardins à l'environ ses pavillons, très freschement armoyés de ses armes, où il se logea de sa personne, et ceux de son hostel, lesquels contenoient grand nombre de nobles gens, qui se logèrent entre le grand chemin et la rivière.

Il y a coustumièrement en la maison et famille du duc de Bourgogne quarante chevaliers toujours comptés et quarante hommes d'armes conduicts par quatre nobles chevaliers, sans aultres chevaliers en grande quantité, comptés par tenue d'anchiene ordinance, et vingt escuyers de chambre. Il y a aussi cinquante panetiers, cinquante eschansons, cinquante officiers trenchants, cinquante escuyers d'escuyrie; et chacun a son coustellier; et sont conduits par quatre chefs d'escoydre. Et puis y a cin-

quante archiers de corps et deux chevaliers leurs conducteurs.

D'autre part fut logiée son artillerie et sa garde, laquelle contient six vingt et dix hommes d'armes et autant de coustelliers armés, et six vingt et dix archiers, qui tous ensemble sont conduits par un chevalier très preux et exercité en armes, et par quatre escuyers chiefs d'escoydre. Pareillement furent logés au quartier du duc, princes, barons et honorables serviteurs, ses pensionnaires, qui lors l'accompagnèrent à grande multitude de serviteurs; est assavoir, monseigneur Jehan, aisné fils du duc de Clèves; le comte de Marle, chevalier de la Thoison-d'Or; messire Jacques de Luxembourg, chevalier de la Thoison-d'Or; le comte de Meghe, chevalier de la Thoison-d'Or; le comte de Joigny; le fils du comte de Rotelin; le nepveu du duc de Gheldres, le comte d'Araine, Escochois, et messire Jehan-Milleton, chevalier de l'hostel du roi d'Angleterre; dont, partie d'iceulx qui survindrent, et autres, se logèrent aux dortoirs des moynnes, lesquels firent place aux religieux de Mars, qui sont d'autre profession; car par l'abus du monde et mutation de fortune de guerre, les chambres de dévotion furent changées en dérision; là où on souloit estudier enseignemens, beaux et notables, on tenoit escolle de jeux de dez et de tables; où les repentans plouroient grosses larmes, les hardis combattans crioient à l'assault! aux armes! là où l'on souloit pendre aulmuces et chap-

pes blanches, pendoient salades et blancs harnois et fers de lances; et ceulx qui se levoient au son de la cloche du moustier, furent resveillés au son de la bombarde et du mortier. Ainsi fut la ville de Nusse, puissamment assiégée par terre; et fut le siége clos de trenchis, les engins assis, et les approches faictes bien et chevalereusement, auxquels il y eut perte d'Italiens et d'autres, morts ou navrés du traict à pouldre, qui estoit durement aspre et continu.

CHAPITRE II.

Comment, par prouesse chevalereuse, les isles devant Nusse furent conquises, et fut du tout assiegiée par terre et par eauwe.

Pour ce que la grande rivière du Rin couroit assez loing de Nusse, et que un membre d'icelle se présentoit devant la muraille, avecque aultres ruisseaux et fontaines, qui ensemble se rentroient au grand cours, il y avoit une isle, d'environ une lieue françoise en rondeur, qui fortifioit la ville merveilleusement. Et pour ce que dudit membre découroit une vaine qui tantost se réintégroit avec le tout, une autre isle se engendroit, non pas si plentiveuse que l'aultre d'un tiers. En ces isles avironnées des fleuves courans, gisoit l'espoir total des assiégés, la racine de leur corne orgueilleuse, la potence de leurs bras furieux, et le baston de

leur fière mémoire; car en treize siéges qu'ils avoient soutenus anciennement, prince nul, tant fut-il doué d'extreme hardiesse, ne se ingéra d'en taster les fons. Mesme, comme ils disoient, Charles-le-Grand n'y sceut mettre le pied; mais son mendre de nom, non pas en qualité de meurs, de prouesse ne de glorieuse emprinse, mais en quantité de corps et de puissance seulement, l'osa bien attempter et envahir; et par subtilité et vaillance chevalereuse la conquist vigoureusement, non pas sans meschief ne domage.

Dedens ces isles et en aulcuns trenchis faits au long de la rivière, se tenoient des rustres de Nusse, et certains coulevriniers qui portoient grant préjudice à l'ost, souverainement à ceux qui puisoient l'eau et qui abreuvoient leurs chevaux; parquoi le comte de Campo-Basso, logé assez près, fit amener ung bodequin sur un chariost, et noer (nager) un homme oultre le bras du Rhin, et arriver à la grande isle. Et quand vint le point du jour, d'une corde qu'il avoit, tira oultre plusieurs barquettes d'Italiens et de Picquars, arbalestriers et colevriniers, et lesdits rustres qui ce regardoient, plus par faintise que par paour, comme ils montrèrent depuis, se retirèrent en la ville. Quant les susdits Italiens et Picquars furent passés au bacq environ six vingts, la corde rompit par meschéance, qui parpassoit le demourant; et la garnison de Nusse, environ trois cens hommes bien en point, tous préavisés de leur fait, saillirent sur eulx et les

envahirent de grand courage; et les aultres, voyant que nul secours ne povoient avoir, et ne sçavoient quelque lieu de refuge, se deffendirent merveilleusement; et de si peu de gens qu'ils estoient, soustindrent le faix à force de bras. Là tirèrent et chargèrent à grand radeur, et fut la meslée très aspre et mortelle.

Finablement, Italiens et Picquars furent enanglés en un destroit de l'isle, où ils furent crueusement rompus et desconfis. Les uns, pour eulx sauver, saillirent au Rin, où ils se noyoient, et les aultres en eschapoient. Les rustres en rappelèrent aulcuns et leur promirent seureté de vie; et iceulx parvenus à port, espérans trouver fidélité en Allemans, cheurent en la face de leurs glaives. Si furent détrenchiés et occis piteusement. Par ceste voie pernicieuse et oblique, desviant au vrai sentier de nobilité vertueuse, monstrèrent Germaniens qu'il n'y avoit guère d'asseurance ne de léaulté en eulx. A ceste oultrageuse occision, un grant morienne, nommé Christophe, très vaillant homme d'armes de la société des Italiens, fut ce jour plusieurs fois abbatu sur le camp; et tousjours se remettoit sur pieds, et renversoit par terre tout ce qu'il povoit atteindre. Il fut prins par les satrappes, qui le menèrent par la ville, où chacun le regardoit, tant pour la crudélité du personnage comme pour l'admiration de ses œuvres.

Si disoient entre eux que c'estoit l'ennemi d'enfer; et de faict le voulurent assommer; et combien qu'il fût navré, il se deffendit puissamment

et fut bouté prisonnier en la tour du moulin à vent sur les murs; puis trouva fachon, par mines que lui et aultres firent, qu'il vuida, lui unsiesme; et en saillant oultre les fossés, il lui souvint que l'un de ses compagnons estoit demeuré derrière ; si retourna franchement et le ramena sain et sauf comme les aultres, de quoi ceux de Nusse furent grandement esbahis. Le comte de Campo-Basso, frustré de son imagination, voyant la doloreuse perte des siens, et que les isles lui estoient plus loing que auparavant, quasi comme inagressibles et hors de son commandement, concut grand desplaisir en son cœur, Mais le duc, à qui rien n'estoit impossible, y laboura d'une autre taille; et par main armée trop plus roide et seigneurieuse, il fit préparer certains navires, èsquels il fit entrer trois conducteurs notables des ordonnances, chacun de cent lances et trois cens archers. L'ung fut sire Josse de Lalaing souverain de Flandres, en qui prouesse flourissoit haultement, et honouroit la chevaleureuse maison dont il avoit prins sa naissance. Le second fut Louis, visconte de Soissons, homme de très noble et vertueux couraige; et le tiers fut un très vaillant chef de guerre, sire Jacques de Rebrennes, seigneur de Montfort. Ces trois menèrent cinq cens piétons desdites ordonnances, desquels estoient capitaines Rousetart, Pierre Périlleux et aultres de hault valoir. Par grande hardiesse et en très belle arroy, passèrent un bras du Rin, en spectacle de leurs ennemis, et à la pointe de l'espée. Comme jadis Brutus et

Corniens conquirent l'isle d'Albion sur les géans, ils gaignèrent l'isle de Nuysse, sur les Allemans; et n'y eut si hardi, qui se osast montrer en barbe pour donner résistance à leur très fier et redoubté effort, sinon de traict à pouldre assez hideux et aspre.

Ainsi se logèrent ces trois valereux champions et toute leur sequelle; c'est assavoir, ledit sire Josse et le visconte en la grande isle, et ledit sire Jacques en la petite isle. Et là fut faict un grand trenchis; l'on y assit une grosse bombarde, plusieurs courtaux, serpentines, et aultres grosses pièces d'artillerie, laquelle adomageoit très fort la ville, car elle tiroit au loing des murs, et brisoit les arcures de la porte sur la rivière, dessoubs lesquels se tenoient secrètement les assiégés, qui, voyans ce périlleux foudre, se saulvèrent en leur fort, par moynets et certains pertuis percés en la muraille, et eslevèrent haultes terrées pour contregarde.

Entre les isles et ladite abbaye, avoit ung grand parcq à manière de pastis; et assez près d'une fournaise, prindrent logis cent lances et seize archers d'Angleterre, desquels estoit capitaine sire Jehan Mileton dessusdit. Et affin que l'un siège peult secourir à l'aultre, le duc fist faire deux merveilleux ponts de tonneaux et de asselles, dont l'un traversoit le bras du Rin pour aller vers son quartier, où passoient chariots, gens et chevaliers, auquel il ordonna trois cents piétons qui le gardoient jour et nuit; et l'aultre traversoit ledit bras

pour aller des isles au quartier des Italiens; et fit venir de ses pays de Gheldres et de Hollande, environ cinquante navires que conduisoit Martin Fouque, sur la grande rivière du Rin, afin d'en obtenir la maitrise et possesse. Ainsi fut Nusse assiégée par terre et par eaue, de si près close et serrée, que ame n'y povoit avoir entrée ne yssue, sinon à grand péril et dangereux encombre.

CHAPITRE III.

Comment le duc de Bourgogne, par subtilité et labeur, tollit le Rin à ceulx de Nusse, et aultres rivières courantes devant la muraille de la ville.

Germaniens sachans par leurs explorateurs que Nusse estoit assiégée de tous poincts, et que les isles estoient gaignées par forte main chevaleureuse, paour et crainte les assaillirent; Coulongne frémit; Mayence s'esbahit; Tresves trembla, Saxonne s'esmeult, courant aux armes; et n'y a mendre tumulte en Allemaigne, qu'il y avoit dans Rome, quand Hannibal avoit passé les Alpes. Grand subside et provision de tous biens donnoit cotidiennement Coulongne à Nusse, comme sa domestique nourrice, par le Rin, où elle tiroit sa manure; car tous vivres lui affluoient par grands basteaux devant sa face. Mais ce criminel restrainctif, cest interpost et obstacle de ponts nouveaux, avec les

gardes pugillaires qui y prestoint astut et escout, l'eslongèrent de sa nutrition maternelle, et n'y povoit donner approche. Ainsi la fille familleuse aspiroit après sa mère, comme orpheline, et espanie de tous délicieux mangiers. Couloniens, toutefois, recoeillirent leurs esprits, et par une subtilité essayèrent leurs forces. Pensant extirper cest inconvénient préjudiciable, prindrent un viel basteau, grant et large, placquié de terre par dedans, rempli de fagots; de poye et d'huyle; et en ce temps nocturnal, que le soleil et la lune ont rappelé leurs rays de la terre, le conduisirent tacitement dessoubs l'un desdits ponts faits de tonneaulx, sur intention de le brusler totalement; et grant flotte de navires garnie de tous biens, suivoit de loing pour entrer en la ville; mais les guets du duc, plus clervoyans que Argus qui avoit cent yeux, perceurent ceste folle entreprise. Si ne sortist nul effect, et les facteurs retournèrent amont le Rin, tous adtediés de leur faulte.

Dont, pour obvier à telles ou semblables cautelles, et affin que nul secours ne vinst à ceux de Nusse, par un bras du Rin qui refluoit devant leur ville, où ils concernoient leur salubre espérance, le duc Charles, non jamais fatigué de méditer glorieuses œuvres pour les mener à fin louable, proposa copper ledit bras, et l'estancher par dicquaige; et donna charge à Jean de Boustine de conduire ceste besongne. Vieulx basteaux, estaches, cloyes, fiens, paille et aultres matériaulx

furent préparés à grant plenté pour commencher; et furent aulcuns compagnons de l'ost ordonnés pour demener à exécution. Un jour labouroient pionniers et vivandiers, ung autre gentilshommes et pages, et un aultre lavendières, gougies et aultres femmes suivant la court; jour après aultre, chacun s'employoit selon sa vocation et possibilité.

Ce temps pendant, ceux de Coulongne se monstrèrent de là le Rin, en grande armée, qui de gros engins à pouldre revidoient ceulx qui continuellement s'efforçoient de besoingner. Ceulx de Nusse pareillement ne se faindoient pas; mais le duc, qui là estoit en personne, fist dreschier sur bout les fus des grosses pippes de Rin, plaines de terre, parquoy les ouvriers furent préservés de tous périls. La dicque se commença de bihais à l'embouchement du Rin; et avoit la rivière en ce lieu environ huit cens pieds de long; et estoit tant raide et impétueuse, et de telle profondité que une lance n'y povoit tenir fond. Ladite dicque avoit de trente pieds de large, et fust paraccomplie au jour, car les femmes, environ de seize à dix huit, y labouroient, dont la gloire se debvoit attribuer au sexe féminin. Et certes ce fut une somptueuse emprinse et de hault efficace, et de qui le compte sera de dure créance en temps futur.

Chose de trop plus admirable et de pareille sorte, laquelle fut de rechef perpétrée et de puissance durable: une aultre grande rivière venant de la ducié de Julliers, passant devant

l'abbaye, comme dit est, fut estanchiée par les suspiraulx et arcures d'un pont, et fut tournée contremont; et est son cours si royde et parfond, qu'il semble estre naïf (natif) et de perpétuité; et de faict a rompu dicques et rives haultes et extremes, tellement que gros navires y passent quant besoing est; et chiet en la grande rivière du Rin, bien arrière de Nusse, où l'on passe quasi à pié secq son primerain cours. Pareillement, oultre la porte de la rivière où le bras du Rin, membres et veines de fleuves, se rencorporoient en leur tout, fut faicte une dicque forte et puissante, pour prohiber entrée aux navires quérant port devant Nusse.

CHAPITRE IV.

Comment le duc Charles fit donner l'assaut au grand boluwert de la ville de Nusse.

Nusse assiégée de tous lez, les rivières retrenchiées, et tout espoir de secours extérieur annichilé, debvoit concepvoir grand peur et hyde; mais, comme toute asseurée et endurcie en son malaise, se baignoit en appétit de nouvel hutin, et monstra toujours face rubicunde et ayreuse et furibonde; ne pour grand appareil de criminel assault, ne pour perdition de membres defensoires, ne pour austérité de mortelle famine, ne veult mitiguer son courage, ne sa couleur apalir. Si

prouesse chevalereuse se trouva oncques résidente en ville sur terre, elle avoit en Nusse glorieuse habitation; nulle plus stillée aux armes, nulle plus aspre aux escarmuches, nulle plus fière en sumptueux emprendre; et se elle se mettoit en jeu, elle avoit bien qui lui monstroit barbe.

Le duc Charles, fils de Mars, alors et du tout addonné en la guerre, estoit trop joyeux d'avoir trouvé son passe-temps, plus pour exerciter son ost en dureté yvernale et en la querelle de son allié que pour ambition de propre gloire. Si quéroit plusieurs moyens pour parvenir à ses fins; et par l'advis du comte de Campo-Basso, il fist faire de grands chesnes un gros bastillon à demi-rond, environ de trente pieds de hault, où il y avoit certains estaiges pour descouvrir sur les ennemis; et le fit dresser au quartier des Italiens, à vingt-cinq pieds près du grant boluwert de la ville, et le garnist de culevriniers et arbalestriers qui tiroient incessament. Et pour donner l'assault audit boluwert, il commanda que chacun conducteur de son armée lui envoyast certaine quantité de gens, et comparussent audit quartier après disner, à deux heures. Lors diverses cohortes et compagnies de diverses chanesies et domiciles, atout divers guidons et enseignes, se admonstrèrent sur les rangs; et par voyes soubterrenes, concaves et profondes, et trenchis artificiels, approchèrent le bastillon dudit comte, où se faisoit l'assemblée; et comme les géants acumulèrent jadis

grandes montaignes les unes sur les autres, pour envahir les Dieux du ciel, les assaillants assemblèrent eschelles, pavais, et grand nombre d'instrumen tsp oprès à ce, pour parachever leur emprinse.

Le duc, pour animer rafreschir les c ompagnons, abandonna deux queues de vin qu'il fit enfondrer, puis fit sonner l'assault, qui dura deux grosses heures. Les gens du comte de Campo-Basso, desquels ung preud'homme d'armes, nommé Barnabo, portoit son enseigne, assailliren premiers, les Englès en suyvant, et les autres hardis champions, chacun selon son degré et vocation; et monstrèrent leur prouesse et vailiance. L'assault fut aspre et merveilleux ; mais peu y profitèrent les assaillans; leurs eschelles furent trop courtes de dix pieds; et ceux de la ville se deffendoient vaillamment et puissamment, qui jetoient sur eulx huile bouillante, eaue chaude et fagots allumés; et en occirent et navrèrent grand plenté de traict à pouldre, pource que leurs canoniers estoient de toute hauteur, jusques à demi-aulne près de terre. Ainsi, par figure poétique, trouvèrent les géants dessusdits Jupiter qui les fulmina et embrasa d'esclistre et de tonnoirre.

Quant ceulx de la ville qui gardoient la muraille, oyrent l'effroi et cogneurent que l'assault estoit donné au grand boluwert, ils tirèrent leur force celle part, comme pour renfort; et ceulx du siége tiroient sur eulx serpentines, courtaulx et aultres manières d'engins, entre lesquels une grosse bombarde, affustée en l'isle, faisoit tant bon deb-

voir, qu'elle fit voler en l'air, comme on perchevoit clèrement, les testes, bras, mains et aultres membres des deffendans, autant qu'elle en povoit attaindre, qui estoit horrible chose à voir. Et y demourèrent mors environ trois cens ou plus, et autant aux assaillans; entre lesquels y fut occis le comte Urse d'Anguillaire, romain, très noble et bien recommandé en armes; ung très vaillant capitaine des Anglois, Jacques d'Avencourt, et plusieurs aultres dont les noms me sont incognus.

CHAPITRE V.

Comment aulcuns engins furent faits, sur intention de combattre ceulx de Nuysse main à main.

Végèce et aultres vénérables aucteurs très recomandés et auctorisés en art militant, traictants de prouesses chevalereuses, mettent avant aulcuns engins, machines et instrumens, comme tours de bois, vignes, sambucques, bricolles, espringolles, martinets, moutons, loups, chats, truyes et grues, desquels on usoit anciennement pour rompre et abattre murailles, pour envahir ses ennemis et les combattre main à main. Dont en suyvant la mode ancienne, la doctrine des docteurs, le vrai patron et vif exemplaire des dicts instruments, ung noble chevalier espagnol du royaulme de Castille, lequel on estimoit estre de très subtile et clère invention, s'approcha du duc et lui monstra en ung pa-

pier la figure et semblance d'un grant engin hault et eslevé, appelé une grue, lequel il vouloit composer, en intention de la roller jusques aux murs, de parler à ceulx de Nuysse barbe à barbe, et de les accoler du trenchant de leurs espées. L'exemplaire, ensemble tous garnis de belles paroles, compleurent au duc; lequel incontinent commanda que toutes matières nécessaires et tous ouvriers mécaniques très experts et ingénieux lui fussent baillés à sa plaisance pour achever ceste besongne. Long tems labourèrent à parfaire cest engin, lequel finablement fut dresché au quartier des Italiens sur quatre roes. Il estoit de vingt pieds de long et de vingt pieds de large, et povoit bien loger trois cens hommes dedens. Il y avoit une eschelle à demi droite de soixante pieds de hault, laquelle s'avalloit comme un pont-levis, et estoit ordonnée pour monter sur la muraille. Force de gens entrèrent ens, qui la boutèrent avant et l'approchèrent de la ville environ d'un traict d'arc; mais si grande aboudance d'eaue survint, qu'il ne sortit nul effect.

Pareillement fut faict au quartier Jacques Galliot, par les charpentiers de l'ost, un engin à manière d'un chastel de bois, qui portoit sur vingt quatre roels, et l'appeloient un chat; mais quant on le cuida conduire pour mettre en exécution finale, l'une desdites roels rompit, et fut de nulle valeur. Ainsi, ne la grue ne le chat qui furent faits par grans et sumptueux despens, ne portèrent quelque grief aux adversaires, ains leur donnèrent, pour la faulte, grande risée.

Depuis le temps que le feu, le plus actif des quatre éléments, s'est adjoint avec le soulfre, pour répugner au salpêtre son contraire, incompatibles, et que la très horrible esclistre et espoventable tonnoire artificiels sont ordonnez pour estre sacrifice au temple de Mars, encensé de pouldre de canon, tels engins et semblables béfrois de bois, apts et susceptibles de combustion véhémente, sont hors de usaige maintenant, par subtilité d'artillerie qui se multiplie chacun jour. Oncques ne proufitèrent les quatre chats assis en quatre basteaux au siége de Aiguillon : ils furent bruslés de quatre martinets qui renversèrent les conducteurs en l'eawe. Un autre chat pareillement, devant Breteuil, fut embrasé de feu grégeois.

CHAPITRE VI.

Comment ceux de Nuysse firent plusieurs saillies et emprinses sur l'armée du duc de Bourgogne.

Il est licite à la fois en armes autant user de prudence que de prouesse. Plus conquirent les Romains de provinces par engin que par espées; autant proufita aux Grégeois devant Troye la langue d'Ulysse que la lance d'Achille. Sens et advis couronnent souvent les champions qui estudient les livres d'expérience, les fallaces et subtilités de la guerre. Quant ceux de Nusse eurent soustenu le très aspre et rigoureux assault qui leur fut donné au bolu-

wert, comme dict est, ils le fortifièrent puissamment de grans et parfons fossés, si que nulle eschelle, approche, ne touche manuel ne le pouvoient. Le comte de Campo-Basso, d'aultre costé, appercevant ceste fortification deffensive, ne tint pas les pionniers en oiseuse; mais pourveyt à nouvelle emprinse invasive, et fit faire grandes rues, hurées couvertes, et merveilleuses mines donnans approche aux susdicts fossés, et pour obtenir par labeur et art ce que on ne povoit acquerre par vaillance et à force de bras. Ces mynes, grandes et parfondes et de chier coust, furent révélées à ceulx de la ville par un Liégeois fuytif qui subitement y entra. Si contreminèrent à l'encontre, et donnèrent remède à leur soubdain meschief apparant; et ainsi se causoient par dedens terre de durs et horribles rencontres d'une partie et d'aultre, où se périssoient fors et puissants hommes, dont c'estoit pitié et dommage. Nonobstant ce, le comte fit faire encoires deux bastillons, en approchant ses ennemis de plus en plus.

Ce temps pendant, ung chef de guerre de la ville se monstra aux deffenses, et dict en allemant, qu'il vouloit parlementer auxdicts capitaines des Italiens. Bernabo, lieutenant du comte, qui n'estoit guères loin de luy, respondit qu'il ne povoit parler à luy sans transgresser le commandement du duc, mais espérant que ce fust pour quelque grand bien pacifique, ou salubre appoinctement, il luy promit qu'il iroit vers son prince, et lui sçauroit à dire son bon plaisir. Lendemain, à neuf heures, Bernabo, non veuillant estre fracteur de l'édit du sou-

verain, notifia verbalement la requeste du chevalier de Nusse au duc; et le duc délégua certains barons et hauts seigneurs très experts du langaige, ensemble et le comte de Campo-Basso, lesquels parvenus à lieu à l'heure assignée, trouvèrent ledit chevalier, qui de prime face leur pria très instamment de dilation jusques à lendemain à une heure après disner, certifiant que la matière estoit de grand poix; et que pour le bien discerner et meurement contourner à efficace, le conseil de la ville en estoit lors bien enpeschié. Le délay accepté, asseurances furent promises; et furent trèves accordées pour le jour sequent durer une heure, lorsque le parlement se debvoit faire. Ceste heure estoit fort désirée de plusieurs compagnons volages, trop fatigués de porter armes, atédiés de longue session, qui proposoient en fin de parlement avoir soudain département. L'heure venue, abstinence de traict, d'assault, de saillie, d'envaye et de voye de faicts, tindrent un petit serré. Les desputés commencèrent à entrer en devises auprès du grand bolluwert; mais à coup ceulx de la ville secrètement, par quelques pertuys, widèrent hors en très grand nombre et grosse puissance; et comme gent barbare, tigres animés, ou loups famils quérans leur proye, sans observer paction, asseurance, ne compromis, chargèrent sur leurs adversaires, qui de rien ne se doubtoient, les abbatoient à tous lez, pilloient, roboient et embrasoient plusieurs logis de l'armée.

Le comte mesmes fut saisi de main mise, et soubdainement rescoux par deux de ses gens, dont l'un fut pris et l'aultre occis sur la place. Le cri impétueux s'esleva parmi l'ost; et le feu très horrible, qui tout consommoit, portoit tesmoignage de ceste criminelle emprinse. Adoncques chascun mist main aux armes, Bourguignons, Englès, Brabanchons, Flamens, Picquars, Hannuyers, Lombars, Namurois et Liégeois; lesquels en très noble arroy, fors et fiers comme petits lions, donnèrent répugnance à ceste sévérité, et par grant courage et hardement reboutèrent ennemys dedens la ville, qui emmenoient serpentines et gros engins. Et lors, une grosse bombarde chargée et affutée contre eux, sentant la chaleur des prochains logis qui brulloient, s'eschauffa tellement, que seule et sans aide de quelques ames, tira à l'aventure et fit un grant abatis snr les assiégés, donnant hideux espoventement à leurs complices, qui furent tous joyeux de rentrer en leur fort.

Le noble duc oyant ce terrible effroy, y arriva incontinent, et cogneut le barrat précogité de ceulx de Nuysse, qui sous umbre de parlément, et en l'attente de concorde, esmeurent cauteleusement dissension, guerre et discorde. Le dommage fut piteux et lamentable, car plusieurs vaillans hommes, par inadvertance de leur pernicieuse et proterve férocité, furent surprins et y perdirent la vie; entre lesquels y demoura un noble italien, nommé Roysinsacq.

Ceste oultrageuse et terrifique crudelité despleut grandement au duc, qui fit deffendre sur la hart,

que nul ne donnast escout à leurs paroles; mais les réputast comme desloyaux et maculés de trahison. Plusieurs saillies devant et après ceste hideuse impiété faisoient en divers lieux et quartiers, le plus à leur avantage. Chose merveilleuse! long-temps se continuèrent ces chevalereuses escarmouches, où haults et glorieux faits d'armes se perpétroient d'une part et d'autre; mais oncques homme de l'ost ne sceut imaginer de prendre un homme de la ville vif. Le duc, très désirant de savoir de leur estat et conduite, fit dénoncer avant l'armée, que quiconque pourroit prendre prisonnier ce jour partant de Nusse, il lui donneroit riche guerdon. Ne demoura guères qu'ils vindrent à grant effort, selon leur mode accoutumée, et saillirent sur l'artillerie, où ils ravirent un gros engin à pouldre, qu'ils emmenèrent sur ung chariot. Adoncques chascun se mist en paine d'accomplir le bon vouloir de son prince, sique les Namurois rescouyrent ledit engyn, et entre les aultres prindrent un très bel et très gracieux escuyer, gent entre mille, que l'on disoit estre fils du bourgmestre; et fut livré au prévost des maressaux pour diligemment l'examiner, mais il eschappa de ses mains, ne sçait-on quant et comment.

Ung jour séquent, ung grand vent et horrible tempeste s'esleva, durant lequel un febvre de l'ost s'advança de ruer aulcuns fuzées dedans la ville, qui tantost allumèrent plusieurs maisons et granges garnies de fourages. Lors s'effrayè-

rent oultre mesure les femmes et les petis enfans et gens de mulièbre courage, faisans angoisseux cris, piteux regrets et querimonieuses lamentations, comme ceux qui cuidoient estre cruciés par combustion et livrés à leur derniers supplices. Le feu, toutefois, par gens non effeminés, mais de viril et asseuré courage, fut rescous à grande diligence; et encoires n'estoit-il point parestaint, quand eux-mesmes boutèrent le feu au plus bel quartier des Italiens, et bruslèrent, à moins d'une heure, plus de cinq cens logis; chevaux, harnois, bastons, armures, vivres, provisions et ustenciles à guerre, furent commués en cendre. Adoncques ung très grand alarme s'espandit par les quarefours, qui esmeut toute l'exercite; chascun se retira en son guet; Lombards habandonnèrent domicilles et biens au feu, qui faisoit grand debvoir; les trenchis furent gardés; l'artillerie fut préservée; nouveaulx logis furent refaits, et les approches tant voisines, que l'on povoit jeter une pomme tout à l'aise dedans la ville.

CHAPITRE VII.

Du notable régime que le duc institua sur les fourageurs de son ost.

Environ le mois de novembre, temps de fertilité, de plénitude et d'opulence, ou quel dame Cérès a faict produire à la terre la saturité de son germe, et remplir les granges de ubertć, féconde en affluence de biens, l'annuelle provision des marches circon-

vironnantes de l'ost du duc se diminuoit grandement par multitude de gendarmes, tellement que fourages commençoient à deffaillir. Dont plusieurs compagnons aventureus voyans ceste indigence, s'espardirent en divers lieux pour fourager; lesquels durement rencontrés de païsans rebelles, par subtils aguets et cauteleuses embusches, estoient souvent occis et piteusement mutilés. Le duc voyant pululer l'infection de ceste pestilence, désirant préserver en santé corporelle, les mesmes membres de son exercite, ordonna deux puissans bras sagittaires, armés de proesse, fortifiés de mains armées pour envahir les invaseurs et rebouter les déboutans: l'un de ces deux bras vigoreux souverain, fut messire Olivier de la Marche, très preux et hardi chevalier de la nation de Bourgogne, homme de petite stature, mais de très grande prudence, cler en vertus, riche en éloquence et de vif pénétrant entendement, conducteur supérieur de la garde: et l'aultre fut Jacques Galliot dessus nommé. Eux accompagnés chacun de cent lances, furent ordonnés par la bouche ducalle gardiens et protecteurs des fourageurs; auxquels prouesse administroit le hardement de leurs adventures et iceulx très honorablement s'en acquittèrent.

Ung jour advint qu'ils se trouvèrent ensemble quatre mille de toute sorte; et par valeureuse monition qui les incita, délibérèrent d'aller jusques auprès de Coulongne la cité. Si vindrent à chef de leur intencion; et là se chargèrent de tous fourrages à

grande habondance. Ceux de Coulongne, grands de corps et de courage, voyans leurs adversaires fourrer et fouller leurs mansions prochaines, comme ceux qui rien ne les amyroient, conceurent grand orgeuil en leur ventre, dont ils furent fort enflés; car par felonie qui les aguisa, vuidèrent de leur cité avecques grand nombre de rustres, environ de six à sept mille, en belle ordonnance, cuidans rescourre leur proye, et charger sur lesdits fourageurs. Là se trouvèrent barbe à barbe les uns contre les aultres. Messire Olivier de la Marche, tout embrasé de proesse chevaleureuse, voyant object victorieux irradier devant sa face, vouloit assaillir les saillans et rembarer les accourans; mais Jacques Galliot lui brisa le hault vouloir de son emprinse, disant que mieux valoit garder les fourrageurs par le commandement du duc, que les mettre en un hazard de bataille. En ce propos se fermèrent ensemble; et en la plus notable conduicte de jamais, par grant sens et advis se retrahirent honorablement.

Toutefois Coloniens et rustres les poursuivirent par telle ardeur, qu'ils tindrent prisonniers Campanel et Rondelet, nepveux dudit Galliot, lesquels il eust rescous s'il eust voulu; mais lui, tout expérimenté de la guerre, vray imitateur de vraye discipline de chevalerie, choisit de deux maux le moindre. Si conclud qu'il valoit mieux deux hommes prins, que quatre mille en grand péril. Le duc avoit souffert jusques à ceste heure fourager la

duchié de Mons, delà le Rin, appartenant au duc de Julliers; et toutesfois ceulx de ses metes avoient largesse de tous biens, et ne lui en présentoient ne par amour ni autrement. Plusieurs compagnons de l'ost, oppressés par indigence, voyans leurs voisins si plentureusement garnis, estoient comme Tantalus qui périssoit de faim auprès de la pomme pendant devant sa bouche, sans y povoir donner attaincte ; si en firent remonstrance au duc de Bourgogne, lequel par quelqu'un leur manda, que s'ils ne lui livroient vivres et fourraige, par amour et à prix raisonnable, il trouveroit fachon d'en avoir par force et sans coustance ; et que jusques à ores les avoit espargnés, espérant trouver en eulx prestance amyable, et attendoit que d'eux-mesmes lui eussent offert libérallement ce qu'il requéroit par commandement. Ceux pressés d'une si forte main comme celle du duc le plus grand de la terre, doubtant cheoir en son indignation, obtempérèrent à son commandement, mais s'excusèrent sur les pillars qui les traictoient durement.

Le duc leur promit d'y remédier par justice, du tout à leur appaisement. Et lors fit une chose louable et de mémoire perpétuelle : car après que le lieu du marché fust ordonné sur la rivière du Rin tenant la dicque, le plus convenable que faire se povoit, à l'aise des marchants, il fist eslever une haulte croix au milieu de la place, à laquelle pendoient un gantelet et une espée toute nue, pour signifier, que se nul du monde se présumoit de

dire quelque injure ou villenie auxdits paysans marchands, il forfaisoit le poing; et s'il estoit si mal advisé que de ouvrer à main mise, il se forfaisoit la vie. Adoncques arrivèrent traversans Rin, bateaux chargés de toute manière de vivres et de fourage à grand plenté; et furent les vendeurs paisiblement traictiés des acheteurs, qui raffrenèrent leurs rapacités par le miroir juridique qui s'apparoit devant leurs yeulx. De quoi l'armée, pour une espace, fut assez consolée, mais lesdits vivres et fourages montèrent en chierté. Nothus deschargea ses vents pluvieux; Boreas mit en bruyt ses ventileux souspirs, et la froidure yvernale multiplia ses forces tellement, que les chevaux des povres soldats périssoient par morfondure, et les coursiers des haulx barons séjournoient ès bonnes villes voisines, à grant coust et despens.

Vers la chapelle saint Ladre, sur la grosse rivière du Rin, estoit une très belle et grosse forest, toute de allemarche, qui venoit bien à poinct à faire logis, boluwers et bastillons, avec ce que l'on povoit ravir ès villes champestres, bourgades et hameaux; car toutes manaderies, arbres, hayes et buissons prochains estoient despouillés et mis au net, réservez les jardinages d'une abbaye de dames fondée de la glorieuse vierge. Petits compaignons, travaillés de longues veilles, mal stipendiés, assaillis de la bise, despourveus d'habits, de vivres et d'argent, alloient et venoient cinq ou six fois le jour à ladite forest à tous habandonnée, et se char-

geoient de fascheaux de bois, lesquels ils vendoient les uns aux aultres pour subvenir à leurs nécessités, et avoir honneste entretenement. Ainsi ceste belle et riche forest, de long-temps entretenue et préciensement gardée, fut en briefs jours, par fortune de guerre, totalement gastée.

CHAPITRE VIII.

Comment cinq cens hommes, pour rafraîchir les assiégés, entrèrent secrètement dedans la ville de Nuysse.

En ces approches faisant haultes et chevalereuses, et par le plus hardi et magnifique emprendre, de quoi l'on poelt escripre en histoire nouvelle, considéré le cruel obstacle et répugnante et périlleuse deffense que les assiégés monstroient, par multitude d'engins affustés, pierreux et pulvereux, plus espoventables que les hideux et horribles cops de tonnoire, ceulx de Nuysse soustindrent le faix si puissament sans espargner leur artillerie, tant qu'ils se trouvèrent despopulés de gens d'armes, et comme tous desgarnis de provisions défensoires; et lors tous, simples, confus et amenrys de puissance et de traict, comme gens sans bras et sans bastons, prindrent espoir contre desconfort, et aventureuse audace contre pusillanime désespoir. Si proposèrent eulx rafreschir de

nouvelles gens, et amasser plenté de pouldre, pour recouvrer leurs diverses pertes.

Dont, pour mettre ce faict à finale exécution, Jean de Herperode, astut et très habile routier de guerre, choisit une nuict nubileuse et très obscure, entre la Toussainct et la Sainct-Martin; et tout secrètement s'avala ens ès fossés; et par le quartier où moins y avoit de regard des assiégeans, où les mal soigneux estoient, eschappa de ce dangereux péril. Si parvint en la duché de Juliers et limites circonjacentes, où il cueillit cinq cents hommes de faict, fors et roides et bien en poinct, auxquels ceulx de Couloingne distribuèrent à chacun d'eux une maille de Rin, et les furnirent de sacqueaulx pleins de salpêtre et de certaines mixtions propices au traict des harquebuses, dont la nécessité estoit grande; et s'assemblèrent à une lieue près de l'ost, ou chastel de Lideberecq, où ils séjournèrent prestolant l'obscurité de la nuict. Puis quand ténèbres furent espandues sur la surface de la terre, ils se fourrèrent en l'ost et approchèrent une place vuide, où les fiefvés furent depuis logés. Les signes donnés aux assiégés par grandes nesges, tacitement rentrèrent en leurs fors. Et à celle heure, les rustres de la ville firent diverses saillies et en divers quartiers, pour empescher l'armée, affin que les nouveaulx souldarts parvenissent plus sainement à chef de leur emprinse. L'un d'eux toutefois, qui ne sceut tenir routte, se fourvoya par mal adventure, tellement qu'il cheut

ès mains de ses adversaires. Si fut pris, saisi de pouldre et de salpêtre ; et après qu'il eut développé tout le secret, il recheut mortel paiement selon sa desserte. Grands festoiements, grande chère et grands seignes monstrèrent ceulx de Nuisse à la réception de ces nouveaulx entrans ; car comme tous renoués de force et radoubés de féable asseurance, batteloient leurs cloches, sonnoient instrumens musicaux et louoient Dieu et les saincts de leur félicité et bien heurée adventure.

Le duc informé de ces nouvelles, fut grandement esbahi, tant pour le grand nombre de gens dont Nusse estoit munie couvertement, comme pour la négligence des siens, qui laschement dormoient en paresseux sommeil ; car au voir dire, Nusse commençoit à branler, et ne pouvoit guère tenir pied ferme, se ce secours de peuple et de pouldre ne l'eust corroborée et soustenue en son estat robuste. O meschans gens! souldars négligens, maculés de fétardie, sans soing, sans curieux aguets de leurs pesans et lasches courages, en qui pend l'honneur de vostre duc et le salut de tant nobles vaillans hommes, qui, par vostre nonchaloir sommeilleux, ont lamentablement perdu leurs vies! Oh! ne songez-vous sur vostre faict? Que ne donnez-vous ententif escout en vostre quartier? vous estes cause de ce grand meschief. La querelle de ceste piteuse guerre estoit terminée sans plus coup férir ; Nusse toute matte, chargée de horrions, deschirée de coups d'engins, bersaudée de crudes traicts, se rendoit triste

et lasse en la mercy de vostre souverain prince, se vostre négligence se fut employée à son appartenir.

Pour contre-vanger de ceste meschéance, Bourguignons, Picquars, Angloiset aultrescompagnons se arroustèrent vers le chasteau de Lideberck, où ledit Herperode avoit faict son amas; et trouvèrent une grosse barrière fortifiée de grans et parfonds fossés plains d'eaue, et multitude de paysans qui le deffendirent puissamment. Si occirent et navrèrent de prime venue, plusieurs des dits compagnons, lesquels voyans ce dur rencontre, prindrent leur chemin plus loing, et passèrent à grand travail parmi trenchis, fossés et hayes; si gaignèrent ladite barrière par force d'armes, et mirent à desconfiture trois cents desdits paysans, qui demourèrent morts sur la place, et les autres tournèrent le dos, qui firent pavais de leur forteresse, pour seureté de leurs corps. Les victeurs pillèrent plusieurs villages à l'environ, lesquels ils misrent aux sacquemans; et retournèrent en l'ost assez joyeux de leurs proyes.

Le duc voyant que la ville n'estoit pas du tout assiégée à sa voulenté, et que plusieurs saillies occultes et manifestes se faisoient de nuit et de jour, au très grand préjudice et domage de son pourchas chevalereux et glorieuse présence, appela par commandement exprès les nobles fiefvés de ses pays de Brabant, Flandres, Artois et Haynault; et si assembla en plusieurs de ses bonnes villes certaine quantité de gens mécaniques, dont il fut honorablement servi. Monseigneur de Fien-

nes fut conducteur supérieur des nobles fiefvés; ensemble monseigneur du Reux et le bailly de Brabant; et aultres capitaines eurent préceptes et précipux regard sur le demourant. Ensemble présentèrent les gens en très bel et notable arroy à leur très excellent prince et seigneur naturel, qui les receut agréablement et les mena sur le bord des fossés, en certains lieux où la nécessité expétoit le plus, tant au quartier des Lombars comme ailleurs, où ils firent tranchis et logis convenables à leur salubre protection; et le seigneur de Fiennes, accompagné des nobles fiefvés, tint siége en la place vague par où les vaillans hommes dessus mentionnés s'estoient escousés en la ville, laquelle fut lors entièrement parclose et avironnée de toutes parts. Les bons pelerins Allemans, nouvellement arrivés à Saint-Quirin, pour montrer la fervente dévotion qu'ils avoient à Mars, le dieu des batailles, livroient plusieurs castilles à leurs voisins nouveaux venus, et les servoient de fruict à pierre, et de plusieurs estranges mets dont le goust estoit mortel; et iceulx voisins nouveaux venus des bonnes villes et pays du duc leur rendoient des amères poires d'angoisses, confites en poudre de canon; entre lesquels ceulx de Malines obtinrent le bruit de la renommée, car ils estoient six vingts très vaillans hommes, bien en poinct, prompts aux armes, premiers aux deffenses, prochains aux horrions, prests et appareillés à faire grant chière. Ils avoient chacun six patars par jour, aux despens de la

ville et des mestiers, lesquels ils despendoient gracieusement avec gens qui le valloient; et tindrent court ouverte et estat très honneste, selon leur possibilité libéralle.

CHAPITRE IX.

La magnificence au siége de Nuysse.

Chose admirable et la plus sumptueuse que jamais avoit esté veue de nostre temps, estoit au siége de Nuysse. Sans artificiel bastie expérience et précogitée délibéracion avoient tant labouré en sa magnificque ordonnance, que, ne les anciens docteurs expérimentés en la chose militante, ne les modernes aucteurs expérimentés au très noble art sagittaire, n'y sçauroient trouver ligne retrograde, ne poinct dérogant à vraie et juste édification à mesures. Bien considéré le lieu, la saison, les visaiges des deffendeurs, et les fors bras des invadeurs, les quartiers, les tranchées, les mestiers, les logis estoient tant bien assis, proportionément divisés à la commodité, subside et tuition des assiégeants, au très grand domage, détriment et repoulse des assiégés, que pour convoiter, ne pour soubhaiter on ne pouroit mieulx. L'ost estoit puissamment fermé de beaux spacieux et parfonds tranchis, ensemble de ponts-levis et de fortes barrières, qui donnoient aux paysans entrées, très bien gardées de jour et

de nuict, contre fallacieuse et pestiférente hostilité. Le bouct plaisant, et précise formosité de l'armée estoit au costé vers Coulongne, et ensuivoit le quartier du duc, comme les estoilles errans tirent vers le soleil reflamboyant pour recepvoir clarté lucente. Et entre les rues foraines et aultres petites ruelles traversaires, dont il y avoit grant nombre bien compassées par géométrie, y avoit un grant et ample marchié, où toutes marchandises et vivres y arrivoient à grant planté. Ung apoticaire y amena pour une fois cinq chariots chargés de denrées, et dressa son bouticle aussi estofféement comme en Bruges ou en Gand. Là estoient tous ouvriers mécanicques, grossiers, drapiers, poissonniers, espissiers, parmentiers, chaussetiers, cordonniers, chapelliers, barbiers, charpentiers, couteliers, pionniers, cuveliers, vivendiers, manouvriers, lanterniers, candreliers et charetiers.

Là recouvriez de toute chose nécessaire au corps humain à pris raisonnable, et aussi plentureusement comme en la meilleure ville de ce pays. Là tenoit son estat le prévost des maressaulx, pour administrer justice, et dresser en voye directe et réglée la police de l'exercite. Il y avoit pareillement ung aultre marchié au quartier des Italiens, où n'estoit deffaulte de quelques riens ; et chacun des deux marchés avoit sa boucherie et son marché particulier au foin et à l'avaine. Au regard des édifices et logis tels que en ce cas appartient, ils estoient tant riches et plaisants que merveille.

Chacun selon sa vocation et faculté y avoit faict ou faict faire habitation condigne, avec belles tentes et riches pavillons, entrelassés et semés çà et là, qui moult décoroient ce sumptueux fabrique; desquels ce duc en y avoit faict admener neuf cens à ses propres frais et despens. Il y avoit mansions de diverses façons et pourpensées constances, composées par mirable et solide artifice, comme pour y demourer à perpétuité; les unes eslevées par plaisance à manière de dongeons, ayans galleries et prayeries à l'environ, et les aultres tournées à deffenses, et pons levis et parfons fossés à l'entour; les unes maçonnées et painctes à beaux fenestrailles et chassis de voirre; et les moindres à façon de cavernes fossées en terre, portans sur grandes fourches, ayans salles et cuisine, et le plus cheminées de bricques. Il y avoit fours et molins à eau, à vent et à bras, jeux de palmes, bourloires, et bersaulx pour recréer les compagnons, et gibet grant et fort pour exécuter les malfaiteurs. Il y avoit forges, tavernes, cabarets, baigneries, hostelleries et brasseries.

Les sacrements de l'Église y estoient administrez à tous ceulx qui nécessité en avoient. Enfants y estoient reçus en baptesme; traictiés de mariage s'y accordoient et solemnisoient aussi richement qu'en la ville close. Les uns addextroient l'espousée à grant liesse, monstroient signe de joie, et, au resveil, des ménestriers cornans mélodieuses chansons; et les aultres accompagnoient leurs amis morts et mis en

bierre en grant anoi, entre gens monstrans signe de dueil, chargiés de larmes et faisants piteuses lamentations. Les uns hestiés de corps, menoient piteux regrets, et gémissoient en attendant l'heure de Dieu. L'une crioit: Le roi boit! en feste de royaulme. L'aultre crioit: Jésus te soit conducteur à l'âme! Tel se réputoit estre mieulx asseuré que ès bras de ses amis, qui tantost tresbuschoit ès laz de ses ennemis. Là povoit-on appercevoir la folle abusion du monde, et comment divers corps incorporés en un seul ost avoient passions contraires, l'une de soulas, l'aultre de tristesse. C'estoit un déduict desplaisant, un desplaisir esjouissant, une joie pleine de cris, une clameur confite en ris, une risée très piteuse, et une pitié très joyeuse. Sons meslodieux, tubes, tambours, trompes, clairons, fleutes, musettes et chalemelles sonnoient en l'aer et engendroient armonie tant délectable, qu'ils effaçoient toute mélancolie, suscitoient joie nouvelle, et eslevoient tous cueurs annoyeux au trosne de parfaicte liesse. Souverainement au quartier du duc, aux heures limitées, en estoit la très douce noise tant plaisante à ouyr, que ce sembloit un parradis terrestre, et chose plus divine que humaine; et comme Orpheus débrisa les portes d'enfer au son de sa harpe, la modulacion de ces instruments musicaulx mitigeoit l'amer des rudes cuers saxonnois et endormoit les ennemis par son amène consonnance. Le duc Charles, l'honneur d'occident et le plus redoubté de la terre, se maintint vertueusement en ce siége,

précogitant son prouffit salutaire, car avant toute oeuvres chacun jour après son lever, postposant toute cure temporelle, comme vrai champion de saincte Église, ouoit ses messes accoutumées; et soi confiant en la main de Dieu, seul collateur des victoires, ne voulut cesser ses devotions pour quelque impétueux encombre. Son faict tout recommandé au céleste gubernateur, se mettoit en ses diligences de solliciter ses affaires, pour tirer fruict de sa labeur cotidiane. Oncques duc de plus aigre soing ne fut sous la cappe du ciel; nul de plus glorieuse emprinse; nul plus asseuré en ses faicts, nul plus labourieux aux champs. Il avoit seul le hault vouloir d'Alexandre et la prudence de César; et la diligence de Sémiramis estoit en lui renouvellée; car il se trouvoit de quartier en aultre quasi en un moment; une heure avanchoit les dicquaires, une aultre se trouvoit ès mines. Il divisoit les pilotis; il expédioit les tranchis; il employoit les Hollandois; il donnoit conseil aux Lombards; il reconfortoit les Anglois; il boutoit avant ses Picquars; il commandoit aux ordonnances; il ordonnoit ceux de la garde; il gardoit les nobles et fiefvés; et ceux de son hostel faisoit si souvent resveiller, qu'ils n'avoient loisir de longuement sommeiller; cart lui mesme ne dormoit que à demi, et le plus du temps aux yeux ouvers, en suivant la très noble et haulte propriété du lion dont il estoit renommé par le monde univers. Il ne tenoit le terme d'aulcuns anciens princes, comme David et aultres, qui dé-

légeoient leurs connestables assaillir cités et villes, et ne s'y trouvoient jusques à la prinse, pour avoir gloire de la conqueste; mais comme cler miroir d'honneur, exemple d'excellente prouesse, bercail patent aux forts archers, et butte à leurs fières sagettes, se mettoit en front d'assault, premier à l'estour, dernier au retour, non pas par présumption oultrageuse, mais pour animer les siens à chose ardue, terrible et merveilleuse. Pour ce dict-on : que la présence de bon prince vault mille aultres de sa province. Gédéon, juge d'Israël, verge de Dieu, poing redoubté, et flagelleur de Madian, disoit à son peuple simple et non instruict en armes : Faites ce que vous me voyez faire. Le duc Charles, prince sans peur, sans pair, et patron des preux, semblablement en sa personne préparoit ses batailles, enseignoit ses conducteurs et marchoit aussi avant que le plus hardi de ses vassaulx. Arrestez-vous, les explorateurs des merveilles du monde, qui eslisez les grans chevaleureux hommes des anciennes histoires pour les réduire à fresche mémoire, arrestez-vous par admiracion; pensez, pesez, contrepesez et compassez si ce très cler vertueux duc n'est pas digne d'avoir magnifique siége entre les plus haults de ce siècle. Vous mettez en compte vos difformes monstres et horribles géants, qui se confioient en la grandeur de leur corps, en la férocité de leurs bras et en la crudelité de leurs bastons; mais s'ils eussent ouy en leur temps les espouvantables ton-

nerres tempestants, et senti les hideuses pierres foudroyantes dont le duc et les siens sont esté plusieurs fois servis et rencontrés en divers orages, ils se fussent trouvés perplex, confus et sur le poinct de renoncer aux armes. Force de corps ne les pourroit aider; fleur de prouesse en eux seroit extaincte. Tant plus sont haults, et tant plus ont d'attaincte. Vous parlez du très puissant roi des Perses, qui desséchoit les fleuves par multitude des chevaux, et son ost qui les buvoient; parlez maintenant de nostre duc très auguste, qui par labeur manuel transmue les eaux de leurs cours naturels, dessèche les terres portants les grants fleuves, en arrouse des aultres où jamais ruisseau n'est apparu, et leur donne cours de telle profondité, qu'il semble estre naïf et sans aulcun artifice.

Que dirai-je plus? Il a estanché rivière courante impétueusement de cinq à six cens pieds de large, et de lance et demie de profond. Vous donnez tiltre de grant vaillance à Hannibal, duc de Carthage, le prosterneur des triomphans Romains, pour ce qu'il passa les Alpes non jamais hantées, et trespercha les roches par merveilleuse incision; donnez tiltre de grande puissance à Charles duc de Bourgogne, le extermineur des orgueilleux rebelles, lequel submect toute chose élémentaire à son indition, essourt la pesanteur des pierres contre le ciel, humilie la sublimité des montaignes, exalte la profondité des vallées, adjoinct le feu à son incompatible, percute l'air par fraction véhémente,

recoppe l'eau par dicquaiges repugnans, pénètre la terre par mines secrètes, où il s'escouse personnellement, et se trouve à la fois soubs les pieds de ses ennemis. Vous pellifiez d'honneur, et non pas sans mérite, le très sacré impérateur Constantin, pour ce que sur la rivière de la Dunoe, par le signe de la croix, en qui Dieu souffrit passion, subjugua Maxence le félon tiran, associé des prophanes barbares infidelles; couronnez de laurier ce très fort et courageux lion, qui, sur la rivière du Rin, au nom de Dieu et de sainct George, et par la vertu de la croix sainct Andrieu, dont il estoit consigné et prémuni, à petit nombre des siens, et à peu de perte, a vaincu, par bataille rangée et prouesse miraculeuse, le très hault et seigneurieux aigle impérial adextré de toute la puissance de Germanie, comme il appert en histoire séquente. Non seulement en gloire transitoire, caducque, terrestre et de prospérante fortune, scintilloit l'irradiante lumière de sa haulte sérénité, mais en affluence de dons précieux sanctissimes pour parvenir et parattaindre félicité sommière. C'estoit le germe de salut incomparable, la plante d'honneur inestimable, l'estoc de grâce bien heurée, et l'arbre de vertu coulourée, redolente, fructueuse, et de grande altitude, et de qui la fleur, le fruict et la fueille portoient saveur de céleste béatitude. Et revolvant en son imaginative plusieurs volumes des anciens historiographes, dont il avoit imprimé les lectures en sa mémoire, voyant

beaucoup de puissans règnes trébuschés, avec les régnans en misérable ruine, tous énervés de royale majesté, par trop amplecter les plaisants et fols délicts du féminin sexe, et congnoissant que le fort Sanson en estoit affoibli, le sainct prophète David souillé et maculé, le sapient Salomon idioté et rasotté, abrenoncia à toute volupté charnelle, et embrassa castimonie supernelle; et n'estoit ne trop mondain ne trop solitaire, mais humain et tout salutaire; non enclin à dormition, mais à soing et dévotion; non à vaine mondanité, mais à saincte mondicité; non à lubre concupiscence, mais à salubre continence; non à nocive ébriété, mais à nette sobriété, car le vin friant non modéré engendre delectation, délectation consentement, consentement péché, péché la mort. Ainsi, par force de corps et d'âme, par vigueur extérieure, et par vertu intérieure, prélioit et prosternoit ses ennemis visibles et invisibles, ce vertueux duc scipionique, lequel, après grandes veilles, travaux durs et angoisseux, retournoit en son logis champestre; et là, en estat magnanime, à portion légitime, prenoit réfection corporelle. Plusieurs petits compagnons, povres mendians, nuds et deschaux, et qui n'avoient point d'argent, parce que nul ne leur en donnoit, faisoient pareillement grande abstinence, non pas volontaire, mais nécessaire, et contre l'auctorité de Plutarchus, disant que la famine se combat aux chevaliers despiteux qui défaillent souvent au seigneur, lequel leur destrainct leur nourriture.

Nonobstant ils s'acquittoient loyaument aux assaulz et aux escarmouches, et jamais ne tournoient en fuite. Végèce conseille aux princes que mieulx vault enseigner ses propres chevaliers au très noble mestier d'armes, que prendre estrangiers à souldée. Et le duc par payant ses deniers, estoit servi de Lombards et d'Anglois, qui grandement s'employèrent. Mais pour ce qu'il estoit craint et redoubté de toutes nations, et que le ciel et la terre lui favorisoient plus que à nul aultre, il avoit ce privilége de trespasser le commandement des philosophes. Après la réfection du corps, donnoit la réfection à l'ame, et employoit ses jours, non pas en folle vanité, en mondain spectacle, mais en sainctes escriptures, histoires approuvées et de haultes recommandations, souverainement en l'art de musique, dont il estoit tant amoureux que nul plus, et non sans cause, car musique est la résonnance des cieux, la voix des anges, la joie de paradis, l'espoir de l'air, l'organe de l'Eglise, le chant des oyselets, la récréacion de tous cueurs tristes et désolés, la persécution et enchassement des diables, comme appert par David jouant de sa harpe devant le roi Saül, possédé des diables. Et comme le roi Charlemaigne avoit honoré ceste science en son temps, lorsqu'il avoit mandé les expers musiciens de Rome pour enseigner ceux de France en vraie modulation, le duc Charles recueilloit les plus fameux chantres du monde, et entretenoit une chapelle estoffée de voix tant armonieuses et délectables,

que, après la gloire céleste, il n'estoit aultre liesse. Que voulez-vous plus? Au siége de Nuysse, la magnificence en estoit de si haulte estime, que ma rude plume ne pourroit souffire à descrire la rutillante splendeur. Supplications y furent ouyes, bénéfices y furent impétrés; et par le ray de la précieuse gemme ducale qui s'apparoit par tous climats, cler comme estoille de l'Épiphanie, les glorieux princes de la terre s'y rendoient personnellement, ou envoyoient embassades honorables lui offrir cour, corps et chevance.

Le roi de Dannemarque et de Noreweghe, accompagné de son frère, en simple estat de pélerin, y fut aussi plentiveusement reçu qu'en Bruges ou en Gand. Le duc, à sa venue, fit dresser très riches tentes et pavillons de drap d'or et de velours, et fit honourablement traicter et festoyer lui et les siens, par le comte de Chimay, très éloquent, doué de riche faconde, et par aultres grands barons et mignons de court, qui bien le sçavoient faire. Ce roi de Dannemarque voyant le différent du duc et des Allemans, ensemble le éminent péril, pitoyable et domageux qui en povoit ensuivre, s'esforça de pacifier les parties, et se tint long-temps à Listriby, une petite ville oultre le Rin, à deux lieues de Nusse, où monseigneur le chancelier et le comte de Meghe, seigneur de Humbrecourt, alloient souvent devers lui; et ensemble ouvroient aulcuns traictiés de paix, qui ne purent sortir effet. Monseigneur le bastard de Bourgogne

vint aussi pareillement audit siége, lequel il visita de bout en autre ; et par son advis furent affutées deux serpentines, en tel lieu assises que elles travaillèrent grandement la ville ; puis prit congé à son frère le duc, et s'en alla au royaulme de Naples. Le roi de Hongrie envoya lors son vénérable orateur, lui priant qu'il fust arbitre du différent qu'il avoit au roi de Pouloigne, pour le royaulme de Bohesme. Aultres ambassades loingtaines et prochaines de France et d'Angleterre y arrivèrent, desquelles le conte se fera cy-après.

CHAPITRE X.

Comment les bastillons furent assaillis par force chevaleureuse.

Chose prolixe, trop travaillante les entendemens des auditeurs, me seroit de réciter tous les voyages, destrousses, saillies, aguets, courses, rescousses, escarmouches, rencontres, assaults, prinses et glorieuses emprinses, qui continuellement se causoient d'une part et d'aultre durant ce siége ; il me suffit seulement toucher en bref aulcuns faicts admirables, dignes de collaudation et de haulte recommandation. Un jour se prindrent environ soixante gentils compagnons de la garde, bien en poinct, quérants leurs adventures en pays. Si se trouvèrent devant une petite ville entre Nusse et Coulongne. Les rustres qui la gardoient,

montés sur fleur de chevaux, saillirent sur eux, environ cent ensemble et cent cinquante piétons; mais ils furent rudement reboutés en leur ville; et y demourèrent vingt de leurs gens morts sur la place, dix prisonniers et plusieurs bleschiés, entre lesquels le fils du seigneur de Sombre et le fils du comte de Warnenbourgh furent cruellement navrés. Puis lesdicts compagnous dépouillèrent les morts en face de leurs ennemis. Si accueillirent cinq cents moutons; et sans quelque perte, retournènèrent au siége, très joyeux de leur proye. Ceulx de Nusse se tenoient moult orgueilleux et fiers de leur gros et puissant bastillon fortifié de tranchis à la porte de l'abbaye, duquel ils portoient se grand dommage aux assiégeans que rien plus, tant par leurs envahies et curieux aguets, comme par l'horrible espouvantable traict de pouldre, dont ils resveilloient leurs voisins. Mais messire Philippe de Poictiers, seigneur de la Freté, noble de sang et de prouesse, très vaillant conducteur de guerre, accompagné de plusieurs forts et hardis chevaliers, leur donna l'assault tant aspre, hideux et terrible, que par force et puissance ils en furent expulsés vigoreusement de leur fort et de leurs tranchis; si furent leurs moulins à l'eaue deschirés de tous poincts et rués par terre.

L'assault fut aspre et merveilleux; plusieurs glorieux faicts d'armes resplendirent en cest estour. Le seigneur de la Freté le conduisit honorablement; et firent tant ses gens et si bon deb-

voir, qu'ils gaignèrent lesdits tranchis autour du bastillon. Mais tant multiplia le traict des assiégés, que les assaillans perdirent lesdits tranchis; et y finirent leurs jours chevalereusement plusieurs nobles hommes, qui, desirans honneur conquerre, furent prins aux laz de la guerre. Ceulx de Nusse avoient un aultre bastillon grant et fort au quartier des Lombards, comme leur refuge singulier, espoir total et garant salutaire ; car ils faisoient leurs armes et monstroient leur puissance, trop plus que aultre part, tant pour résister aux assauts traversaires, que pour assaillir les vassaux adversaires ; mais il fut enversé en bas, abattu par terre, en terre, en fons fondefié et porté jus par main robuste.

Le duc de Bourgogne avoit de coutume tousjours au nouvel an de renouveler les capitaines de ses ordonnances. Si advint que Amet de Wanperghe, un très expert conducteur, eust la charge de cinq cens lances, qu'avoit par avant messire Josse de Lalaing, lesquels furent translatés de la grande isle audict quartier. Lui, accompagné de plusieurs nobles entreprenans bacheliers, couverts de pavaix, plances, instrumens invasifs, approchèrent ledit bastillon, par telle audace et férocité et hardiesse, en coupant les gros rudes chesnes dont il estoit composé, que nonobstant les terres grandes et espesses, ils le desmembrèrent, rompirent et desbrisèrent si au vif, qu'ils trouvèrent les portes de la ville enfouye dedens, qui tantost furent descouvertes, non pas sans grand labeur et perte.

Maistre Simon, un bombardier, Pierot et aultres, y furent tués de leurs bombardes mesmes; et Amet de Wanperghe dessoubs dit, qui notablement se maintint, y fut blesché en la joue d'un billon du courtau.

Ceulx de Nusse, trop durement aiguillonnés, voyans ce hideux reboutement, mortel péril et cruel renverse, firent ung aultre bastillon plus arrière en reculant dedans la ville, placquié par admirable artifice de terre et d'estraing, tant proprement qu'il sembloit chose faicte par plaisance et non par contraincte, car un festu ne passoit l'aultre; et estoit estoffé de canonnières belles et gentes et aultres deffenses terribles. Le duc, regardant ce nouvel bastillon si promptement édifié, proposa de le destruire comme il avoit faict l'aultre, non pas par hastif assault, mais par secrète continue labeur; et commanda à faire deux mynes, l'une au guet des Lombards, à la directe main, emprès l'eaue des fossés, et l'aultre au quartier des Picquars, sur la rivière au toucquet de la ville, où les murs estoient abatus de bombardes et de canons. La vergière fut approchée et subtilement ajustée, laquelle avoit sieute de plusieurs courtaux. Pyons pyonnoient; manouvriers ouvroient; fossiers fossoyoient; et myneurs mynèrent par telle diligence, en approchant la ville, que ceux de dedens furent en adventure de perdre leurs brayes, et firent ung contrefort de travers pour le préserver. Mais finalement, après double crainte et paour inestimable, ils gaignèrent

ladite myne du costé des Lombards, comme il sera déclaré plus avant en l'histoire.

CHAPITRE XI.

Comment Messire Olivier de la Marche, maistre d'hostel du duc, et capitaine de sa garde, les Italiens et autres ravitaillèrent la ville de Lintz, en Allemagne.

Ne sçay se ma rude plume mal agencée sera suffisante pour magnifiquement descrire les despendances collatérales du siége de Nusse. Toutefois, soubs la magistrale main des vénérables orateurs auctorisés, implorant bénigne correction et susport de leur vif et élégant style, je procèderai oultre en mon labeur, et coucherai en front de marge les excellentes besongnes que les nobles preux et hardis champions de ceste maison bien heurée ont perpétrés virillement par leurs fors bras chevalereux.

Ainsi, comme Charles-le-Grand, roi de France, très fort et très puissant de corps, estoit accompagné de mesmes princes, hauts, corpulens, doués d'extrême hardiesse, et de force incomparable, Charles-le-Grand, duc de Bourgogne, cler en vertu, resplendissant en honneur et en tous faicts glorieux emprendre, avoit en son hostel contes, barons, chievetains et chevalliers de pareille taille, prudens en leurs faicts, expers ne leurs armes, tant discrets et asseurés que

riens ne leur estoit impossible. Pendant le temps que ceste très noble fleur de prouesse fleurissoit devant Nusse, desirant espandre son odeur par les pays voisins, pour extirper de son pourpris toute zizanieuse plante et radicale et imundicité venimeuse, vindrent nouvelles au duc par Lancelot de Bellaymont, que l'empereur et aulcuns grans princes d'Allemaigne, avoient assiégé la ville de Lintz, terre d'archevesque, séant sur le Rin, à sept lieues de Couloingne; et de faict avoient donné l'assault à un bolluvert où ils perdirent assez. Les Namurois, prompts aux deffenses et aspres aux conquestes, garnison de la ville pour et au nom des Bourguignons, ruèrent jus deux navires garnies l'un de huit cents madres d'avaine, et l'aultre de grains à faire potages, et aultres habillemens nécessaires; lesquels avoient esté chargés amont l'eaue, et passoient devant Lintz, sur l'espérance de ravitailler Nusse. En oultre, une grosse compagnie d'Allemans s'estoit logée à manière de siége, en un fort et puissant bolluvert, sur le bord du Rin, vis-à-vis de la ville, lequel travailloit tant les assiégés, que créature n'y pouvoit entrer ne issir sans grand péril de sa vie. Le duc Charles, escu solide, glaive tranchant, et baston non flexible à ceux qui s'i appoyent, délibéra de donner secours à ceux de Lintz, tant de gens comme de vivres; et pour achever ceste emprinse, choisit messire Olivier de la Marche, supérieur conducteur de sa garde,

très renommé chevalier, prudent et de hardi emprendre; et comme il estoit preu et actif en armes, et avoit gentils compagnons de mesmes, sages, vaillans, appers et ables, et tous avisés de leur faict, comme estoient les fors Mirmidons, disciples de Achilles, qui Hector environnèrent, messire Olivier avoit avec lui en ceste chevauchée cent lances italiennes, bien en poinct, prises par escoydres; Philippes de Berghes, accompagné de cent lances; Lancelot de Ballaimont de deux cent hommes; et trouvèrent sur les champs sire Evrard de la Marche, atout certaine quantité de gens; et tous ensemble povoient estre mille chevaliers.

Ils estoient partis du siége de Nusse, le 5e jour de janvier (1475 nouveau style), en cœur d'yver, par pluie, vent, neige, grésil et le plus horrible temps de jamais. Ils prindrent d'assaulx en leur chemin, un fort et gros village, où furent occis 26 ou 27 hommes, et furent logés quatre jours continuels à un aultre village, à deux lieues près de leurs ennemis, lesquels ne povoient ignorer leur venue. Et quand ils approchèrent Lintz, atout leur artillerie et vivres qu'ils avoient chargés sur chevaux, environ de trois à quatre cents sacs de farine, ils trouvèrent un destroict de montagne dangereux à merveilles, lequel il falloit nécessairement passer; et redoubtoient beaucoup que les Allemans ne gardassent à puissance, ou que à leur retour ils n'y fussent attrapés. Lors envoyèrent leurs avant-coureurs, pour descouvrir les embûches, et ne

trouvèrent ame; et comme à demi-reconfortés avec bonne fortune qui souvent aide les hardis, passèrent ce périlleux destroict à sept heures du matin, sans avoir quelque empeschement. Après qu'ils furent eschappés de ce terrible labirinte et hideux passage, ils se trouvèrent en une belle plaine, où ils espéroient avoir récréation; mais ils estoient au milieu de leurs ennemis, lesquels se tenoient en une ville, nommée Rambaille, et en une grosse bourgade, nommée Saint, séans à demi-lieue l'une de l'autre. En l'une estoit l'archevesque de Trèves, et en l'aultre le duc de Saxe, et plusieurs ducs et contes de l'empire ; et estoient de cinq à six cent combattans, tant de cheval comme de pied, lesquels voyans leurs adversaires qui se tappoient en leurs filets, menèrent leur artillerie aux champs, et sur eux saillirent à grant effort.

Les Bourguignons voyans ce dur encontre, se mirent en très belle ordonnance, et furent de six à sept heures continues en mortel orage et horrible tempeste; car avec le gresle naturel qui descendit du ciel en terre, dont les pierres estoint tendres, froides et blanches, aultre fouldre artificiel montoit par un contraire de la terre vers le ciel, dont les pierres estoient dures, chaudes et noires; et derechef un aultre cruel espouvantable tonnerre se esleva sur le Rin, au siége de l'empereur, qui les bastoit de hault en bas, et deschargeoit sur eux dru et menu. Et qui plus est, la escarmouche se commença entre deux villes, tant felle, grande et hi-

deuse, que cent lances et les archers ne la povoient soustenir. L'archevesque de Trèves y estoit en personne, qui souvent se trouvoit en dangereux périls. Gens et chevaux y demouroient à grant plenté mors et bleschés de son costé; et furent plusieurs fois rebontés en leurs fors, à leur grand domage et confusion; car les dits Bourguignons, tous expérimentés de la guerre, tindrent si bon ordre, et furent si notablement conduicts, qu'ils ne perdirent que cinq ou six hommes, et Martinet Baron, qui fur blesché d'un vireton. Pensez un petit, vous riches bourgeois, et aultres hongnars qui murmurez sur l'estat de noblesse, qui vivez en tranquillité pacifique et repos délectables, avironnés de tours murées et de fors propugnacles, pensez un petit et considérez que les nobles chevalereux n'ont pas tant d'avantaige. Vous ne voudriez avoir six lieues de tel chemin pour tout l'avoir de vostre cofre. Le riche trésor de prouesse est de si cher coust et digne préciosité, que les haults conquérans du monde y avanturent corps et ame; et très souvent les plus vaillans y demeurent en la poursuite. Et vous qui ne sçavez que c'est d'honneur ne de glorieuse jouissance, comme ennemis au bien publique et à toute commodité vertueuse, desprisiez la chose qui vous est la plus propice, et ceulx par qui et de qui vous vivez et prospérez en félicité mondaine.

Vous menez le bon temps en paisible asseurance,
Et ils sont aux hutins en mortelle souffrance;

Vous dormez ès cités, bien couvers et repos,
Et ils couchent aux champs toujours le fer au dos.
Vous vivez en espoir d'augmenter vostre estage,
Et ils meurent pour vous et pour vostre héritage.

Après ce que messire Olivier et ceux de sa chevaleureuse compagnie, honorablement et à peu de perte furent issus de ce terrifique et ténébreux purgatoire, ils trouvèrent entre deux siéges quasi un petit enfer venimeux, tout plein d'ennemis, c'estoit le boluvert dessusdit, assis sur le bord du Rin, lequel deux cens Allemans, sortis de serpentines, hacquebutes et arbalestres, tenoient en grand pompe, pour deffendre l'entrée de la ville, et saluer les compagnons qui dedens y entroient et se fouroint. Nonobstant toute leur force et puissance mise en exploict, les vivres dessusdicts, pouldres et aultres biens, chargés sur bateaux, arrivèrent à port de salut; et Lancellot de Bellaimont, atont six vingt hommes pour renfort de garnison, entra dedens Lintz à grant joie; laquelle à demi consolée, fut depuis en sa manuténence et protection. Quant Lintz fut repeuplée et ravitaillée sans dur rencontre, comme il appert, les Bourguignons ne se tindrent pas à tant; mais pour monstrer à leurs ennemis un tour de maistre, et qu'ils avoient en eux esprit, sang et vie, ils vindrent à chef d'une haulte besongne dont il sera mémoire cent ans après, car ils se mirent en notable arroi, plus fiers que tygres animés pour assaillir le bolluvert dessusdict. N'y avoit

homme qui n'eust cœur de lion ; et entre les autres Robert le Roucq fut faict chevalier de la main de messire Olivier de la Marche ; puis donnèrent l'assault cruel et aspre, et par grand hardement.

Ceulx qui dedens estoient tous préparés à leur défendre, montrèrent visage aux assaillans. Si ne les admiroient guères ; car ils les servirent pour le premier mets de gros œufs de serpentine, et de quareaux d'arbalestre, et pois de coulevrines, et d'aultres menues dragées vénimeuses et empouldrées, comme il appartient à telles nopces, tellement qu'il y en demoura trois morts du parti des bourguignons ; lesquels voyans ce dur encombre, desmarchèrent et furent reboutés.

L'assault recommença plus terrible et merveilleux que devant. Chacun reprist le frain aux dens pour acquérir bruict et prouesse glorieuse ; faits d'armes d'une part et d'aultre se apparurent en ceste journée. L'estour estoit plaisant à voir à ceulx à qui rien ne touchoit : les Allemans y desployèrent la force de leur puissans bras ; leurs faictifs corps furent bersaux aux sayettes des fors archers. Ils monstrèrent la hardiesse de leur fort et grand eslevé courage ; mès par male adventure le feu se féry en leur pouldre. Si furent tous confus, et déshidés ; peur et crainte les appréhendèrent, et lors furent envahis tant vigoureusement et de si fortes mains, avecques le feu qui les agressoit, que leur boluvert fut pris, rompu et desmenbré, et tous ceulx qui le gardoient furent ou noyés ou bruslés, ou

mis au tranchant des espées, réservés dix ou douze prisonniers; desquels l'un, qui fut recueilli vif entre les mors et emmené devant Nusse, disoit en son langage, à moi et aux aultres, que l'empereur estant à Audernart, leur avoit proumis secours, s'ils tenoient pied ferme; mais il leur faillit au besoing; et finirent leurs jours chevalereusement à son très grand préjudice et domageuse perte.

O très noble Germanie, germe d'impérial mesnie, Rome ressuscitée par générosité, royne impérante, imperière très sacrée, saincte dame couronnée d'or, d'argent et de fer, qui seule possesses la pomme aureye, et la haulte monarchie mondaine, mère de fières nations rihoteuses, nourice des petits géants de ce monde, es-tu devenue marastre maintenant, sans quelque pitié maternelle? Tu vois tes propres enfans mutilés devant tes yeux, bersaudés de sagettes, qui sont fourreaux aux espées sanglantes, et ne leur donnes confort ne garantie! Tu vois tes forts abattus, tes pays dépopulés, et leurs biens tournés en gastinne, qui sont proyes et vitailles aux famillеux loups ravissants; tu vois les petits lionceaux, sans chef principal, qui rien n'admirent ta présence, rampans au hault de ta garenne à très petite compagnie, et sans nul espoir de refuite; et ne les sçais attrapper en tels lacs par quelque subtil art et vaillance qui soit en toi! O très-noble Germanie, as-tu le cœur failli? as-tu oublié le très noble mestier d'armes, de quoi tu fus si haulte-

ment recommandée? où est ton aigle seignorieux, ensemble et ton puissant ostrice, qui sur tous les oiseaux du ciel, par l'excellence de leur hault singulier vol, ont conquis le saint diadème d'impérial majesté? Où est ton sceptre précieux et ton sacré auguste, à qui les sept climats du monde furent subjects et tributaires? Où sont les rudes et fors champions modernes, custodes de ton royal palais, gardiens de ton parc champestre, et procureurs de ton extrême honneur? Ils sont assourdis des oreilles; et tu es, comme il peut sembler, laschement endormie au lict de mondaine plaisance; tu as converti maintenant ta puissante prouesse en pesante paresse, ton valoir et gloire en vouloir de boire, ton hault los divin en grant los de vin, et ton glorieux empire se décline de mal en pire.

CHAPITRE XII.

Comment la garnison de Lintz, par appoinctement faict, se debvoit partir corps et biens saulfs, et fut destroussée par les Allemans, qui ne tindrent foi ne promesse.

Quand messire Olivier de la Marche, Philippe de Berghes, les Italiens et leur routte eurent ravitaillé la ville de Lintz, et conquis par forte main de prouesse le dessus dit boluvert; et que en la vérécondieuse face de leurs ennemis, au centre de leur plus assurée force, ils eurent faict une si mortelle

plaie, comme de départir la radicale plante de leur orgueil, dont le fruict estoit livré aux dens de fer et aux sanglantes morsures des espées, ils se mirent au retour en emmenant leurs prisonniers. Et les Allemans estant ès villes dessus dictes, voyans ceste horrible piteuse desconfiture, tous enflés, comme à demi forcenés, saillirent sur eux en grand nombrepour livrer escarmourche, mais ils furent reboutés dedans leurs forts. Depuis, non contens, issirent à plus grand puissance, faisants manière de présenter la bataille. Quant les aultres virent qu'ils ne vouloient sinon escarmoucher et les tirer à la nuict, pource qu'il convenoit mettre assez longue espace à passer ledict destroict, ils se serrèrent ensemble, et laissèrent derrière soixantelances pour soustenir l'escarmouche; lesquels chargèrent sur lesdits Allemans par telle effort, qu'ils furent rembarés de rechef jusques à la porte d'une desdites villes. Si ne tint à guère que le conte de Wernanbourg, vestu d'une longue robbe de veloux noir, ne fut prins en la chasse; car il s'estoit assez follement abandonné pour tenir ses gens en ordre, comme disoit un rustre qui fut prins en la rencharge. Ainsi honorablement, sans perte quelconque, rappassèrent les Bourguignons ce destroit dangereux, en retournant vers Nusse; entre lesquels Philippe de Berghes et ceux de sa compagnie assaillirent et prindrent à main armée un gros village et fort, où ils occirent vingt-six ou vingt-sept hommes, lesquels ne les vouloient

loger audit village; puis à grande liesse, très joyeulx de leur haulte et excellente emprinse glorieusement achevée, arrivèrent au siège de Nusse, où le duc les receut aggréablement; et furent conjoys de leurs bienvueillans, prisés et honorés grandement, comme vaillans et victorieux champions, dignes d'auréole triomphante et ouange perpétuelle.

Environ trois sepmaines après que la ville de Lintz fut si puissamment secourue de gens, de vivres et de pouldres, elle fut si griefment oppressée des princes de l'empire, et battue de leurs gros engins impétueux, que force lui estoit de soi rendre ou attendre pire marchié, veu qu'elle séoit en gueulle d'ennemis, très loingtaine de secours. Par quoi, après crueuses menaces, sommations et douloureux meschiefs de traict, lesdits princes envoyèrent ung hérault vers les assiégés pour sçavoir leurs intentions. Si leur assignèrent jour de parlementer à douze heures à la nuict. L'heure acceptée et les matières ouvertes d'une partie et d'aultre, conclusion finale porta que tous ceux qui tenoient le parti du duc de Bourgogne, gens de guerre et aultres, rendroient ladite ville à l'empereur ou à ses commis, et se partiroient lendemain, saufves leurs vies, leurs bagues, leurs armures et artilleries; parmi tant aussi qu'ils donneroient pour propine deux cents mailles de Rin aux députés dudit empereur, pour avoir faict condescendre son impérialle majesté a

ce traicté amiable. Sur cet estat, Lancelot de Bellaimont, les Namurois et aultres compagnons de guerre, trop travaillés de durs labeurs et continues veilles, comme joyeux et assurés de leur accord et paction, s'en allèrent reposer en leurs hostels et fardeler leurs bagues pour le lendemain desloger. Mès les Allemans et fins rustres qui veilloient à leurs crestiaulx, pourtant ne s'endormirent pas.

Sitost que les aultres furent couchiés et endormis, ils montèrent amont les fossés; et par les rompturcs de murailles que leurs bombardes avoient faictes le jour précédent, entrèrent tacitement en la ville, laquelle, sans tenir ne foy ne promesse, ils pillèrent de tous poincts; et en déboutèrent par force impétueuse et cautelle mauvaise, leurs adversaires, qui de rien ne s'en doubtoient. Si les destroussèrent de traicts de chevaux et de bagues, et les contraindirent à payer deux cens mailles de Rin, tellement que, à grand dur, tous honteux et nuds eschappèrent, saufves leurs vies. Voilà la certaine asseurance et léale confidence d'entre vous, fins rustres d'Allemaigne! Voilà la vraie crédence et noble parole sociale que vous entretenez aux aultres quand vous avez les bras au-dessus! Les nations barbares, Sarazinoises et paganiques qui oncques n'apperceurent un ray de clarté sommière, tiennent leur mot sans fraction et cheminent en voye de directe nobilité, et vous qui desirez estre la gemme rutilante et vrai patron irréfra-

gable de chrétienne militie, deflorez vos promesses, et errés de vrai sentier de constance et de fidélité.

CHAPITRE XIII.

Comment ceux de Coulongne, pour reconforter ceux de Nusse et contre-siéger le duc, plantèrent delà le Rin un très fort et puissant boluvert.

Allemaigne sentant Nusse captive et triste, languir en grande perplexité, persécutée de pestillence grefve, agravée de cruelle famine et flagellée de guerre périlleuse, prist pitié de son affliction dolente, proposant la délivrer de ce dangereux danger et meschef. Dont il advint que ceux de Coulongne, environ le vingt-sixième jour de febvrier [1], s'amonstrèrent en très grand nombre oultre le Rin, à l'endroit de Nusse, l'isle et la rivière entre deux, où ils plantèrent un fort et puissant siège, fermé de palis, orné de tentes et environné de tranchis, par manière de contre-siège, cuidant descochier de son hault estre le triomphant siège ducal; et de faict tiroient à l'adventure en divers quartiers de son ost serpentines et gros engins, dont les pierres d'estranges modes estoient à demi cocqües. Mès peu leur proufita ce traict. Ils y mirent chère coustance, et ne portèrent guères de domages à leurs adversaires : leurs coups retournoient souvent à leur préjudice. Si

1. De l'année 1475 nouveau style, ou 1474 ancien style.

leur mésadvint une fois de tirer en une tourelle de la ville, où ils tuèrent beaucoup de gens. Un jour amenèrent dix ou douze bateaux chargés de nouvelles gens et de vivres, soubs espérance de raffreschir Nusse; mais ils furent durement renvoyés par ceulx de l'armée du duc. Si retournèrent amont le Rin, frustrés de leur intention.

Regnauldin de Melun, un très gentil escuyer, lieutenant de monseigneur Olivier de la Marche, accompagné de quarante chevaliers, les poursuivit et entrechevaucha jusques auprès de Coulongne. Quand Coloniens apperceurent que par force d'armes ne povoient pas attaindre leurs conceptions, ne avoir entrée dedans Nusse, aspirans après leur opulent subside, ils démenèrent grand deuil, et proposèrent leur donner confort de rescriptions, en lieu de renfort de garnisons; et la servirent de promesses, en lieu de haultaines prouesses; de messagiers et de petits compagnons, en lieu de chevaliers et hardis champions. Ainsi doncques l'empereur et les princes d'Allemaigne, ensemble les Couloniens, les consoloient de persuasions adulatoires, plaines de jactance et de grandes flatteries, par aulcuns rustres adventureux, porteurs d'icelles entre deux eaues; et ceux de Nusse pareillement leur signifioient, par aulcuns malheureux noans (nageants) entre deux eaues, le grand destroit de povreté et déluge misérable où ils se trouvoient tresbuchiés par armigère disfortune, comme il appert par leurs missives.

Un jour advint que une buveresse de l'ost trouva, soubs un pont faict de queuves, un homme noyé, chaussé et vestu, lequel avoit en sa bourse douze mourequins, et portoit dix ou douze lettres enveloppées en poie et en cire, escrites le mercredi après la my-caresme, envoyées par Hermand de Heesse, et la commune chevalerie de Nusse, soubs espoir de l'adresser au lant-grave Henri de Heese, aux bourgmaistres, conseil et eschevins de la cité de Coulongne, et à aulcuns gens de guerre estans de là le Rin ; lesquels contenoient en partie ce qu'il s'ensuit :

« Nous vous tenons assez advertis par plusieurs » et diverses fois, tant de bouche comme par escript, de l'angoisseuse et pitoyable indigence à » laquelle nous sommes abstrainets par nos ennemis. L'eau nous est ostée ; les douves se perdent ; » tous nos boluwerts vers la porte du Rin sont pris » jusques aux derniers ; nous amenrissons tous les » jours, et perdons un fort après l'autre; et n'avons » povoir défensoir de nous-mesmes, qui jamais y » puist donner recouvrance. Et comme il soit ainsi » que long temps nous soyons en la vertu de vos » belles paroles confictes en liqueur d'éloquence, » lesquelles, comme confortation de nostre cueur, » nous ont soustenu et respeus d'espérance que nous » avons possessée jusques à maintenant, toutesfois, » rien n'en est ensuivi pour effect, dont nous sommes » grandement esbahis. Pourquoi, nous vous prions » et requérons très affectueusement que pro-

» messes jà piéçà flouries, coulourées de adula-
» tions, et tournées, non pas à meurisson fructueuse,
» mais en la fange de foi faillie par vostre longue
» endormie paresse; se nous envoyez hastif secours,
» par la plus grande puissance qu'il vous sera pos-
» sible; car aultrement, nous et nostre ville sommes
» destruicts à tousjours, mis et livrés à confuse des-
» pection et opprobre perpétuel; et se vous ne pou-
» vez parvenir à chef de votre desiré confort, par
» tant de fois et de voix proumis, trouvez quelque
» gracieux appoinctement, afin que ne perdions
» honneur, corps et chevance; car plus n'avons de
» confiance, sinon en la divine miséricorde, à la-
» quelle nous nous recommandons. »

Semblables lettres escripvoient aulx dessus nommés, les bourgmaistres de Nusse, ensemble eschevins, conseillers et communauté de Nusse, ensemble aulcuns capitaines, leurs envoyés en garnison de par la ville de Bonne, en faisant remonstrance de la grande chèreté et rareté de vivres qui y estoit; parquoy plusieurs compagnons, oppressés de famine, incités à courroux, esmouvoient journellement noises et contens entre eulx; se que par telles ruineuses divisions ne povoient tenir bonnement pied ferme. Certaines instructions baillèrent ceulx de Nusse à ces messagers, pour leur donner à cognoistre comment sans péril ils estoient abordés en terre amiable, ensemble pour informer ceulx oultre le Rin, en quel train ils debvoient continuer le traict de leurs engins à pouldre,

tellement que eulx, eschappés de dangereux encombre, debvoient monter sur chevaux grisons, prendre lances en leurs mains, au bout desquels, avecques aulcune matière combustible, debvoient bouter le feu; et les assiégés, qui les apercheuroient, mettroient une bannière blanche sur le boluvert situé à la porte du Rin, monstrant la différence entre leurs bastillons et les fors du duc, lesquels ils contendoient agrever totalement; et se ladite bannière estoit assise au plus hault, c'estoit signe que leur traict tenoit trop sur le hault; s'elle estoit bas, tiroit trop sur le bas; et s'elle s'arrestoit en parmutable estature, c'estoit signe qu'ils debvoient continuer en pareille mesure. Et pource que ceulx de la ville estoient en continue labeur, perpétuel soin, intollérable veille, ils prioient aulx contrassiégeans de souvent embesogner l'ost du duc par plusieurs travaux et diverses emprinses, tant par eaue comme par terre, afin d'obtenir un petit de repos en leur dure calamité. Aulcuns aultres de l'armée du duc de Bourgogne trouvèrent pareillement un homme noyé, qui s'estoit chargé de porter certaines lettres escriptes en langage teutonique, à Coulongne la veille de Pasques, envoyées de par l'empereur à chevaliers, escuyers, et à Hermant, lantgrave de Heesse, et au conseil et communauté de Nusse, desquels le contenu s'ensuit:

« Nous vous avons, par plusieurs et diverses fois, » mandé et signifié que nous estions venus et des- » cendus pour vous descharger de la grande charge

» où vous estes et avez esté par longue espace de
» temps, laquelle n'avons pas peu bonnement
» faire jusques à ores, obstant la ville de Lintz,
» qui empeschoit nostre descente, et pour cer-
» taines aultres grandes matières : néantmoins nous
» sommes présentement à Coulongne, accompa-
» gné de l'archevesque de Mayence, de l'arche-
» vesque de Trente, du marquis de Brandebourg,
» du duc de Saxe, de Henri, lantgrave de Heesse, et
» de Evrard, comte de Werteimberghe et de Mont-
» belliard, ensemble de plusieurs comtes et barons,
» chevaliers, escuyers et aultres députés des villes
» et cités impérialles, attendans de jour en jour
» avoir plus grande sieute de subjects de nostre em-
» pire, lesquels nous avons mandés sur grosses
» painnes pour nous servir et aider à vous secou-
» rir; laquelle chose nous entendons faire hastive-
» ment, et sans quelque délai. Et pourtant nous
» vous requérons, attendu vostre longue patience,
» quand jusques à présent vous estes tant chevale-
» reusement et vaillamment deffendus, dont vous
» avez acquis louange, gloire à toujours, et vostre
» noble postérité, qu'encores vous veuillez tenir
» fermement ung petit de temps sans vous rendre :
» car sans faulte nous vous secourerons; et ce fai-
» sant, nous en aurons souvenance à tousjours. »

En ces mesme lettres estoit enclose une petite cédule, contenant comment ledit empereur avoit envoyé de rechef son ambassade par-devers le roy de France, laquelle avoit rencontré le chevaucheur

du roy, qui tesmoignoit comment il venoit en sa personne, et estoit en chemin atout grand nombre de gens d'armes, pour estre au secours et ayde de l'empereur; et fust qu'il vinst ou non, si seroient-ils secourus, et s'en tenissent pour certains.

Les archevesques de Trèves et de Mayence, ensemble les aultres princes dessus nommés, en confortant les promesses de l'empereur, envoyèrent leurs lettres escriptes le vendredi saint à Hermant, lantgrave de Hesse, certiffians comment, par l'ordonnance et exprès commandement dudit empereur, ils estoient descendus à Coulongne, non sans leurs grands frais et mises, pour le délivrer de danger où il avoit esté longuement; et veu que le temps estoit bref, en dedens lequel il debvoit estre secouru, ils lui prioient et requéroient, qu'il se voulsist encores monstrer tel comme il avoit esté jusques alors, dont il avoit gloire et louange par le monde univers; et s'il faisoit aultrement, il regardast quelle honte et dommage il feroit à l'empire et à toute nation de Germanie.

Pareillement sire Pierre de la Clocc, alors bourgmaistre de Coulongne, et deulx gentils-hommes de Heesse, rescripvirent aulx bourgmaistres de Nusse et aultres leurs bienveillans, comment ils estoient tous informés du povre estat et disposition de leur ville, par aulcuns leurs amis, qui dernièrement en estoient partis; et narroient comment le marquis de Brandebourg, le lantgrave de Heesse,

et le comte de Wertenberghe, estoient n'a guères venus personnellement à la pierre, estant à l'opposite de la grande isle, à intention de ravitailler Nusse de toutes choses nécessaires ; mais ils ne peurent parachever leur intention et imagination, par faulte de navires. Néantmoins l'empereur et les princes d'Allemaigne estoient en continuelle poursieulte de amasser gens pour les secourir tantost après Pasques; et fussent certains que le roy de France, en sa personne, estoit en chemin pour donner secours à l'empereur, et amenoit toute la puissance de son royaulme. L'instruction de celui qui portoit ces lettres estoit telle, que lui venu à Nusse, il debvoit incontinent faire bouter le feu en deux lieux hors de la tour de Cliconchon, affin que ceux de delà le Rin cogneussent clèrement qu'il estoit arrivé sans inconvénient; et se ceulx de la ville persévéroient en voulenté d'eulx tenir, ils debvoient sonner deulx fois la cloche du beffroy devant midy ; et s'ils vouloient avoir gens et pouldre, ils debvoient sonner ladite cloche après disner. *Item*, et s'il fust advenu que ceux qui avoient la charge de conduire lesdites gens et pouldre eussent esté rués jus, ou menés à quelque fin malheureuse par leurs ennemis, leurs députés estants à ladite pierre, debvoient faire la nuit ensuivant aulcun certain signe d'un fallot ardent; et autant de fois qu'ils le monstreroient, et autant de jours après ils debvoient estre raffreschis. Et s'ils vouloient avoir traicté, ils devoient mettre, entre le jour et la nuit, un fallot ardent sur la tour Saint-Quirin ; et ce temps

pendant, les princes en leur absence debvoient entendre à leur appoinctement. Par la réception desdites lettres, fut desveloppé le secret de Nusse, et sceu l'expectation de délivrance qu'ils avoient en leurs alliés, ensemble leur chétive indigence et désertion misérable, plus au vrai que par ceulx qui volontairement se embloient de la ville, et se rendoient en la merchi du duc; car il y avoit si mirable et prudent régime entre les grans, touchant la conservation salutaire, que le menu peuple, fraisle de patience, tendre de la langue, et qui rien ne cet celler, ignoroit du tout la certaine disposition et police de léans, comme il appert clèrement, quand aulcuns d'eulx, par meschéance ou aultrement, se trouvoient ès mains des Bourguignons, partis de leur fort en ung mesme jour, diligement examinés et cauteleusement aquestionnés, par torture ou aigre menace, bien peu conformoient en ung propos, mais se contredisoient en plusieurs manières.

Coloniens estans oultre le Rin, apperchevants que leurs missives n'avoient quelqu'adresse en Nusse, par les messagers qui demouroient en la poursuite, absorbés en la rivière, et arrivés en commun spectacle de leurs ennemis qui les despouilloient, et que eulx-mesmes qui les envoyoient, n'avoient ne audace ne hardi emprendre, ne par l'eaue, ne par terre, tant pour la force léonique trop répugnante, comme pour le curieux aguet qui s'y faisoit, ils imaginèrent chose merveilleuse

et de noble intention, car ils firent entailler plusieurs pierres creuses, où ils encloirent leurs lettres par ung billon de bois, puis les boutèrent en leurs engins, et en tirèrent les unes dedans la ville, les aultres dedans les isles, qui prestement furent recueillies par les assiégeans, leues et divulguées par les quartiers. Mais ceulx de Nusse n'avoient quelque gros baston de suffisante cache pour leur rendre responce, dont ils estoient moult dolens.

CHAPITRE XIV.

Comment les mines que le duc Charles avoit faict faire à grande diligence furent perdues par la négligence des Italiens.

En l'espace de deulx mois, à très cher coust, par grant subtilité d'engins et extrême labeur, les mines que le duc, très souvent en grand péril de sa personne, avoit sollicité estre faictes, furent honorablement approchiées et achevées; mais les assiégés apperchevans ceste merveilleuse œuvre, trop périlleuse et mortelle pour eulx, par peur et crainte qui les incita, firent mine contre mine, et prinrent courageuse prétente contre malheureuse attente; tellement que par ung sabmedi, huitiesme jour d'apvril, environ deulx heures après disner, iceulx voyants que trop foible et méchant guet se faisoit au quartier des Lombards, rompirent secrètement une rive de terre, et comme tous asseurés en leur espérée bonne fortune, pourveus de cou-

leuvrines, hacquebustes, arbalestres, gros bancqs, fors huys et larges plances, saillirent par grant hardement en la mine desdits Lombards, où ils trouvèrent seulement quatre ou cinq hommes italiens, de peu de faict et de lasches courages; lesquels voyants ceste impétueuse envahie, s'enfuirent de tire et habandonnèrent lesdites mines, qui puissamment furent gaignées, ensemble deulx ribandequins affuttés; et les deffendirent si chevalereusement, que oncques puis ne furent conquises.

Le seigneur de Fiennes et aultres nobles chevaliers, oyants ce hideux effroi, y coururent à toute diligence, et se mirent grandement en peine de recouvrer ladite perte; mais guaires n'y proufitèrent. Jehan de Mastain, ung très vaillant escuyer, y demoura mort en la place, ensemble plusieurs aultres tués et bleschés. Le duc voyant ce domage irréparable, frustré de sa haulte emprinse magnifiquement conduite jusques à ce jour, et misérablement finée par la paresse de cœurs faillis, vint au logis du conte de Campo-Basso, qui lors, travaillé de maladie, se tenoit à Malines, et en commun spectacle fit venir les Lombards en sa présence; et les saluant d'un regard fier et léonique, leur dit en telle manière :

« O bons Italiens, refulgente nation, jadis semence » de nobilité, germe loyal, fleur de prouesse, » troncq redolent, et flourissant estoc soubs le très » sacré sceptre d'impérialle majesté, où est le ré- » sonnant bruict de vos armes, jadis ouy par les

» angles de la terre? où est le glorieux lume de
» vostre renommée resplendissant par le monde
» univers ? où est la profondité de vostre prudence,
» qui par l'acuyté de son engin, redigeoit les di-
» vers climats de la mondaine circonférence au
» vrai centre de souveraine monarchie; vostre bruict
» est accoisié, vostre clarté est estaincte, et vostre
» sagacité et diligence curieuse s'est contournée en
» lascheté et négligence malheureuse. J'ai délaissié
» de promouvoir aux haults degrés d'armes mes
» nobles parens, vassaux et naturels subjects, pour
» l'advance de vous, estrangiers, qui militez à mes
» souldées, et vous ay donné quasi la totale charge
» de ma chevaleureuse prétente, où vous pouvez,
» se à vous ne tient, acquérir los de perpétuelle
» mémoire. Vous estiés le soing de ma labeur,
» la verge de mes ennemis, et l'appui de mon hon-
» neur. Comment polrez-vous recouvrer ceste ve-
» recondieuse perte et très domageuse gastine?
» Vous avez monstré vostre ségnicieuse œuvre et
» sommeilleuse fetardité; car j'espérois avoir de
» vous fruict et bruict honorable, et j'ai trouvé
» enfin de cens faulte et fraude misérable. »

Ces mots finez, six Italiens qui ce jour faisoient le guet à ladite mine, pensans mitiger l'ire du duc, se ruèrent à genoulx devant sa face, implorans grâce et clémence de leur oultrageux obprobre, meschéance et confusion; dont, pour couleurer leur excusance fardée, donnoient à entendre qu'ils n'en avoient receu ung denier depuis l'espace

de sept mois ; parquoy nécessité de vivre les avoit constraint de engager leurs armures.

Le duc, trop esmerveillé de ceste besongne, leur respondit qu'il ne debvoit rien au conte de Campo-Besso, leur capitaine, et que mesmes le conte lui debvoit du retour sur les trois mois qui lors couroient.

Ceste chose bien escrutinée par les commis, fut trouvée véritable ; et lesdits Italiens vaincus de leurs propres bourdes, confus et ahontaigiés, pour contenter le duc, promirent recouvrer ladite perte. Et de faict, la nuit sequente, se mirent en leurs debvoirs ; et desployant iceulx force et puissance, saillirent par grand effort en ladite mine, espérans de la reconquerre. Mais ceulx de la ville qui s'en doubtoient, prompts et rangés à leurs déffenses, les receurent vigoreusement, tellement que, par grande subtilité et par le traict à pouldre dont ils estoient garnis à grant planté, ils les expulsèrent ; et en furent occis grand nombre desdits Italiens ; et n'eschappa ung seul de ceulx qui s'estoient vantés de la regaigner.

Après ceste domageuse et lamentable perte, aulcuns petits compagnons d'Italie, veuillans donner récupération honorable à leur nation, alors despecte et vilipendée par leur meschant régime, commencèrent à faire une autre mine au travers des fossés de la ville, et accumulèrent terre seiche, gravier et certains matériaux, lesquels ils ruoient à la couverte en traversant ledit fossé ; et illecque

firent une belle dicque, laquelle ils fendirent en deux; et appoyèrent de grosses asselles à chascun costé, affin que la terre ne cheut en la fente; et par-dessus mettoient cloies chargées de terre pour la tuition de leur corps. Et lors fut gaignée l'entrée de l'eaue des fossés à la mine des Picquars; et commença très fort à couler à la rivière, nonobstant qu'elle demourast profonde d'une demi-lance.

Ceulx de Nusse cognoissans aulcunement ceste secrete continue labeur, ignorans la conséquence, durement aguillonnés d'espovantable terreur, pesoient beaucoup le faict. Toutes-fois ils firent à l'adventure une contremine, laquelle ils pilotoient rez à rez, et au bord de l'eau; et lors fut adnichilée l'emprinse des Italiens, qui perdirent tout espoir de recouvrance. Ce temps pendant, saillit hors de Nusse un hacquebutier, lequel oppressé et interrogué de l'estat d'icelle, donna à entendre au duc que le plus foible quartier de la ville estoit auprès du moulin à vent. Le duc, sur sa parole, fit affuter celle part une grosse bombarde, qui renversa ledit moulin par terre; et conquirent lesdits Bourguignons le premier fossé; et l'eaue mise jus, gaignèrent la crête de entre deux fossés, où ils plantèrent un gros bastillon qui descouvroit dedens le premier fort de la ville; et approchèrent si près que pour entrer dedans le second. Ceulx de Nusse, très diligens à leurs défenses, fortifierent à l'encontre.

Le duc de rechef fit affuter une serpentine en

l'abbaye où il estoit logé pour tirer au long dudit fort ; et ceulx de Nusse emplirent de terre grosses pipes da vin. Se les assirent de travers selon le fossé, pensants rompre le coup; et firent pont-levis pour venir d'un fort à l'aultre. Puis quand lesdits Bourguignons escarmouchèrent, soubs espérance de tout gaigner, ils se donnèrent grant merveille de la fortification de ceulx de la ville, achevée subtilement, en si peu de jours, ensemble et la soubdaine répugnance qu'ils leur baillèrent ; et habandonnèrent leur emprinse pour l'horrible fouldre de traicts qu'ils trouvèrent, et pour le feu, huille, vive chaux, garbes et fagots allumés dont ils furent trop durement servis. En ces jours fut occis ung très vaillant escuyer, nommé Pierre de Longueval.

CHAPITRE XV.

Comment ceulx de Nusse descendirent ès isles, et furent rués jus par les Anglès.

JA-SOIT-CE que le siége de Nusse fut tant proprement situé que rien plus, toutefois on ne l'assist pas selon la doctrine de Végèce, qui enseigne à colloquer les tentes ou forts en tel lieu que nulle soubdaine inondation n'y puisse donner empeschement; car entre my-caresme et Pasques, les eaux furent si grandes sur le Rin, qu'elles surmontèrent tout dicquaige : et furent la petite isle et la plus

grande partie de la grande si couvertes, que par les grandes ondes et nuages qui de gros vent se causoient, ce sembloit à voir une petite mer. Et lors trois bourgeois de Nusse se mirent en ung petit bastel sur la rivière; et par le bon vent qu'ils eurent, cinglèrent amont le Rin. Et nonobstant toute garde, défense, aguet et provision d'artillerie qu'ils firent à l'encontre, ils eschappèrent ce danger, et arrivèrent de plain jour en l'ost des Coloniens.

Environ trois jours après, ceulx de la ville entrèrent de nuict en trois bodequins, et descendirent au poinct du jour en l'isle, sur intention de brusler les logis des assiégeans et de mettre tout aux espées. Anglès, qui ce quartier avoient en garde, apperceurent leur venue; et comme tout avisés de leur faict, les laissèrent descendre paisiblement sans esmouvoir quelqu'effroi; puis, quant bon leur sembla, ils eslevèrent un si aspre et cruel alarme, que ceulx de Nusse, tous épouvantés, cuidans que toute l'armée se tirast celle part, ne cuidèrent jamais trouver leurs bodequins à temps. Les uns au rentrer ens se sauvoient, et les aultres se noyoient. Les Anglès, qui y perdirent deux hommes, chargèrent sur eulx si rudement, que environ trente demeurèrent sur la place, et douze aultres furent prisonniers, qui récitèrent les dispositions de la ville, et congneurent que les trois bourgeois dessusdits s'estoient tirés à Bomelle, vers l'empereur, pour avoir secours de vivres. Et tantost ceulx de Cou-

longne mirent sur le Rin grans bastaux garnis de tous biens, pour ravitailler Nusse. Le duc, de ce adverti, fut en armes deulx ou trois jours de la sepmaine peneuse, et il mit si grand obstacle, que les Coloniens furent frustrés de leur emprinse.

CHAPITRE XVI.

Comment Allemands furent durement rencontrés des Bourguignons.

Grans murmures, secrètes hongueries et dures machinations s'eslevèrent sur les Italiens, tant pour l'irrécupérable perte des mines, que pour l'absence de leur chef, le conte de Campo-Basso, qui lors soi disant estre agressé de maladie, se tenoit à Malines chault et moiste. Dont, pour les bons encourager, et les mauvais corriger, le duc bailla la charge desdits Italiens à son très cher et bien aimé cousin, conseiller et chambrelan, monseigneur le comte de Chimay, lequel logé auprès de lui, au dortoir de l'abbaye, emprist le faict avec messire Josse de Lalaing, souverain de Flandres; et pour y prendre curieux regard, se logèrent depuis au quartier des Lombards. Si les entretindrent en union sous verge vigoreuse; et eslevèrent une justice, où ils firent exécuter les délinquants. Le duc, qui lors n'avoit pas trop bien en grâce les Italiens, sur intention de leur faire aulcunes remonstrances, par ung dimanche, neuviesme d'apvril, fit exprès commande-

ments à ceulx de sa garde et de son hostel, qu'ils se trovassent le mieux en poinct que faire se pourroit, au quartier desdits Lombards, à deux heures au jour. Et ainsi que chacun se préparoit pour convenir à heure assignée, les avant-coureurs des Couloniens, environ soixante chevaliers, approchèrent l'arbre du guet; lesquels de prime venue erchassèrent le guet des Bourguignons jusques à l'artillerie de l'ost, et occirent le berger de monseigneur de Humbercourt. L'effroi venu à cognoissance, grande alarme s'esmeut de toutes parts; gentils compagnons bien montés, qui pour aultre exploict mettre à fin s'estoient mis sur les rencs, se trouvèrent en ung moment environ soixante lances, et reboutèrent de grand courage les avant-coureurs allemans, oultre l'arbre du guet, lesquels donnèrent grant merveille d'estre si soubdainement recueillis. Le rencontre fut cruel et aspre : le duc, vestu d'une longue robe, y survint des premiers.

Le visconte de Soisson et Anthoine de la Houarderie y besognèrent haultement, et y eurent leurs chevaux effondrés. Il y avoit selon une petite rivière une grosse embusche d'Allemans, environ de quatre à cinq cens chevaux, et autant de piétons. Le duc, qui les aperceut, fit ses gens mettre pied à terre; et par le renfort qu'il eut des survenans, chargea si victorieusement sur lesdits piétons, qu'ils ne peurent soustenir le fais, et furent rompus; et entra dedans lesdits Allemands qui furent desconfis et mors sur la place environ soixante che-

valiers, nobles hommes, et deux cents piétons. Les Bourguignons y demourèrent en petit nombre. N'y eut nuls de nom, sinon Anthoine de Poix, qui fut attainct d'un vireton parmi le bras; ils détindrent soixante prisonniers.

Les aultres, voyans ceste piteuse adventure, le gaignèrent à la course; et le duc, accompagné de deux cens lances bien prisées, les cacha jusques à la nuict; et furent poursuivis par aulcuns gentilshommes, compagnons de la garde, jusques à lieue demie près de Coulongne; mais puis, tous ensemble retournèrent au siége, et examinèrent leurs prisonniers, lesquels ils trouvèrent de diverses opinions. Toutefois les plusieurs maintenoient que ce jour s'estoient partis de Coulongne environ sept heures au matin, et avoient amené les piétons d'un petit chasteau, pour empescher ceulx de l'ost, pendant le temps que Coloniens devoient ravitailler ceulx de Nusse. Trois jours après, la garde, cinquante lances italiennes, ensemble et deux cents archers d'Angleterre, se mirent sus de nuict, en intention d'escheller une petite ville entre Nusse et Coulongne; et menèrent un eschelleur des gens de monseigneur de Hombrecourt, qui subtilement dressa une eschelle contre la muraille; et montèrent en sus seize archers de la garde, qui tantost furent perchus et frustrés de leur faict. Advint, ainsi qu'ils retournoient au siége, que leurs avant-coureurs, sur le poinct du jour, trouvèrent douze ou vingt rustres, puissans hommes, de haulte corpu-

lence, esquels ils ruèrent jus tout net sans quelque perte de leurs gens, sinon que Jehan de Neufchastel, ung très vaillant homme d'armes, eut le poing coupé tout jus, dont le duc fut très dolent; si furent tous ceux qui le cognoissoient, car il estoit hardi et vertueux, et de grant entreprinse.

CHAPITRE XVII.

La response que feit monseigneur le duc de Bourgogne aux ambassadeurs du connestable de France, venus au siége de Nusse pour praticquer trèves entre le roi et lui.

Durant le siége de Nusse, trèves estoient entre le roi de France et le duc de Bourgogne, finans au may ensuivant. Monseigneur le connestable, comme médiateur des parties, envoya vers le duc ses ambassadeurs pour praticquer nouvelles trèves. Auxquels, les propositions oïes par certains députés, le duc respondit en telle manière: « Le fruict de » vostre ambassade, ainsi que m'ont récité mes » conseillers qui vous ont ouis, combien que l'empe» reur, le roi de France, et plusieurs princes et com» munes d'Allemaigne aient accepté une journée » en la cité de Metz, pour esmouvoir une terrible » guerre à l'encontre de moi, mes pays et sei» gneuries, néantmoins le connestable a espoir de » practiquer bonne et longue trève entre le roi et

» moi, et la plus seure de jamais, au cas que je y
» veuille entendre. Certainement je crois que le
» roi doit bien penser que la guerre apparente
» entre lui et moi est plus à son désavantaige que
» au mien. Il ne peut ignorer que aultres fois il a
employé toute sa puissance, ensemble celle de
» ses alliés, pour moi seul et impourveu de tous mes
» amis surmonter en bataille; toutes fois il n'a
» rien sur moi conquesté par armes. Or doncques,
» quelle espérance poelt-il avoir maintenant, quant
» je suis préadvisé et pourveu, tellement que
» au Dieu plaisir, il n'emportera rien du mien?
» Pendant le temps que mon frère, le roi Édouard
» d'Angleterre, estoit expulsé de son royaulme,
» le comte de Warwick, mon ennemi, conver-
» tissoit la puissance des Englois pour le roi de
» France à l'encontre de moi. Le duc de Bretai-
» gne, mon frère, estoit si foullé par les guerres
» qu'il avoit soustenues en son pays, qu'il ne povoit
» m'estre en aide. Si monseigneur de Guyenne estoit
» mon ami, si ensuivoit-il le roi son frère. Le roi
» d'Arragon pareillement estoit en ce temps fort
» oppressé de la guerre. La maison de Savoye ne
» me donnoit guaires de faveur. Aussi le duc Ni-
» colas de Lorraine se portoit couvertement mon
» ennemi. Finablement nul de mes amis ne me
» firent nul proufict. Mais du costé du roi, tout lui
» tournoit en prospérité; dont soubdainement il
» rompit le lien de paix, et tous appoinctements
» solennellement faicts entre lui et moi; et s'esleva

» contre moi en grand appareil et puissante ar-
» mée, qui de rien ne m'en donnoie garde. Pour-
» quoi me fus-je doublé de lui? Je n'avoie pas
» seulement avec lui paix fermée, mais je lui prestoy
» singulière bénévolence, et avoy de ma part mis
» en oubli toutes guerres, dissentions et rancunes
» passées. Quelle chose fit-il? Il occupa première-
» ment mes villes de Troye et Montdidier. Après,
» par subornation et mal-engin, print ma cité d'A-
» miens et ma ville de Saint-Quentin; corrompit
» les habitants d'icelles par argent et belles pro-
» messes; et qui plus est, les gendarmes qu'il avoit
» envoyés contre moi, en mon pays de Bourgogne,
» avoient rué jus mes gens par delà, et pillé plu-
» sieurs villes, et avoient exécuté ces crueux exploits
» si hastivement, que à peine en estoy adverti qu'ils
» fussent tous achevés. Je n'estois lors seulement dé-
» pourveu de mes amis; mais habandonné de Bour-
» guignons qui ne me povoient secourir. Toutes-fois,
» ainsi que j'estoy resveillé au bruict de ses armes.
» moi confiant en la divine miséricorde, et aussi
» en ma juste et bonne querelle, je marchai avant
» à grand ost contre lui; je prins Picquegny d'as-
» sault, ensemble le Chastel, qui est renommé l'une
» des fortes places de Picquardie; et fis mon camp
» auprès des murailles d'Amiens, entre deux ba-
» tailles de mes ennemis, afin que l'une ne peult
» secourir l'aultre. Et n'ai pas seulement résisté
» à sa fureur et insolence, mais j'ai rompu ses
» cautelles et secrets aguettemens, lesquels, s'il

» les a voulu perpétrer contre moi et mes compa-
» gnons, contre tout droict divin et humain, j'en
» laisse à Dieu la vengeance. Je ne suis pas, grâce
» à Dieu, garni seulement de mes domestiques,
» aidé par lesquels j'ai, puis naguères, pénétré le
» milieu de son royaulme comme victeur; mais
» je suis secouru des forces des estrangers, pour
» quoi il doibt redoubter la bataille dont, à juste
» tiltre, je le puis poursuivre, et moi venger par
» armes de tant de griefves injures par lui faictes,
» si comme de violer la justice divine et humaine.
» Chacun cognoist de long temps, par un commun
» proverbe, que les confédérations des Germains
» sont mobiles et de peu de faict. Le roy scet de
» vrai que, par ma force, j'ai restabli paisiblement
» le roi mon frère, Édouard, en son royaulme
» d'Angleterre, et comment il vient à grand
» puissance contre lui en mon aide. Il scet bien que
» mon frère le duc de Bretaigne n'est point oyseu;
» aussi n'est le roi d'Arragon, lequel a eu tant
» de belles victoires sur ses gens au pays de Rous-
» sillon. Et est assez adverti que le roi de l'isle de
» Cecile, fils de ce mesme roi d'Arragon, porte
» maintenant mon ordre de la Thoison-d'Or, et
» succède au royaulme de Castille et de Léon, par
» la mort de l'aultre roi qui estoit son ami; lequel
» roi de Castille sera son ennemi. La maison de
» Savoye est, puis naguères, confédérée à moi, et
» n'est rien qui en puisse briser l'alliance. Le duc
» de Milan s'est déclaré son ennemi et mon ami,

» duquel les ambassadeurs sont en chemin pour
» venir vers moi. Je me suis asseuré du duc de
» Lorraine. Je laisse à parler des aultres mes amis
» et alliés, comme le roi de Hongrie, le roi de
» la Grande Cecile, les Vénéciens et le comte
» Palatin, pour ce qu'ils sont loing du royaulme
» de France; et ne mets sinon ceux qui assiè-
» gent et environnent son royaulme à tous lez;
» lesquels il perçoit estre ses adversaires, non
» seulement pour l'alliance et faveur qu'ils ont à
» moi, mais aussi pour particulières haines qu'ils
» ont en sa personne. Pourtant, quelque riens
» que vous proposez pour lui ne me donne vou-
» lenté de faire trèves avec lui, veu que l'appareil
» de guerre qu'il met sus, ne me donne quelque
» crainte, mais lui tourne à sa ruine. Et si j'estoie
» à ce conseillé, par quelle façon et moyen pour-
» rois-je avoir paix ou treves avec lui, quand cau-
» teleusement il a rompu la paix de Péronne, tant
» solennellement jurée, décrétée et accordée entre
» lui et moi; laquelle de rechef, devant l'image
» de Nostre-Dame de Liesse, et mettant la main
» sur l'autel, il jura publiquement, et proumit
» la garder; et laquelle depuis, lui retourné à
» Tours et à Amboise, par le consentement du
» grand conseil de France et de la court de par-
» lement de Paris, sans contraincte nulle, il ap-
» prouva, ratifia et proumit entretenir bien et
» léalment? Toutes les fois aussi qu'il a trouvé
» opportunité de moi nuire, il a violé les trèves
» données au roi d'Arragon, à mon frère le roi

» d'Angleterre, et à moi, et a fait encore aujour-
» d'hui, mais non pas sans estre puni. Maintenant
» ses gens d'armes courent sur les frontières de mes
» pays, et cueillent proies de toutes terres, comme
» s'il n'estoit quelque trève entre nous. Si je pren-
» dois les trèves que vous mettez au devant, de
» quel parchemin les feroit-on? de quelle encre,
» de quelles lettres seroient-elles escriptes? de
» quel scel, de quelle cire seroient elles scellées
» et confirmées, quant tant de fois par cy devant
» les a rompues? par quel Dieu jurera-il, qui tant
» de fois a levé sa main vers le ciel, soi parjurant
» et maculant son serment? Certainement, s'il
» me vouloit satisfaire de tous les dommages,
» pertes et intérests que j'ai portés, à cause qu'il
» n'a voulu entretenir les appoinctements faicts
» entre lui et moi depuis le traicté de Péronne,
» il auroit assez à faire. Une chose m'induisoit
» seulement à trèves : c'estoit l'amour de Nostre
» Seigneur, et le bon vouloir que j'ai eu, et ai
» encores, de donner secours et aide à nostre foi
» catholique contre les infidelles. Toutes fois, afin
» que vous sachiez que je veulx entendre au bien
» de paix : s'il me veut rendre Saint-Quentin et
» Amiens, lesquelles il m'a tollues et ravies par
» force, et ce soit le plaisir de mes frères et com-
» pagnons, le roi d'Angleterre, le roi d'Arragon,
» et le duc de Bretaigne, les trèves soient entre
» nous. Mais sans ces trois, je ne puis rien faire,
» ne accorder chose quelconque; car nous sommes

8.

» tellement unis et pactionnés ensemble, que, avec » le roi de France, nostre commun ennemi, nul » de nous ne peut rien faire sans le consentement » des aultres. Dictes ces choses à mon cousin le » connestable, afin qu'il les face sçavoir au roi, » se bon lui semble. »

CHAPITRE XVIII.

Comment l'empereur descendit à grant puissance, pour assiéger la ville de Nusse et combattre le duc de Bourgogne.

En l'an mil quatre cent soixante-quinze, environ Pasques, l'empereur Frédérick, desjà avant en son temps, humble, pacifique et de singulière patience, par l'incitation des plus grants de son empire, et pour subvenir à la douloureuse captivité de Nusse, se convertit à la guerre; appela les princes d'Allemaigne en son aide, et fist commandement au duc de Julliers, lors favorable aux Bourguignons, qu'il le vinst servir. Le duc de Julliers comparut devant la majesté impériale, et du service s'excusa très sagement, soi déclairant parent, voisin, pensionnaire et allié au duc de Bourgoigne, auquel il se rendoit obéissant serviteur, et ne vouloit, ni povoit bonnement, servir à deux seigneurs; et retourna en sa duché. Néantmoins l'empereur fit l'amas de son armée à Bonne, et cueillit infinie puissance, entre lesquels estoient l'archeves-

que de Trèves, l'archevesque de Mayence, l'évesque de Munster, le duc de Saxe, le duc d'Ostrice, le comte de Quervesteyn, le marquis de Brandebourg, Henri, lantgrave de Hesse, Evrart, comte de Wirtemberghe et de Montbeliart, et plusieurs aultres grands princes, barons, chevaliers, escuyers et communautés des cités et villes de Germanie; et en très grande magnificence, très honorablement, accompagné vint l'empereur en la cité de Coulongne, où il fut receu à grant joie. Et arriva son ost par eaue et par terre en très grant nombre de navires chargés de gens d'armes et de tous instruments de guerre, et de vivres innumérables, tant pour soutenir l'armée que pour subvenir à Nusse. Après qu'il eut illec séjourné une espace et disposé de ses affaires, il se mist aux champs en notable arroi, sur intention de combattre le duc et de délivrer son peuple de mortelle pestilence; et tint son premier camp à une bonne lieue près de Coulongne en tirant vers Nusse, cheminant de nuict selon le Rin; puis s'enclouit en son fort.

Tant approcha, qu'il se logea à Zone; et lendemain, fit un parc, le plus fort des aultres, à une lieue près du siége. Il avoit en front une grosse montaigne; le fleuve du Rin d'un costé; larges et parfons trenchis de l'aultre, au pendant de la montaigne jusques au Rin; mesmes en tout le clos, estoient logis somptueux, situés en très belle ordonnance, non pas de terre et d'estrain, mais

de riches tentes et plaisans pavillons, en telle quantité et de si excellente monstre, que ce sembloit au voir une grosse cité construite de palais, de temples et glorieux édifices. Les princes, chacun son degré, avoient leurs demeures de mirable artifice, fortifiées de fossés à l'environ, comme en ville fermée, entre lesquelles celle de l'empereur estoit la nonpareille, et resplendissoit sur les autres par extrême beauté. Joyeuse en fut la vision, précieuse en fut la facture; et n'est œil ne cœur, tant convoiteux d'honneur ne de curiosité, qu'il ne se deust contenter de voir ce haultain triomphe. Le grand nombre des navires doubles et trebles sur le Rin, ensemble enchaînées, eloit ung grant quartier de l'ost, sans plenté d'aultres navires, excluses de l'ordonnance, garnies de tous biens, ausquelles continuellement applouvoient les maistres d'hostel des princes, aveeques leurs serviteurs, qui en tiroient les vivres dont l'armée estoit soubstenue; la police, très sagement conduicte et à peu de confusion, selon la grande multitude, car il y avoit gens de diverses nations et régions estranges, habitués à la mode de Turquie, les ungs sortis de dards et les aultres de gros fléaux de fer. Le duc adverti du grand appareil et merveilleux ost que l'empereur avoit assemblé pour le combattre, pensa d'y mettre résistence; et pour ce que plusieurs chevaliers et ses gens séjournèrent à Rempelle, Wackedonne, Venelle et aultres villes voisines, tant pour la rareté des

fourrages, que pour aultres nécessités, dont l'armée estoit mendiante, il fit exprès commandement que chacun fust pourveu de ses chevaliers. Et quant il entendit qu'ils tenoient à chaînes d'argent, il envoya par les hostelleries clercs de despense et aultres officiers, atout grant finance, pour les défrayer; mais ils y trouvèrent plusieurs hostellains du pays, tant rebelles que à peine la povoient ravoir pour bien payer ne pour bel langage.

Quant chacun fut monté au mieux mal qu'il se peult faire, et que l'empereur s'efforchoit journellement de faire ses approches, le duc visita les quartiers de son siége, et appela les conducteurs et capitaines de cesdits gendarmes; et en doux lengage, humble et amiable, leur dit ainsi :

« Mes très chers frères et amis, qui jusqu'à » ores avez en ma faveur porté avec moi les durs » travaux de la guerre, passé les dangereux des- » troicts sans grippe de fortune, et acquis honneur » perpétuel, je suis vostre chef et prince: je » m'appuie sur la force de vos bras vertueux, » et me confie et asseure en vos nobles et léaulx » courages. Véés-cy l'empereur et toute sa » puissance qui se présente devant vos yeulx pour » vous assembler en bataille; c'est le plus fort » de nostre queste. Disposez-vous chacun selon son » appartenir; prenez en vous cœurs de lions; » et s'il plaist à Notre-Seigneur, en gardant le » droit de l'église, ensemble la querelle de nos-

» tre cousin, nous obtiendrons glorieuse vic-
» toire. »

Quant les haults barons, chevalereux vassaulx et leurs sujets entendirent la très douce et cordiale persuasion de leur duc et seigneur naturel, pitié les surmonta ; ils se prindrent à larmoyer ; et par singulière amour et cordiale affection dont il les avoit embrasés, ils estoient contens de adventurer leur vie en sa bonne et juste poursuite.

Le duc en riens ne changea, ne oncques ne se desrocha de son haultain vouloir, et toujours persista en son magnanime courage. L'approchement de l'impérial arroi, ensemble l'estombissement et resveil de ses armes, le rejouissoient assez ; et ne s'espouvantoit non plus que faict la dame des nopces, qui oyt le bruit des ménestriers, et sent approcher son espoux le jour de sa feste.

O très puissant duc, vertueux cueur léonique, valeur scipionique, bras herculien, poing macédonien, corps acéré quasi impossible, à qui rien ne semble impossible, auras-tu toujours l'espée au poing dextre ? Tu resveilles Europe ; tu pertubes Allemagne et espouvantes les nations rihoteuses ; tu as en tes jeunes ans, estant simple comte de Charolois, pénétré France, fiché ton estandard au millieu de son ventre, et obtenu champ de bataille contre le plus grand roi des crestiens. Toi, maintenant, redoubté duc, quel n'aime ne roi ne duc, comment pourras-tu évader de cest impétueux déluge ? auras-tu bar-

dement d'envahir le plus grand du monde, l'héritier du mondain fabriquant, l'image du céleste gubernateur, le seul impérateur du genre humain, soubs qui ploie et encline toute force terrienne. Toute Germanie, son germe et sa maisnie se présente devant tes yeux; elle appelle en aide le ciel, la terre, le feu et l'eau; et lui semble bien que tu seras bersail à ses sagettes. Mitigue ton ardent desir, refrène ton hault emprendre, déprime ta haulte prétente; convertis ton glaive en instrument de labeur, ta lance en racine d'olivier, et tourne le timon de la guerre arrière du train de paix. Il est escript : qui se délecte au péril, au péril se périt. Chemine doncques avec ton bienheureux père en l'ombre de concorde, content de ton propre, sans aspirer aux sommières dignités, et tu seras logé avec lui au glorieux trosne d'honneur. Ton père, que Dieu absolve! estoit bien aimé pour débonnaireté, et tu es bien servi pour estre redoubté.

CHAPITRE XIX.

Comment nostre sainct-père le pape envoya son légat pour pacifier l'empereur et le duc de Bourgogne, et rompre l'assemblement de leurs batailles.

L'empereur triomphant en son fort, avironné de sa puissance, estoit souvent resveillé des compagnons de la garde, qui lui livroient terribles escarmuches, auxquelles il avoit plus de perte que de gaigne. Le duc, accompagné de cinq cents lances, desirant de congnoistre le maintien et coraige de ses adversaires, ensemble l'ordonnance de leurs batailles, se mist un jour à la couverte d'un bois, et donna la charge à messire Pierre de Miraumont de conduire cinquante lances des avant-coureurs pour lever l'escarmuche aux Allemans, qui les aperçurent, sans tirer engin et sans advancer. Quelques piétons se mirent sus, environ trois cents chevaliers, sous la conduite du marquis de Brandebourch. L'escarmuche commencée, fière et cruelle, sire Pierre de Miraumont qui la soustenoit atout trente lances, se porta tant honorablement, que ledit marquis et ses Allemans furent tout joyeulx d'eux retraire en leur fort, où ils furent reboutés confusément par plusieurs fois. Ils y perdirent cinq hommes, les trois morts sur la place, et les deux prins qui desveloppèrent l'intention de l'empereur.

Nostre saint-père le pape, adverti de ce dommageable discord, veuillant esteindre l'impétueuse fureur esprise entre ces deux grans personnages enflambés d'ardant ayr, pensant que l'œuvre de faiet affoibliroit les supposts de crestienne religion, tant pour éviter l'horrible effusion de sang humain que pour les réduire à union fraternelle, envoya son vénérable légat, qui par raisonnables voyes, doulces et salutaires persuasions mises avant, les admonestoit au bien de paix, médioit entre les parties, couroit souvent d'un costé à l'autre, et les trouvoit se durs en poincte, que pour quelque travail, peine ou labeur qu'il emprist, ne povoit fléchir la fierté de leurs haults couraiges. Et jà-soit-ce-que pour ouvrer certaines matières et parvenir à traictié amyable aulcuns respis et abstinence de guerre fussent accordées entre les parties, toutefois les Allemans n'en tindrent riens. Meismes en la présence du légat, qui à grande sollicitude les avoit pourchassés, le marissal de l'empereur dettroussa aulcuns Bourguignons. Dont ledit légat, les incrépant de telle infraction, fut très mal content d'eux; et leur disoit : « J'aime mieux que me » tollés la vie, que perpétrer telle insolence. »

Le duc aussy tout anoyé fut plus aigre que devant. Quant le dimenche vint, vingt et uniesme de mai, son siége suffisamment gardé, il tira ses gens aux champs; et emprès une abbaye de Nostre-Dame, ordonna ses batailles par eschielles, et les escoadres et escoadrons.

Diverses nations jadis diversement appelèrent leurs armées. Macédoniens, Grégeois et Dardaniens les nommèrent falanges ; et lors une falange contenoit sept mille hommes. Gaulx, Celtibériens, et aultres nations barbares usèrent de caternes; dont chacune caterne contenoit six cents hommes. Romains, qui subjuguè l'orbiculaire monarchie à leur condition, par la discipline et artificielle habitude qu'ils avoient aux armes, nombrèrent leurs exercites par légions et cohortes; et chacune légion, qui comprenoit dix cohortes, contenoit six mille et plus, tant de pied que de cheval; et y avoit plusieurs dignités, comme centurions, tribuns, préfets, doyens, ordinariens, aquilifères, imaginiferes, tesoriens, métateurs, tubicineurs et cornicineurs, qui avoient, comme doibt avoir tout bon chevalier, les oreilles prestes aux commandemens du prince, les yeux aux signes, et les mains à l'œuvre. Franchois, qui depuis eurent le bruict des armes, nombrèrent leur ost, par armures de fer, par heaulmes, par bachinets, par cuirasses et par lances. Et maintenant, depuis que les Italiens se sont boutés en la maison de Bourgogne, ils sont nombrés par escuadres et escuadrons; et contient une escuadre environ vingt-cinq lances. De ceste nouvelle mode ordonna le duc ses batailles ce jour, qui estoit la plus singulière chose de jamais à regarder.

Ce temps pendant, l'empereur envoya le légat de nostre saint-père avecques son ambassade, en-

semble ceux de Coulongne, vers le duc qui marchoit avant, afin de trouver quelque bon accord entre eulx, sans hurter l'ung à l'aultre; et le duc, à l'intercession dudit légat et des supplians ambassadeurs, estaindit son air (courroux) pour ceste fois, et se retira à son siége. Néantmoins l'estincelle de Mars, par les souldars de Pluto qui la souffloient, se ralluma chaudement, et multiplia sa flambe au centiesme, comme il apperra en l'histoire.

CHAPITRE XX.

Comment le duc Charles de Bourgogne, son siége de Nusse bien gardé, combattit l'empereur et toute la puissance de Germanie.

Par un mardi, vingt troisiesme jour de mai, l'an mil quatre cents soixante et quinze, l'empereur se deslogea de son camp; passa un bois qui lui estoit prochain, en approchant le siége de Nusse; et fit son logis à un ject de serpentine près de l'ost du duc. Le duc, adverti de son deslogement, environ dix heures du matin, fit tirer aux champs ceux de son ostel et les compagnies de son ordonnance, en deslaissant son siége puissamment gardé et furni de gens en compétent nombre, tant pour résister aux saillies de ceux de la ville, que pour empescher que ceux de delà le Rin, qui estoient en grande puissance, ne donnassent secours de gens et de vivres à ladicte ville. Le duc

doncques, dechà la rivière coppée entre l'empereur et lui, ordonna ses gens de guerre en deux batailles, en pareille forme et manière qu'il vouloit qu'ils se maintinssent, quand viendroit au besongner. En la première bataille estoient toutes gens de pied, picquenaires de ses ordonnances, et les archiers anglois, tant de la compagnie messire Jehan de Mildeton, de son hostel et de la garde, que ceux des seigneurs de Fiennes, Reux, Créquy, Hammes, Piennes, et autres seigneurs fiefvés.

Tous lesquels picquenaires furent entrelassés parmi lesdicts archers, tellement que, entre les deux de eux il y avoit un picquenaire. Et sur l'esle droicte d'iceulx gens de pied, ordonna en un escuadron les hommes d'armes de cheval dudict messire Jehan de Mildeton, et ceulx de la compagnie de Jacques Gaillot; et pour le renfort de ceste esle, le comte de Campo Basso et sa compagnie. Et sur l'esle senestre desdicts gens de pied, ordonna en un escuadron lesdicts seigneurs de Fiennes et leurs hommes d'armes, et le comte de Celane, ensemble sa compagnie; et pour leur renfort, les hommes d'armes des deux compagnies de messire Anthoine et Pierre de Lignane, aussi en ung escuadron. Et ordonna chef de ceste première bataille monseigneur le comte de Chimay, son cousin, conseiller et chambellan; et pour le mylieu de la seconde bataille, ordonna un escuadron des chambellans et des gentilshommes de sa chambre; et pour leur renfort ceulx de la garde, que conduisoit

aussi en un escuadron, assez loing derrière eux, messire Olivier de la Marche, son maistre-d'ostel et capitaine de ladicte garde. Et à la dextre dudict escuadron des chambrelans et des gentilshommes de sa chambre, ordonna tous les archers de sa garde, ensemble tous les archers des compagnies de messire Regnier de Broc-huysen, du seigneur de Chanterenne, George de Menton, Jehan de Longeval, et Regnier de Walperghe; et pour l'esle de ses chambrelans et gentilshommes de sa chambre, ordonna ses archers de corps et ceux des compagnies de Phelippe de Berghes et de Phelippe Loyette; et sur l'esle dextre desdicts archers, tous les hommes d'armes desdicts Phelippe de Berghes et Phelippe Loyette en un escuadron; et pour leurs renforts, les gentilshommes des quatre estats de son hostel, aussi en un escuadron, conduicts par messire Guillard de Sainct-seigne, son maistre d'hostel, et par les chefs desdits quatre estats; laquelle bataille fut conduicte par le seigneur de Humbercourt, son conseiller et chambrelan, comme chef, tenant le lieu du comte de Joigny, et par le seigneur de Bievres.

Ces batailles subtillement ordonnées, passèrent la rivière à un estroict guet, assez dur et de bon fond. Pareillement son artillerie, serpentines, courtaux et bombardes, en nombre de cinquante, passèrent après lesdites batailles par-dessus un pont, assez près dudict guet. Et pour ce que le bout du camp de l'empereur, endossé du Rin,

s'estendoit devers le duc et lui estoit prochain, cuidans qu'il deust venir par ce lez, les Allemans y avoient assis la pluspart de leur artillerie; et mesmes ceulx de oultre le Rin y avoient affuté leurs engins, pour battre ce quartier. Mais pour eschever la batture desdicts engins, le duc fit tirer ses batailles en passant ladicte rivière à main senestre, en tirant vers ledict bois que ledict empereur avoit passé ce jour; et fit renger ses batailles et leurs renforts en toute telle ordre qu'ils estoient dechà ladicte rivière; et gaigna le soleil et le vent qui faisoit grande poudrière forte et espesse.

L'empereur voyant approcher la puissance ducale, tant notablement ordonnée que rien plus, qui estoit chose terrible et fière à regarder, mit hors de son camp de quatre à cinq mille chevaliers, ensemble gens de pied en grande multitude. Ses engins affutés en nombre inestimable, avecques l'artillerie, oultre le Rin, qui pas ne se faindoit, fit battre et ruer tant horriblement sur l'ost des Bourguignons, qu'oncques de vivant d'homme ne fut ouye chose semblable. Nonobstant ce mortel fouldre et criminel tonnoirre, le duc, qui guères ne le ressoignoit, fit avancer son artillerie en la compaignie de l'infanterie italienne, qui estoient piétons hors de nombre, sans estre ordonnés en nulle des batailles; lesquels tirèrent tellement dedans le camp de l'empereur, qu'il n'y demeura tente ne pavillon entiers; et y firent si grand fenestrage, que l'on véoit le jour parmi. Et lors

le duc, pour augmenter l'ordre de chevalerie, dont il estoit le glorieux patron, comme il appert par la Thoison-d'Or qu'il a magnifiquement entretenue, afin aussi que les nobles et vaillans courages, embrasés de l'esprit de Mars, eussent tiltre d'honneur pour acquérir prouesse, il voulut faire aulcuns nouveaux chevaliers; et le devindrent, ce jour, monseigneur le comte de Rennes, monseigneur de Baudeville, messire Frédérick d'Aiguemont, messire Phelippes de Berghes, le petit-fils du comte de Campo-Basso, le petit- fils de Troylus, messire Augustin de Campo-Fregoso, messire Henri de Walperghe, messire Jehan de Lalaing, messire Jehan de Longueval, messire Jacques de Bossut, messire Loys visconte de Soissons, messire George de Menton, messire Charles de Haplincourt, messire Guillaume de Goux, messire Jacques de Molain, monseigneur de Coursain, messire Jehan de Créquy, monseigneur Anthoine de Noyelle, messire Phelippe de Raville, messire Compère; des marches d'Allemaigne, messire Maillart du Bacq, seigneur de Relinghes, prevost des maressaulx; messire Simon, seigneur de Longhes; messire Don Ladron de Génare; messire Jean Dickfudis, anglois; monseigneur de Disquemme, messire Charles Chuguet, messire Jehan Lamelin, seigneur de Hamars, et messire Waulter des Fossés.

Après la création de ces nouveaux chevaliers, et que le duc, par douces consolatives paroles,

eust encouragé ses gens, et les eust admonestés de bien besongner en nom de Dieu et de Nostre-Dame, et de monseigneur saint George. il donna signe d'approcher ses batailles; et toutes gens marchèrent joyeusement, faisants le signe de la croix. Dont les Anglois, à leur manière de faire, baisèrent la terre, et tous ensemble jectèrent le cri Nostre-Dame! saint George! Bourgogne! Et pour ce que les Allemans tenoient une petite montaigne, le duc fit marcher ceste part Jacques Galliot, qui faisoit l'esle dextre de la première bataille, et le comte de Campo-Basso, son renfort; lesquels gaignèrent ladicte montaigne. Et furent constraincts lesdicts Allemans de desmarcher; et, en desmarchant, d'eux mettre en fuite en une plaine qui est en ladicte montaigne et leur camp; dont en gaignant ceste montaigne, plusieurs Allemans furent occis. Et lors, voyant qu'il estoit nécessité, pour la seureté de leur camp, de garder ladicte plaine, ils issirent en grand nombre, tant de pied que de cheval, et chargèrent sur ledict Jacques tellement, qu'il fut contrainct de soi retraire vers le comte, son renfort, duquel à la première charge il s'estoit un petit eslongé.

Et lors ledict comte s'avancha, et voyant ledict Jacques approcher son renfort, rechargèrent ensemble; si les rompirent et mirent en fuite jusques au camp, là ou y eut plusieurs ennemis occis et mis à desconfiture. Et pour ce que ledit comte et ledit Jacques n'eurent quelque sieute des archers

de la première bataille, qui trop estoient desmarchés à la main senestre, riens plus avant ne fut empris pour ceste heure sur ledict camp. Mais pour éviter le traict à pouldre, se retrairent en une vallée ; et lors de rechef saillirent du camp de l'empereur plus grand nombre de gens de pied et de cheval que devant, sur intention de charger sur ledict comte et Jacques Gaillot. Le duc, de ce adverti, y envoya le renfort de l'esle droicte de sa seconde bataille, que faisoient messire Georges de Menton, Jehan de Longueval et Regnier de Walperghe ; et incontinent après y envoya le renfort de l'escadron de ses chambrelans, qui estoit la garde conduicte par messire Olivier de la Marche ; ensemble toute l'esle droicte des archers de la seconde bataille. Mais les hommes d'armes d'icelle esle, que conduisoit messire Regnier de Broc-huysen et le seigneur de Chanterenne, marchèrent plus tost que leurs archers ; lesquels, à cause qu'ils estoient de pied, ne les peurent suivre. Et toutes ces compagnies, joinctes audict comte et Jacques, sans attendre lesdicts archers, chargèrent sur ceste puissance ainsi saillie, entre lesquels estoient le duc de Saxe, et autres grands princes d'Allemaigne.

Si les rompirent et recoururent jusques en leur camp ; mais pour ce que lesdites compagnies n'avoient encore nuls archers, force leur fut, pour le traict à pouldre, de retraire en ladite vallée. Après ceste retraicte, le duc de Saxe, qui portoit la ban-

nière de l'empereur, accompagné de nobles princes et de grande multitude de gens de cheval et de pied, chargea vigoureusement sur les Bourguignons, et rebouta l'esle droicte de la première bataille et son renfort; et revindrent tous ensemble jusques à la garde, qui soustenoit merveilleusement. Le duc, ce voyant, print ung escuadron à la droicte main de lui pour envahir ses ennemis, et fit tirer avant jusques à sa garde les archiers de l'esle droicte; chargea à sa main senestre, et vint en sa personne rallier les escuadrons grandement troublés et mis en desordre; et ce faict, chargea sur lesdits princes estans en grande puissance, comme dict est, lesquels furent tout incontinent rompus et convertis en fuite; dont plusieurs, jusques à six ou huit cens chevaliers, s'en retournèrent vers Coulongne; et le résidu fut en grand desroi audit camp, parce que l'artillerie du duc fit grand debvoir de continuer sont traict, tellement que partie des piétons, jusques à deux ou trois mille, se cuidant sauver ès bateaux, se noyèrent au Rin, où ils jectèrent leurs armes et bagues, en si grand désordre, que grande quantité de gens, péris et noyés, flottoient sur l'eau, lesquels arrivèrent en l'isle devant Nusse. Et, à la vérité, l'esle sénestre et le renfort de la première bataille, que conduisoit monseigneur le comte de Chimay, reboutèrent vigoureusement les Allemans en leur camp. Lors délibéra le duc de faire tirer avant toutes ses batailles, et faire joindre au charroy de l'em-

pereur pour l'assaillir de bon couraige; et fit mettre son artillerie ès lieux où plus les povoit offendre. Mais le jour trop se déclina, et la nuict avancha ses ténèbres, ains que ce fut accompli: pourquoi ne peult plus avant procéder pour ceste fois; si retourna à loisir, sans quelqu'empeschement, en son siége; et fit ramener toutes choses saines et entières. Et jà-soit-ce que le traict des Allemans fust impétueux, continu, et de merveilleuse quantité, toutesfois il n'y eut de son parti, qu'il semble chose miraculeuse! que trois hommes morts et six bleschés. Néant-moins le contre-siége de la rivière leur livroit terribles battures. Ceulx de la ville aussi durant la bataille ne dormoient pas, car ilssaillirent sur le quartier messire George de Menton, et furent puissamment rembarrés dedans leur fort. Le lendemain au matin, qui fut la nuict du sacre, le duc assembla ses batailles, et se prépara pour marcher comme dessus; mais l'empereur, pour radouber les romptures, fit requerre trois jours trève par le légat; et lui furent accordées, sur certaines conditions. Où est la plume maintenant qui pourra suffire à mettre par escript la glorieuse victoire que ce puissant prince très cler et resplendissant duc a aujourd'hui embrachée? Vous, les explorateurs des excellentes anciennes besongnes, qui lisez les histoires d'Hercules et de Jason, d'Alexandre et de Sanson, avez-vous lict chose plus admirable? avez-vous veu chose pareille? Un duc de Bourgogne en terre d'en-

nemis, devant l'une des fortes villes d'Allemaigne, son siége gardé, contre-siége rembaré, sans crainte de traicts, de courtaux ne de fonde, a combatu le plus grand de ce monde. O triomphant duc bienheuré ! rends grâces à Dieu si tu es victeur, et le loe souvent qu'il t'a donné cest heur; il t'a monstré le bel accueil de sa doulce face pour ceste fois, et es assis au plus hault de son trosne. Garde-toi bien de sa fallace, car la terrible marrastre renverse souvent, et subit en la fange les plus hault montés.

CHAPITRE XXI.

Appoinctemement de le ville de Nusse.

Durant le temps desdites trèves, qui furent de trois jours, traictié fut par le légat trouvé au contentement desdites parties, par lequel la ville de Nusse debvoit demourer ès mains dudict légat, sans prendre préjudice des droits impériaulx, et le différent d'icelle debvoit estre réservé en l'ordonnance de nostre sainct-père. Et parce moyen, après avoir souffert intollérable pestilence de guerre, tenant tousjours pied ferme, et résistant à tous assaux, fut dessiégée à son grant loz, honneur et gloire, le plus recommandé de jamais, par le conseil prudent et saige de ceulx qui avoient l'administration de sa police. Ils avoient au jour de cest appoinctement assez de bled pour ung an, vin de

Rin, malvoisïe et bierre largement; nulle chair n'avoient, sinon de cheval, desquels il en y avoit douze, et encoires les quatre estoient empeschés à tourner les moulins; toute douceur de laitaiges, beurre, fromages, œufs et fruicts. Sitost que quel qu'un estoit navré, il périssoit par faulte de médecine. Les rustres prendoient leurs vivres chacun jour à l'ostel de l'archevesque, et le menu peuple à deux bourgeois de la ville, qui journellement leur faisoient administrer leurs nécessités.

De quatorze à quinze cens hommes de deffence, rustres et aultres qui estoient en Nusse au jour qu'elle fut assiégée, n'y estoient demourés que cinq cens ou environ : et estoient morts durant le siége, que de gens de guerre, que de bourgeois et aultre menu peuple, femmes et enfans, environ trois mille. De ce jour en avant, par cest appoinctement, se trouvoient ceux de la ville en l'ost du duc, pour acheter ce que mieux leur duisoit. Et de faict trouvèrent subtile voie d'amasser pouldre de canon, sur espoir de rebeller, comme dessus; mais tout fut rădoubé; car pareillement ceux de l'ost entroient en Nusse, faindant d'aller en pélerinage à Saint-Quirin, pour regarder la disposition de la ville; et se donnoient grand merveille que si long-temps s'estoient tenus contre sa fière puissance.

CHAPITRE XXII.

Le très dur rencontre qui survint à cause du partement des deux parties.

Ja-soit-ce que le traicté et appoinctement d'entre l'empereur, les électeurs et princes d'Allemaigne, d'une part, et le duc Charles d'aultre, fut honnorablement faict et conclud, et juré à tenir ferme et stable, sur peine d'excommunication, et que l'empereur et le duc, ensemble leur ost, se debvoient partir toute à une heure, toutes-fois grant parlement se tint pour le département d'un chacun ost; car chacun d'eux, selon sa dignité et vocation ou action, vouloit tenir sa gravité, souverainement le duc Charles, qui estoit fort magnanime. Advint durant ce partement, que les Allemans, oultre le Rin, prindrent, détindrent et robèrent aulcuns bateaux, èsquels le duc, pour complaire à l'empereur, avoit fait charger partie de sa grosse artillerie pour retirer en pays. Pareillement aulcuns aultres bateaux lui furent pillés et bruslés, qui estoient à terre; pourquoi le duc, fort mal content de ces mesus, delibéra non lever ses batailles jusques il avoit restitution et réparation condigne. Pour laquelle faire, le légat employa toutes ses puissances; se n'y proufita guère. Le duc, qui tousjours estoit sur sa garde, soi eslongeant, s'arresta sur une petite motte, de laquelle il voyoit l'ost de l'empereur; et en personne assist son guet de jour, le vingt-sixième de juing, trop

près du camp des Allemans, à l'appetise d'aulcuns de ceux de l'ost, comme ils monstrèrent depuis ; car ce jour mesmes, environ six heures ou sept du vespre, se partirent aulcuns de l'ost de l'empereur et de son camp, en assez bonne puissance, faindans d'aller esbattre ; mais de propos délibéré et préagité, commenchèrent à tirer très fort de leur artillerie sur ledit guet ; mesmes plusieurs gens de cheval s'efforchèrent de charger sus ; lequel guet, combien qu'il fust en petit nombre, soutenoit à son possible. Le duc adverti de ceste manière de faire, voyant la puissance des Allemans multiplier ce grant effort et approcher fil à fil, tant de cheval comme à pied, proposa de tirer celle part, et envoya ceulx de sa garde qui trescoppèrent une rivierette, laquelle, à la première bataille de l'empereur, avoit esté passée ; et voyant les Allemans se disposer du tout de ruer jus ses Bourguignons, fit tirer après ceulx de sa garde, les gentilshommes de son hostel, et partie des compagnies de ses ordonnances ; et le surplus d'icelles, avecques ses gens de pied, tirèrent en ung camp vers la ville de Nusse, afin que les ennemis de ce quartier ne fissent quelque emprinse sur eux.

Le duc, voyant grosses escarmouches convertir en petites batailles, lesquelles se enforcèrent d'ung costé et d'aultre, passa en sa personne une petite rivière, pour haster sa venue ; duquel ses gens furent surprins d'un si courageux ardement, qu'ils marchèrent sur les adversaires tant vivement, qu'ils en encloirent entre lui et le camp de l'empereur,

la somme de trois à quatre mille, tant de pied comme de cheval ; et furent si rudement poursuivis des Bourguignons, tant par-devant que de costé, à cause du Rin qu'ils avoient endossé, qu'ils demourèrent morts, tant sur terre que sur eaue, environ trois mille. Aulcuns montèrent en bateaux pour eux sauver, en telle multitude qu'ils enfoncèrent et furent noyés ; les aultres furent chassés jusques à leur camp, aux fers des lances et aux poinctes des espées, où plusieurs gentils rustres d'Allemaigne furent rompus et desfaicts ; entre lesquels fut recueilli occis et tué de coup de main, le noble comte de Quierburch.

Ceste besongne fut conduicte, de la part du duc, sans quelque artillerie et sans guères de perte, sinon de cinq ou six morts et autant de bleschés, entre lesquels fut le vicomte de Soissons, le nepveu de monseigneur de Chantereine et ung archer de corps. Le duc sentant l'obscurité de la nuict approcher, voyant la lune toute levée, et que les Allemans vuidèrent hors de leur closture, où ils se tenoient très serrés, fit à son bel aise retirer ses batailles, lesquels avoient plus grand volloir d'assaillir que de dormir. Une heure après, l'empereur, ensemble les princes électeurs, envoyèrent vers le duc obtenir licence de recueillir leurs morts, requérans d'envoyer certains députés pour ordonner le séparement des deux puissances, et pour traicter de la restitution de son artillerie ; ce que le duc accorda libérallement, par tel si que ses engins, que les rustres de guerre lui avoient robés et

pillés, lui seroient restitués; et pour les racheter, les princes d'Allemaigne se taillèrent; et ce tout parachevé, s'en retournèrent en leur marche.

CHAPITRE XXIII.

La descente du roi Edouard à Calaix, son exploict en Picardie et son retour en Angleterre.

Le roy Édouard d'Angleterre, quatriesme de ce nom, sur espérance de recouvrer les duchés de Ghienne et de Normandie, avoit faict de longue main grande préparacion et amas de gens et d'argent et d'artillerie. Se confioit moult en l'aide du duc Charles, son allié et confédéré, tant par mariage que par l'ordre de la Thoison et de la Jartière. Il espéroit pareillement confort et subside au duc de Bretaigne et au connestable de France. Et fit sommer ledit Edouard au roy de France, qu'il lui rendist les duchés de Normandie et de Ghienne, ou se ce non il le conquesteroit à l'espée. Et quand vint environ la Sainct-Jean, en mil quatre cens soixante-quinze, fit descendre à Calaix son armée en grand pompe et triomphe; et lui-mesme fut le dernier partant des navires, accompaigné des ducs de Clarence et de Glocestre, ses deux frères germains, ensemble de plusieurs haults princes, contes, chevaliers et barons d'Angleterre, comme le duc de Sufflocq[1], le duc de Noirflocq[2], le conte

1. Suffolk. 2. Norfolk.

de Crodale, le comte de Nortonbelian, le comte de Scersebry [1], le comte de Willephis, le comte de Rivière, le baron de Stanlay, le baron de Grisrusis, le baron de Gray, le baron de Erdelay, le baron de Oudelay, le baron de Verton, le baron de Montu, le baron de Beguey, le baron de Strangle, le baron de Havart, le baron de Carbehem, le castellain du Fes, sire Henri Ferry, sire Jacques du Comer, sire Jehan Dundale, sire William Baldrie, sire Jehan Cros, sire Robert de Veilqueby [2], sire Jehan Bouchart, sire Robert de Beaucamp, sire Jacques de Wilqueby, sire Richart Croost, sire Roger Ravestin, sire Ernoult Odelain, sire Thomas Borre, sire Jean Sephie, sire Henri Purepon, sire William Seault, sire Jacques Hericton, sire Jehan Pelquentum, sire Robert Rudier, sire Jehan Malbery, sire Roger de Cliffort, sire Arnoult de Hétingles, sire William Parroi, sire Jehan Parre, sire Richard Haghemone, sire Lancelot Turlegonde, sire Jehan Meldethon, sire Robert Monverot, sire Richard d'Engle, sire William Cirnuelle, sire Simon de Montfort, sire Édouard Raldeghet, sire Raffle de Hastinghes, sire Richard, connestable, sire Thomas Grey, sire William Florisse, sire Thomas Mangobry [3], sire Laurent Ronfort, sire Jacques Buver, sire Robert Chauvelin, sire Robert Winguesilt, sire Guillaume Brandon, sire Guillebert d'Ernay, sire Jehan Astolly, sire Barlotte de Rivière, sire Jacques Radeclef, sire Henri du Wez,

1. Salisbury. 2. Willoughby. 3. Montgommery.

sire Édouard Grye, sire Robert Grye, sire Joffroy Doch [1], sire Jehan de Hansatard, le bastard Tallebotz, et aultres plusieurs seigneurs que le roy avoit voulentiers eslevés, pour et affin qu'ils ne fissent en son absence quelque brouillis en Angleterre. Le roy descendu à Calaix, madame de Bourgogne, sa sœur, et espouse du duc Charles, le vint bien viengnier.

Le duc, en sa personne, tost après se trouva devers lui. L'armée s'espardit par pays voisins, laquelle estoit environ de vingt-deux mille combattans comptés aux gages du roy, dont les archers estoient mal montés, et peu usités d'aller à cheval. Anglès estoient lors espris d'un hault voloir; et leur sembloit bien que France debvoit trembler devant eulx. Ils avoient pour nouvelleté d'artillerie un instrument à manière de charue, où il failloit, pour le mettre en œuvre, plus de cinquante chevaus; et estoit convenable pour faire à cop parfons trenchis et larges. Plusieurs Anglès, natifs des duchés de Ghyenne et de Normandie, apportoient avec eux lettres d'achat chirographes, et certains mandements autentiques, scellés des héritages et revenus qu'ils soloient avoir èsdits duchés, par avant leur répulse, espérans d'en ravoir le domaine et possession. Le roy fit tirer son armée vers Fauquenberghe, où il esleva une tente la plus riche de jamais; puis tira à Rousseauville; et séjourna deux nuicts en la place où le roy Henri,

1. Presque tous ces noms sont défigurés de manière à les rendre presque méconnaissables.

père de son prédécesseur, avoit obtenu glorieuse victoire sur les François, en l'an mil quatre cens et quinze; de là se logea à Blangy, et de Blangy se tira vers Péronne. Vivres venoient en son ost des pays et seigneuries du duc de Bourgogne. Anglès passoient et repassoient souvent la rivière de Somme; et le duc de Bourgogne, en sa personne, se partit de Vallenchienes, où il avoit esté notablement receu, et où plusieurs mistères, par personnaiges, s'estoient desmontrés devant lui à l'honneur et faveur du roy d'Angleterre et de lui; et vint voir l'armée des Anglès, lesquels il faisoit marcher et démarcher à sa plaisance, par manière de les vouloir conduire. Le duc, par l'espace de trois heures parla audit roy d'Angleterre, qui se tenoit aux champs. Ung coulon (pigeon) se tint sur la tente du roy l'espace de jour et demi. Au département duquel, survint ung horrible fouldre et grand orage, qui porta domage grand à l'ost, par les pierres qui cheurent, aussi grosses que noix gaughes.

De ce jour en avant furent Anglès assez troublés; et commencèrent à murmurer, disans que le roy tenoit malles proumesses qui leur estoient faictes. Le temps se passoit sans rien exploicter. Le duc de Bourgogne s'eslongeoit d'eulx, et tiroit en Lorraine, où il avoit laissé partie de ses ordonnances, pour en conquester et gaigner la duché et comté de Vaudemont. Le roy de France, d'aultre costé, préparoit son armée, auquel le roy d'Angleterre envoya son ambassade, désirant savoir son intention; et par ceste mesme, le roy de

France fit faire telle offre audit roy d'Angleterre.

Premièrement, pour trouver en eux bonne paix ou trèves, monseigneur le daulphin, fils du roi de France, espouseroit la fille aisnée du roi d'Angleterre; et lui donneroit chacun an cinquante mille escus pour son douaire; et promettoit le roi de France faire la solemnité des nopces à ses despens, et faire venir la fille d'Angleterre, à ses cousts et frais, en France, en lui donnant estat honnorable; et s'il advenoit que ladicte fille aisnée allast de vie à trespas, monseigneur le daulphin espouseroit la seconde, et conséquamment la tierce.

Item, promettoit le roi Loys de France, au roi Édouard d'Angleterre, payer plainement la somme de soixante-mille escus, pour le support de la despense qu'il avoit faicte en la descente de son armée, et de payer annuellement quarante-mille escus durant la vie de chascun d'eux.

Item, et pour le différent qui lors estoit entre deux rois, tant pour le droict que le roi d'Angleterre se dict avoir au royaulme de France, que pour le tiltre qu'il porte dudict royaulme, le roi Loys estoit content que chascun d'eux choisist deux hommes à sa voulonté, fors et expers, et conseillers en ceste manière; et de tenir à perpétuité le jugement et arbitrage que les quatre ensemble en diroient, sur peine de deux millions d'or; moyennant que, en dedans trois ans, ils ayent rendu leur sentence; pendant lequel temps toute dissention et guerre se cesseroit.

Ces offres faites et présentées par le roi Loys,

le roi Édouard fit appeler ses princes, nobles chefs de guerre et capitaines, et leur exposa comment ils avoient proumis le servir en ses guerres, l'espace d'un an entier, pour lequel ils estoient payés pour demi an, et ne lui avoient encore faict guères de service; et leur requéroit très instamment qu'ils fissent leur debvoir de accomplir leur proumesse. Adoncques respondirent les nobles et chefs de guerre, par la bouche de l'un d'eux : qu'ils avoient faict debvoir de autant de temps qu'ils avoient esté en son service; et ne tenoit pas à eux que leur emprinse n'estoit parachevée; mais de procéder plus avant, possible ne leur estoit, pour plusieurs raisons; pour quoi très humblement requéroient à sa haulte sérénité, qu'il se voulust contenter d'eux et les tenir pour excusés. Et alléguèrent le terrible travail et labeur intollérable, ensemble la plentiveuse despense qu'ils avoient portée, tant en l'assemblement et préparation de son armée, touchant chevaux, armures et artillerie, comme pour le long séjour, et tardive demourée qu'ils avoient eue sur la mer, et à l'environ d'icelle, où ils avoient trouvé vivres à très grande chereté. En oultre firent remonstrance de la misérable povreté et chétif estat où ils estoient, en couchant sur la terre, aval les champs; et comment le temps d'esté, convenable aux batailles, se passoit; et le temps d'yver approchoit tant fort, que possible n'estoit de faire grande conqueste de villes, places ou chasteaux; laquelle chose estoit grandement nécessaire, se ils estoient résolus de maintenir la guerre en temps

d'yver; et que possible ne leur estoit sans engaiger joyaux, pour faire nouveaux payements, et sans aide foraine ou secours de leurs alliés. Et avec ce commencèrent à dire que le duc de Bourgogne, en la ville de Calaix, leur avoit proumis secours, confort et faveur de corps, de gens et de chevaulx; et toutes fois, que quelqu'un de par lui ne s'estoit monstré, par quoi ils estoient frustrés de leur espérance. Pareillement ne s'estoit apparue quelque armée du duc de Bretaigne, qui leur avoit proumis subside. Et toutes fois la commune renommée estoit lors, qu'il s'estoit reconcilié avec le roi de France. Et d'aultre part, le comte de Saint-Pol, connestable de France, estoit cause, comme ils disoient, que leur ost, à cher coust et horrible despense, estoit passé la mer et venu en frontière d'ennemis. Lequel comte se devoit adjoindre avec eux, et besongner à leur prouficl, comme ils esperoient; et ils trouvoient tout ce contraire, dont ilsse tenoient follement déceus et abusés; et prioient en toute humilité au roi Édouard, qu'il voulsist entendre aux affaires licites et honnestes, utiles et raisonnables, que le roi de France lui faisoit, et eulx condescendre à traicté pacifique.

Ces choses dessus dictes considérées, le roi anglois, ensemble les nobles princes de son sang et nobles barons, et la pluspart de son armée, excepté le duc de Clocestre, s'accordèrent légèrement. Le roi de France congnoissant leur estat, pour les mieulx attirer à ses conceptions, pendant

le temps que ceste matière se traictoit, leur avoit présenté de quatrevingts à cent chariots de vin. De ce jour en avant, Anglois passèrent et rappassèrent souventefois la rivière de Somme; et ne se attendirent plus aux proumesses de leurs alliés; et se prinrent à rudement traictier les vivandiers de Haynault et aultres pays voisins du duc de Bourgogne, qui menoient victuailles à leur ost; et ne tenoient compte de leurs queutes ne de leurs burres, ainçois esfondroient leurs tonneaux et prendoient leurs chevaulx. Les deux rois, d'un commun accord, s'approchèrent de Picquegny, pour communiquer leurs affaires, où ils firent faire deux maisonnettes par-dessus la rivière de Somme, sur le pont dudict Picquegny; en l'une desquelles le roi de France entra, accompagné de l'admiral et du seigneur de Craon, et du mayeur d'Amyens; et le roi d'Angleterre entra pareillement en l'aultre, accompagné de quatre ou cinq barons. Ces deux rois parlementèrent ensemble heure et demie, puis s'entrebrassèrent l'un l'aultre, par les fenestres desdictes maisonnettes. En ce mesme parlement furent plusieurs choses mises en avant et descouvertes d'un costé et d'aultre, souverainement en la charge de monseigneur le connestable, car oncques puis ne fut en gré de l'une des parties. Et pour ce que le roi Édouard se fioit en lui, le roi Loys lui fit monstrer une lettre, par monseigneur l'admiral escripte, et signée par la main dudict connestable, contenant comment il

proumettoit audict roi Loys, sitost que l'armée d'Angleterre seroit descendue, il se fourreroit en la guerre.

Le duc Charles estant à Valenchiennes, monseigneur le connestable estant en atours de dueil pour madame de Savoie, son espouse, nouvellelement alors trespassée de ce siècle, se trouva devant ledit duc sur saulf-conduict, environ le troisiesme d'aoust; et par trois jours parlementèrent ensemble, eux deux seulement, en une chambre, à la Salle-le-comte. Aulcuns disoient que le duc vouloit qu'il lui mist en main la ville de Saint-Quentin, ce que monseigneur le connestable ne vouloit faire, que premier n'eussist rendu l'espée au roi. Le duc ne fut content de son excuse; et luy respondit que s'il ne l'avoit par son moyen, il l'auroit par aultre. Et atant partit ledit connestable à demy-mal en grâce de lui; et fut quasi habandandonné de ces trois bandes.

Ce temps pendant, se forgea le traicté des Francois et des Anglois, qui fut parachevé la nuict Saint-Jean Décolace, par la manière que dessus est dict. Et y fut mis par addition: que le roi Loys, en faveur et contemplacion du roi Édouard, feroit emprainecter le soleil ens tous les escus qui depuis seroient forgés de par lui; et lui fit paye de cinquante mille escus chacun an. Mais le mariage de monseigneur le daulphin, ne sortit pas à effect à la fille du roi englès. Et plusieurs nobles courages soi donnèrent grant merveille, comment le roi de France

se veult condescendre à payer telle finance à son capital ennemi. Et disoient les aulcuns que le royaulme en estoit fort humilié, grandement asservi, et noté comme tributaire. Sur cest appointement, retourna le roi Édouard, ensemble son armée, vers Calaix, par La Broi, par Auxi et le pays de Picardie, où ils firent assez de maux. Quand ils s'en retournèrent par la comté de Boullenois, ceulx du pays, qui jamais ne les aymèrent, pour la proximité des frontières qu'ils ont ensemble, lorsqu'ils trouvèrent advantage, chargèrent sur eux en passant. Ainsi par leurs mains trespassèrent qui la mer point ne repassèrent.

CHAPITRE XXIV.

La conqueste que fit monseigneur le duc Charles de la ducé de Lorraine.

Quand monseigneur le duc Charles de Bourgogne eut visité l'ost du roi Edouard, son beau-frère, il retourna d'illec, sur espérance de conquerre la ducé et comté de Vaudemont, sur le duc René qui l'avoit desfié de feu et de sang, devant la ville de Nusse. Et en passant par Valenchiennes le vingt et uniesme jour d'aoust, se tira à Mons en Haynault, à Nivelle et à Namur, auquel lui vinrent nouvelles du parlement de Picquegni, entre

le roi de France et le roi d'Angleterre, et de l'accord d'iceux; de quoi lui et les siens se donnèrent grand merveille. Mondit seigneur le duc séjourna à Namur près de vingt-six jours, où il passa les revues des gens de son hostel, puis se trouva à mars en famille appartenant à monseigneur le grand bastard de Bourgogne. De la Roche passa par Julliers, et vint à Arlon et à Soheuvre, où il séjourna vingt-six jours, à cause d'un apostume qui lui vint en la gorge. En ce temps pendant, monseigneur le connestable de France, Loys de Luxembourg, comte de Saint-Pol, envoya vers lui, nuict et jour, message sur aultre. Pendant ce temps, monseigneur le duc avoit mis ses ordonnances sur les frontières de Lorraine, et capitaines de grande recommandation, tant Bourguignons comme Italiens: c'est assavoir le comte de Campo-Basso, Troylus, Jacques Galliot, messire Regnier de Brochusen, messire Phelippe de Berghes, le seigneur de Chantereine, et aultres fort expérimentés de la guerre. Lors estoient iceulx capitaines, devant une ville nommée Dye, par lesquels les faubourgs, aussi forts que la ville, furent prins par un très aspre et grand assault, et la ville se rendit à leur voulonté; il y avoit environ six vingts Suisses et Allemands culevriniers, qui furent prins et pendus par les arbres. Monseigneur le duc se trouva devant une grosse abbaye, nommée Goze, forte comme un chasteau. L'ouverture lui fut déniée par les habitans d'icelle. Mondit seigneur jura par

Saint-Georges, que, s'ils ne lui ouvroient les portes, il feroit bouter le feu dedens.

Finablement ouverture lui fut faicte. Le seigneur de Bièvres, premier chambellan, ensemble et les maistres d'hostel, y furent pour ceste nuict; et mondit seigneur se logea en la ville. De l'abbaye de Goze, monseigneur se trouva devant un chasteau en Lorraine, nommé Prony, où il fut salué de traict à pouldre. Et icellui duc fit mettre ses gens en bataille, à cause que l'artillerie passoit; puis alla devant une ville forte, nommée Pont-à-Mousson, appartenant au roi Regnier, laquelle estoit gardée par le bastard de Lorraine et aulcuns Allemands, lesquels sentans l'approchement du duc Charles, habandonnèrent la place; et ceux de la ville le boutèrent dedens, saufs corps et biens.

Le duc oyt nouvelles que le prince de Tarente, don Frédérick, fils du roi de Naples, estoit à un village illec à l'environ; et pour le bien viengnier, le seigneur de Bièvres, le seigneur de Baudeville, le seignenr d'Ordre et le seigneur de la Marche furent envoyés vers lui. Puis monseigneur alla au-devant de lui près d'un traict d'arc; et le menoit le duc de Clèves. Et quand vint à l'aborder, ledit prince se mist à pied. Si fist monseigneur le duc, et après eux avoir embrassés, remontèrent à cheval et allèrent en la ville. Ledit prince avoit quatre-vingt et seize mulets chargés de bagues, et estoit bien accompagné de plusieurs

nobles, et fit grande révérence à monseigneur. Le vendredi pénultiesme du mois de septembre, monseigneur le duc, le prince et leurs gens, se partirent et se logèrent à Condé, un fort chasteau bien situé, lequel fut donné par mondit seigneur le duc, au fils du comte de Campo-Basso, qui fut tenu par les habitans d'illec pour leur seigneur. De Condé, monditseigneur se trouva devant la ville de Nancy, en Lorraine, où il fit ranger ses gens en bataille, pour faire sortir les gens de guerre de la ville, ce que point ne firent. Et mondit seigneur, avec son armée, s'en alla loger à Nœufville, entre Nancy et Saint-Nicolas, où le lendemain il fist son pélérinage, qui fut le premier jour d'octobre. Puis monseigneur et son armée vinrent loger à Bayonne, une bonne ville, appartenant au fils du seigneur de Montagu. Les chevaliers furent logés en ladite ville, et monseigneur, ensemble ses gens d'armes, aux champs, où les ambassadeurs de France vindrent parler à lui à part, l'espace de trois à quatre heures; et tost après, monseigneur envoya une compagnie de Lombards devant un chasteau nommé Saint-Germain, lequel fut prins d'assault, bruslé et desmolli, et les Suissers qui le gardoient pendus et estranglés. De Bayonne, monseigneur vint devant une bonne ville, nommée Charme. Ceux qui dedens furent tiroient sur l'ost de monseigneur, lequel passa la rivière de la Moselle en très grand danger de sa vie.

Ceux de la ville sentant ceste approche, boutè-

rent le feu en un fort grand faubourg, qui toutefois fut gaigné par le bailly de Brabant, à force de douze cents hommes, lesquels rescouyrent plusieurs maisons.

Le jour ensuivant, la ville se rendit à la voulenté de monseigneur. Les gens d'armes estrangers, comme François, Picquars, Suissers, Gascons, et Allemands, en nombre de vingt-quatre, furent condamnés à estre pendus à un seul arbre. Et pourtant que le bourreau de Saint-Germain estoit ailleurs empesché à cause de son office, le paige d'un capitaine nommé Jean de la Barre, fut condamné à pendre les vingt-trois, et qu'il auroit la vie saulve : ce qu'il commença à faire jusques au nombre de six, desquels son maistre fut l'un; puis le bourreau survint qui pendit le demourant; et la ville fut pillée et bruslée, et les habitans prisonniers. Monseigneur se deslogea de devant Charme le neuviesme d'octobre; et fut le siége mis devant Dampierre, une forte villette, laquelle après avoir esté battue d'engins, se rendit à la voulonté du duc, et fut pillée et bruslée, et les manans prisonniers, car n'y avoit nuls gens de guerre.

Lelendemain, monseigneur se logea aux champs entre Espinal et Chasteau sur Mosel. Aulcuns Bourguignons s'advanchèrent d'aller devant Espinal, sans le sceu de monseigneur. Si furent servis de serpentines, et navrés et tués par ceux de la ville, qui y firent une saillie. Ceste mesme nuict, monseigneur envoya quatre cents lances de ses ordon-

nances, qui gaignèrent une partie des fauxbourgs. Et firent ceste emprinse les gens de monseigneur Reynier de Brouc-huysen et Jehan de Longueval.

Aulcuns aultres fauxbourgs gaignèrent les gens de Troylus, Lombard, et depuis les perdit; et monseigneur lui dist que s'il ne les reprenoit, qu'il lui feroit trancher la teste. Et pour donner approche à la ville, monseigneur passa la rivière de la Moselle, moult profonde et rade; parquoi plusieurs furent noyés. Et finalement fut assiégée la ville d'Espinal, par-deçà et par-delà l'eau; et tioient ceulx de la ville sur ceulx de l'ost dru et menu, et ceulx de l'ost ne se faindoient pas. Il y a en Espinal trois forts, deux villes fermants l'une contre l'autre, et un fort chasteau; et estoit munie leur ville de huit cents combattans estrangiers, François et Allemans.

Le dix-septième jour du mois d'octobre, les capitaines du chasteau et des deux villes d'Espinal parlementèrent à monseigneur; et fut faict l'accord tellement, qu'ils se rendirent, corps et biens saulfs, et pareillement les gens armés, moyennant qu'ils se partiroient. Et monseigneur le duc y entra deux jours après et y ouit la messe; mais il retourna dormir aux champs; et après que les garnisons furent assises, il se logea à trois lieues près de Vaudemont. Et le lendemain partist monseigneur et son armée, devant le point du jour; et se trouva devant la ville au matin. Ceux qui dedans estoient furent comme surpris.

Monseigneur les envoya sommer, et n'y vou-

loient entendre, ains ruoient de bons hays sur toutes les compagnies de l'ost; mais enfin ils parlementèrent tellement, qu'ils rendirent la ville et le chasteau, leurs corps et biens saulfs; et le seigneur de Bievres prist le serment des habitans, promectans d'estre bons et loyaux subjects comme conquis. L'on y mit nouveaulx officiers et garnison suffisante. Pendant ce temps, les trèves de neuf ans vindrent à monseigneur le duc Charles, entre le roy Loys de France et lui, qui furent jurées et accordées entre eulx, par la manière qui s'ensuit :

CHAPITRE XXV.

Copie des trèves de noef ans.

Charles, par la grâce de Dieu, etc., à tous ceux etc, salut. Comme par ci-devant plusieurs journées ayent esté tenues en divers lieux, entre les gens à ce commis et députés par le roy et nous, pour trouver moyen de réduire à bonne paix et accord les questions, divisions et différents estans entre nous, et sur icelles recouvrer, trouver et accepter finalement une bonne paix, laquelle chose jusques ici n'a peu prendre conclusion; considérant que à l'honneur et louange des princes chrestiens, riens n'est plus convenable que de désirer et avoir paix, de laquelle le bien et le fruict des choses terriennes et mortelles est si grand que plus ne pourroit :

Nous, désirans envers Dieu, nostre créateur, nous monstrer vertueux, obéissans en toutes nos opérations par effect, affin que l'église vacquant au service divin, puisse prendre vigueur, et demourer en vraie et seure franchise et liberté; les nobles courages des hommes mortels habonder en repos et tranquillité, sans servitude d'armes, et que l'entretenement de nos pays et seigneuries, tant au faict de la marchandise comme aultrement, puist estre permanente, et l'estat d'un chacun demorer en son entier; et conséquement le povre et menu peuple, ensemble tous nos subjects, puissent labourer et vacquer, chacun en droict soi, à leurs industries et artifices sans quelqu'oncques violences et oppressions; et en temps à venir, moyennant la grâce de Dieu, entre eux vraie et perpétuelle paix et justice nécessaire à tous chrestiens, garder, entretenir et conserver, et en icelle vivre ou mourir inviolablement : Ayons, par l'advis et délibéracion de plusieurs de nostre sang et gens de nostre grand conseil, faict, conclud et accordé entre le roi et nous, pour nous, nos hoirs et successeurs, et pour tous les pays, terres et seigneuries d'une part et d'aultre, trèves générales en la forme et manière qui s'ensuit :

Cy sont les articles faicts et accordés entre le roi et monseigneur le duc de Bourgogne, touchant la trève faicte et conclue entre eux.

« Premièrement. Bonne, seure et loyale trève, seur estat, abstinence de guerre, sont prinses,

acceptées, formées, conclues et accordées par terre et par mer, et par eaues doulces, entre le roy et mondit seigneur de Bourgogne, leurs hoirs, successeurs, pays, terres, seigneuries, subjects et serviteurs, icelles trèves, sur l'estat et abstinence de guerre, commenchant ce jourd'hui, treiziesme jour de ce présent mois de septembre, durant le temps et terme de neuf ans, et finissant à semblable treiziesme jour du mois de septembre les dits neuf ans révolus, qu'on dira l'an mil quatre cent quatre-vingt et quatre. Pendant lesquelles trèves, seur estat et abstinence de guerre, cesseront d'une part et d'autre toutes guerres, hostilités et voyes de faict; et ne seront faicts par ceux de l'un parti sur l'aultre, de quelque estat qu'ils soient, aulcuns exploicts de guerre, prinses ou entreprinses de villes, cités, chasteaux, forteresses ou places tenues ou estans ès mains ou obéissance de l'un ou de l'aultre, quelque part qu'elles soient scituées ou assises, par assaults, siéges, emblées, eschellements, compositions, povoir, actions, ne sous couleur de debtes ou obligations, tiltres ne aultrement, en quelque forme ou manière que ce soit. Supposé que les seigneurs habitans desdites villes, cités, chasteaux, places ou forteresses, ou ceux qui en auront la garde, les voulsissent rendre, bailler ou délivrer de leur voulonté ou aultrement, à ceux du parti ou obéissance contre; au quel cas, s'il advenoit celui par lequel ou à l'aveu duquel avoit esté prinse ladite ville ou villes, chasteaux, places ou forte-

resses, l'on seroit tenu de faire rendre ou restituer plainement à celui sur qui ladite prinse avoit esté faicte, sans en délaisser la restitution pour quelconques causes ou occasions que ce soit advenu, en dedans huict jours après la sommation sur ce faicte de l'une des parties à l'aultre; et au cas que deffault y auroit de ladite restitution, celui pour la partie duquel ladite surprinse aura esté faicte, pourra recouvrer ladicte ville ou villes, cités, chasteaux, places ou forteresses, par siéges, assaults, eschellements ou compositions, par voie de faict ou hostilité de guerre et aultrement, ainsi qu'il pourra, sans ce que l'aultre y donne empeschement, ou que, à l'occasion de ce, lesdites tresves seur estat, ou abstinence de guerre puissent estre dictes ne entendues rompues ne enfreintes, mais demoureront ledit temps durant en leur pleine et entière force et vertu. Et si sera tenu celui qui n'aura faict ladite restitution, rendre et payer tous cousts et dommages qui auroient esté ou seront faicts ou soustenus, en genéral et particulier, par celui ou ceux sur qui ladite prinse auroit ainsi esté faicte.

« *Item*, et par les gens de guerre ou aultre parti et alliances de mondit seigneur de Bourgogne, qui voudront estre comprins, ne seront faictes aulcunes prinses de personnes, courses, roberies, pilleries, logeis, appactis, ranchonnements, prinses ou descousses de personnes, de bestes ou d'aultres biens quelconques, sur les terres, villes,

places, seigneuries, ou aultres lieux estans du parti ou obéissance du roy; et pareillement, par les gens de guerre et aultres estans du parti et alliance du roy, qui vouldront estre comprins, sur sur les terres, villes, places, seigneuries, ou aultres lieux estants du parti et obéissance de monseigneur de Bourgogne; ains seront et debvront tous les subjects et serviteurs d'un costé et d'aultre, de quelque estat, qualité ou condition qu'ils soient, chascun en son parti et obéissance, seurement, saulvement et paisiblement, de leurs personnes et de leurs biens; et y pourront labourer, marchander, faire et pourveoir toutes leurs aultres besongnes, marchandises, négociations et affaires, sans destourbier ou empeschement quelconque, et tout ainsi qu'en temps de paix.

« *Item*, pendant et durant lesdites trèves, seur estat et abstinence de guerre, les subjects, officiers et serviteurs, d'une part et d'aultre, soit prélats, gens d'esglise, princes, barons, marchands, bourgeois, laboureurs et aultres, de quelque estat, qualité ou condition qu'ils soient, pourront aller, venir, séjourner, converser, marchander, et autrement, en tels habillements comme bon leur semblera, pour quelconques leurs négoces et affaires, les uns avec les aultres, et les uns ès pays et seigneuries et obéissance de l'aultre, sans sauf-conduict et tout ainsi que bien polroit oncques aller et marchander en temps de paix et sans aulcun destourbier, arrest ou empeschement, si n'est

par voye de justice, ou pour debtes, ou pour les délicts, abus ou excès qu'ils y auront d'ici en avant perpétrés et commis; sauf aussi que gens de guerre en armes et en puissance, ne pourront entrer de l'un parti en l'aultre, en plus hault nombre de quatre vingts ou cent chevaliers, ou en dessoubs; et ne seront dictes et proférées, à ceux qui iront ou converseront d'une part et d'aultre, aulcunes injures et opprobres, à cause du parti; et s'aulcuns font le contraire, ils seront pugnis comme infracteurs des trèves.

« Et en oultre prélats, gens d'esglise, nobles, bourgeois, marchands, et aultres subjects, officiers et serviteurs d'un parti et d'aultre, de quelque estat ou condition qu'ils soient, durant lesdictes trèves, seur estat et abstinence de guerre, auront et retourneront à la joyssance et possession de leurs bénéfices, places, terres, seigneuries, et aultres biens immeubles, en l'estat qu'ils les trouveront; et y seront receus sans empeschement, contredict ou difficulté, et sans en obtenir aultre lettre de main-levée, ne estre constraincts à en faire nouvelle féaulté ou hommage, en faisant servir en leurs personnes, ou par leurs procureurs, ou son lieutenant, soubs qui seront lesdicts bénéfices, places, terres, seigneuries ou biens immeubles, de non traicter ou pourchasser d'iceulx quelconques chose préjudiciable au parti où elles seront; et les seigneurs du parti auxquels appartiendront places estans ès frontières de l'aultre parti, en

rècepvant le délivrement d'icelles, proumetteront, jureront, et bailleront leurs scellés, de non en faire guerre au parti où elles sont, et que, lesdites trèves expirées, les délaisseront en pleine obéissance au parti où elles seront. Toutes-fois, pour aulcunes causes et considérations, le roy est content que la place de Rambures soit entièrement baillée et délivrée aux seigneurs d'icelle, sans y mettre aultre capitaine ou garde, pourveu qu'il fera serment, et aussi qu'il baillera son seel en la main d'iceluy qui lui fera ladicte restitution, que devant ceste présente trève, ne après icelle finie, il ne fera ne pourchassera chose préjudiciable au roi, ne à ses pays et seigneuries; et ne mettra garnison en icelle place, qui porte ou face dommage à l'une ne à l'aultre partie. Et quant aux places et forteresses de Beaulieu et Vervins, mondict seigneur de Bourgogne consent, en lui faisant la délivrance réelle des villes et bailliages de Sainct-Quentin, et des places dont traicté est faict entre le roi et lui, les forteresses desdicts lieux abattues, la revenue et seigneurie demeurent entièrement aux seigneurs d'icelles. Et aussi est traicté et accordé, pour plus ample déclaration, que les terres et seigneuries de la Ferre, Chastelet, Vendeul et de Saint-Lambert, dépendans de la comté de Marle, demoureront au roy en obéissance, pour y prendre tailles, aides et tous aultres droicts, comme ès aultres terres de son obéissance. La seigneurie et revenue d'icelle demoureront à monseigneur le

comte de Marle, et pareillement les chasteaux, villes, terres, chastellenies et seigneuries de Marle, Gercy, Montcornet, Sainct-Goubain, aussi demoureront à mondict seigneur de Bourgogne en obéissance, pour y prendre telles aydes et tous autres droicts dessus dicts. La seigneurie et revenus demoureront au comte de Marle, selon le contenu de l'article précédent. Et aussi, en la présente trève et abstinence de guerre, en tant qu'il touche lesdicts articles de conservation, hantise, retour et jouissance de biens, ne seront comprins messeigneurs Baulduin, soi disant bastart de Bourgogne, le seigneur de Renty, messire Jehan de Chassa, et messire Philippe de Commines, ains en seront et demoureront en tout exceptés et fourclos. Et s'aulcune chose estoit faicte ou attemptée au contraire de ceste présente trève, seur estat et abstinence de guerre, ou d'aulcun des poincts ou articles qui y sont contenus, ce ne tournera ne portera préjudice, fors que à l'infracteur ou infracteurs seulement, ladicte présente trève toujours demourant en sa force et vertu, ledict temps durant; lesquels infracteurs en seront pugnis si griefvement que les cas le requéreront; et seront les infractures, s'aulcunes, sont reparées et remises au premier estat et deu, par les conservateurs cy après nommés, promptement, se la chose y est disposée, ou du plus commenceront à y besongner dedans six jours après que lesdictes infractures seront venues à leur congnoissance; et ne partiront

lesdicts conservateurs d'une part et d'aultre, d'ensemble, jusques à ce qu'ils auront appoincté et fait faire lesdictes réparations, ainsi qu'il appartiendra, et que les cas le requéreront. Et pour la part du roi seront conservateurs pour la comté de Sainct Waleri, et les autres places à l'environ, monseigneur le mareschal de Gamasces; pour Amiens, Beauvoisis, et marches à l'environ, monseigneur de Torsi; pour Compiègne, Noyon, et les marches à l'environ, le bailly de Vermandois; pour la comté de Guise, la Terrace et Erteloix, le seigneur de Villiers; pour la chastellenie de la Ferre et Laon, le prevost de la cité de Laon; pour le pays du roi, environ les marches de Bourgogne, monseigneur de Beaujeu y pourra commettre; pour le baillage de Lyonnois, le bailly de Lyon; pour toute la coste de la mer de France, monseigneur l'admiral y polra commettre.

Item, pour la part de mondict seigneur de Bourgogne seront conservateurs pour le pays de Pontieu et Vimeu, messire Philippe de Crèvecœur, seigneur d'Esquerdes; pour Corbie et la prévosté de Salloit et Bauquesne, le seigneur de Contay; pour Péronne et la prévosté dudict Péronne, le seigneur de Clary, et en son absence le seigneur de la Bergerie. Et pareillement, pour les prévostés et villes de Montdidier et Roye, et places là environ, pour Arthois, Cambresis et Beaurevoir, Jehan de Longueval, seigneur de Vaux; pour la comté de Marle, monseigneur de Hombercourt; pour le

pays de Haynault, le seigneur de Aymeries, grand bailly de Haynault ; pour le pays de Liége et de Namur, mondict seigneur de Hombercourt, lieutenant de mondict seigneur le duc èsdicts pays ; pour le pays de Luxembourg, le marquis de Rotelin; pour le pays de Bourgogne, ducé et comté, villes et places à l'environ, estans en l'obéissance de mondict seigneur, monseigneur le marescal de Bourgogne, qui commettra particulièrement en son lieu, où il sera besoing ; pour le pays de Masconnois et places à l'environ, messire Tristan de Toulonjon, gouverneur dudict Aussoire ; pour la ville et chastellenie de Bar-sur-Seine et places à l'environ, le seigneur des Champs; pour la mer de Flandres, messire Josse de Lalaing, admiral ; pour la mer de Hollande, Zellande, Arthois et Boullenois, monseigneur le comte de Bouchain, admiral desdicts lieux.

« *Item*, et s'il advenoit que, durant et pendant le temps de ladicte trève, aulcuns des conservateurs, d'une part et d'aultre, allassent de vie à trespas, en ce cas, le roy, en sa part, et mondict seigneur de Bourgogne, en sa part, seront tenus nommer et establir aultres conservateurs, qui auront otel et semblable povoir comme les précédents, et le signifier aux conservateurs prochains, afin qu'aulcun n'y puist prétendre ignorance.

Item, lesquels conservateurs particuliers qui ainsi seront commis pour la part du roy, et pour la part de mondit seigneur de Bourgoingne ou

leurs subrogués et commis, s'ils avoient légitime accusation de non y vacquer en personne, c'est assavoir les deux de chacune marche pour les deux costés, seront tenus d'eux assembler chascune sepmaine, le jour du mardi, ès limites du roy, et aultres fois ès limites de mondit seigneur de Bourgoingne, en lieux propices et convenables qu'ils aviseront, pour coloquer illec de toutes les plaintes et doléances qui seront survenues d'un costé et d'aultre touchant lesdites trèves, et prestement en appoincter et faire réparation, ainsi qu'il appartiendra. Et s'il advenoit que, pour aulcunes grandes matières, il y eut difficulté entre eulx, dont ils ne se peussent appoincter, ils seront tenus le faire signifier et sçavoir incontinent; c'est assavoir les conservateurs de la part du roy, pour les marches de par deçà; et les conservateurs de la part de mondit seigneur de Bourgoingne ès marches de par deçà; monseigneur le chancelier et gens du conseil de mondit seigneur de Bourgoingne ès marches de Bourgoingne à mondit seigneur le mareschal, et aux gens du conseil estants à Digeon, la qualité des plaintes et ce qu'ils en auront trouvé; lesquels seront tenus incontinent, et le plus bref que faire se pourra après ladicte signification, vuider et décider les dictes plaintes et doléances, et en faire jugement et décision, telles que de leurs consciences ils adviseront estre à faire.

Item, et au cas que, à cause des difficultés, lesdits conservateurs renvoyeront lesdictes plaintes,

ainsi que dict est, et s'il y a personne empeschée, lesdicts conservateurs leur pourvoyeront d'eslargissement; et s'il advenoit que aulcuns desdicts conservateurs se voulsissent excuser d'entendre auxdictes réparations, maintenans et prétendans les dictes infractions non estre advenues en leurs limites, ils seront, en ce cas, tenus de signifier au conservateur, ès limites duquel ils maintiendront lesdictes infractions estre advenues. Lequel conservateur, au cas qu'il ne voudra emprendre la charge d'entendre seul ladicte réparation, sera tenu de soi assembler, avec l'aultre conservateur qui lui aura faict ou faict faire ladicte signification, pour ensemble, avec ledict conservateur de l'aultre costé, besongner èsdictes réparations, par la manière susdicte.

Item, et seront les jugements que feront lesdits conservateurs, d'une part et d'aultre, exécutés réellement et de fait; et à ce seront constraints les subjets d'une part et d'aultre, nonobstant appellations et oppositions quelconques, et sans ce que lesdits condampnés puissent avoir ne obtenir aulcun remède au contraire, en quelque manière que ce soit.

Item, en ceste présente tresve sont comprins les alliés, d'une part et d'aultre, cy-après nommés, si comprins y veulent estre; c'est assavoir, pour la part du roy, très hault et très puissant prince le roy de Castille et de Léon, le roy d'Escosse, le roi de Danemarck, le roi de Jérusalem et de Cecile, le roy de Hongrie, le duc de Savoye, le

duc de Lorraine, l'évesque de Metz, la seigneurie et communauté de Florence, la seigneurie et communauté de Berne, et leurs alliés, qui furent comprins en la tresve précédente de l'an mil quatre cents soixante-deux, et non autres, ceux de la langue de la Haulte-Allemaigne, et ceux du pays de Liège qui se sont déclarés pour le roy, et recheus en son obéissance. Et lesquels alliés seront tenus de faire leurs déclarations, s'ils vouldront estre comprins en ladicte tresve, et icelle signifier à mondit seigneur de Bourgoingne, dedans le premier jour de janvier prochainement venant. Et pour la part de mondit seigneur de Bourgoingne y sont comprins, si comprins y veulent estre, le roy d'Angleterre, le roy d'Escosse, le roy de Portugal, le roy Fernand de Jérusalem et de Cécile, le roy d'Arragon, le roy de Castille et de Léon, le roi de Danemarck, le roy de Hongrie, le roy de Poulongne, le duc de Bretaigne, madame de Savoye, le duc son fils, le duc de Milan et de Gennes, le comte de Romont et maison de Savoye, le duc et seigneurie de Venise, le comte Palatin, le duc de Clèves et le duc de Juilliers, les archevesque de Coulongne et évesques de Liège, d'Utrecht et de Metz, lesquels seront tenus de faire déclaration, s'ils veulent estre comprins dans ladicte tresve, et le signifier au roy en dedans le premier jour de janvier prochainement venant, ce toutes-fois entendu, que si lesdicts alliés comprins de la part du roy, ou aulcuns d'eulx, à leurs propres

querelles, ou en faveur ou aide d'aultruy, mouvoient guerre, ou faisoient à mondit seigneur de Bourgoingne, il se pourra contre eulx deffendre; et à ceste fin les offendre, faire exercer la guerre, ou aultrement y remédier et obvier de toute sa puissance, le contraindre ou réduire par armes et hostilités et aultrement, sans ce que le roy leur puist donner secours, aide, ne assistance à l'encontre de mondit seigneur de Bourgoingne, ne que ladicte tresve soit par ce enfraincte. Et pareillement se lesdicts alliés comprins de la part de mondict seigneur de Bourgoingne, ou aulcuns d'eux, à leurs propres querelles, ou en faveur et aide d'aultrui mouvoient ou faisoient guerre au roy, il se pourra contre eux deffendre, et à ceste fin les offendre, faire exercer la guerre, ou aultrement y remédier et obvier de toute sa puissance, les contraindre et réduire par armes et hostilités et aultrement, sans ce que mondit seigneur de Bourgoingne leur puist donner aide, secours ne assistance à l'encontre du roy, ne que ladite tresve soit par ce enfraincte.

Item, pour oster toutes matières et excusation de guerre ou débat pendant ladite trève, le roy se déclarera pour mondict seigneur de Bourgoingne à l'encontre de l'empereur des Romains et de la cité de Coulongne, et tous ceux qui leur feront cy après service ou aide à l'encontre de mondict seigneur de Bourgoingne, et proumettra de non leur faire aide, secours ne assistance quel-

conques à l'encontre de mondict seigneur de Bourgoingne, ses pays, seigneuries et subjets, comment que ce soit ou puist estre.

» *Item*, pour considération de ce que ledict traité fut de piéçà, mesmement au mois de mai an soixante quatorze, pourparlé et conclud entre les gens du roy et de mondict seigneur de Bourgoingne, le roy consent et accorde que toutes les places, villes et terres qui, depuis ledict pourparlement de ce présent traicté, ont esté prinses et occupées sur mondict seigneur de Bourgoingne, ses subjets et serviteurs, en quelque pays que ce soit, les gens du roy ou aultres, qui, de sa part, seront ou voudront estre comprins en ceste présente trève, soient rendues et restituées à mondict seigneur de Bourgoingne et à sesdicts sujects et serviteurs. Et ainsi le fera faire par effect le roy, de toutes celles qui sont en obeissance; et les aultres qui sont de sa part en ces te dicte trève, seront tenus de le faire quant à celles qui sont en leurs puissances, avant qu'ils puissent jouir de l'effect d'icelle, ne estre reputés et comprins.

» *Item*, pour meilleur entretenement de ladite trève et accord, que les places de Horchies et de Gerundelles seront abattues, si des-jà ne le sont, et les terres demeureront de telles seigneuries qu'elles sont.

» *Item*, pour considération de laquelle tresve, et mieux préparer et disposer toute chose au bien de paix perpétuelle, le roy sera tenu de bailler et dé-

livrer, et par effect baillera et délivrera à mondict seigneur de Bourgoingne la ville de Saint-Quentin et le bailliage de Saint-Quentin, pour le tenir en tel droict qu'il faisoit avant le commencement des présentes guerres et divisions; et dedans trois jours après les délivrances de toutes lettres accordées, le roy en baillera ou fera bailler l'entrée et pleine ouverture et obéissance à mondict seigneur de Bourgoingne, ou à son commis à ce, en telle puissance et en tel nombre de gens qu'il plaira à mondict seigneur de Bourgoingne, en retirant seulement pour le roy telle artillerie de ladite ville de Saint-Quentin qu'il y a faict mettre et amener, depuisque icelle ville s'estoit mise en son obéissance, sans toucher à l'artillerie appartenant à ladicte ville, avant que fusist mis hors de l'obéissance de mondict seigneur de Bourgoingne, ou appartenant aux aultres que au roy ou ses capitaines. Et à ceste fin, pourra mondit seigneur de Bourgoingne avoir aulcuns de ses gens pour voir charger et amener ladite artillerie à lui appartenant, et pour faire cueillir et garder celles qui appartiennent à ladite ville ou à aultre que au roy et à sesdits capitaines; et en recepvant ladite ouverture obéissance et delivrance de ladite ville de Saint-Quentin par mondict seigneur de Bourgoingne, icelui délivrera ou baillera, ou par son commis fera bailler et délivrer ès mains des gens commis du roy à faire icelle délivrance ses lettres, pour les manants habitants dudit Saint-Quentin, de les garder et entre-

tenir en leurs biens, droicts et priviléges, et de non les travailler et molester pour les choses passées, et aussi main levée de leurs biens immeubles et de leurs biens meubles estants en matière et debtes non receues ou acquittées estans ès pays de mondict seigneur de Bourgoingne, et de les traicter ainsi que un bon seigneur doibt faire ses bons subjets.

» *Item*, quant à toutes villes, places et aultres choses quelqu'onques dont cy dessous n'est faicte expresse déclaration et sur lesquels n'est aultrement disposé ne ordonné, elles demoureront en tel estat, parti et obéissance, durant et pendant ladicte tresve, qu'elles sont de présent.

» Et icelles tresves, abstinences de guerre et aultres points cy dessus déclarés, le roy et mondict seigneur de Bourgoingne, pour eulx, leurs hoirs et successeurs, promettront en bonne foy et parole de prince, par les serments donnés aulx sainctes évangiles de Dieu, sur leur honneur et sur l'obligation de tous leurs biens et seigneuries, avoir et tenir fermes et stables, et icelles garder et entretenir, accomplir inviolablement durant le temps et par les manières cy dessus spécifiées et déclarées, sans aller ne faire aulcune chose au contraire, directement ou indirectement, soubs quelque cause, couleur ou occasion que ce soit ou puist estre ; et en seront faictes et despeschées lettres d'une part et d'aultre, en telle forme qu'il appartiendra.

Et sera ladite trève publiée d'unepart et d'aultre dedans le.....[1] jour du mois de.....[2], saulf et réservé que s'il advenoit, que Dieu ne veuille, que de la part du roy, ladite ville et bailliage de Saint-Quentin ne fussent baillés et délivrés à mondict seigneur de Bourgoingne dedans le temps dessus déclaré, et les choses contenues ès articles de ce faisant, mention, et dont lettres seront faictes et despeschées, ne fussent accomplies, mondict seigneur de Bourgoingne, nonobstant la publication, ne sera tenu, s'il ne lui plaist, de garder, tenir, ne observer ladite trève de neuf ans, et les articles contenus en icelle, plus avant que jusque au premier jour de mai prochain venant, que l'on dira l'an mil quatre cents soixante seize, jusques auquel premier jour de mai la trève néantmoins demourera en sa force et vertu.

Sçavoir faisons que pour considération des choses dessus dites, et singulièrement en l'honneur de Dieu nostre créateur, acteur et seigneur de paix, lequel peult donner victoire aux princes chrestiens, telle qu'il lui plaict, et pour envers lui nous humilier, afin de éviter et fuir plus grande effusion de sang humain, et que par les inconvéniens procédans de la guerre, ne soyons abdignes et ostés de la main de Dieu le père et viredés de la succession du fils, et perpétuellement alliénés et privés de la grace du benoist Saint-Esprist, désirans la seureté, repos et sublevement du povre peuple, et icellui

1. Lacune. 2. Lacune.

relever de la grande désolation, charge et oppression qu'il a soustenu et soustient de jour en jour à cause de la guerre, et espérant de venir à paix amiable, comme dit est : Nous, ladite trève et seur estat, et abstinence de guerre, avons faictes, acceptées, prinses, fermées, conclues, promises et accordées, et par la teneur de ces présentes, par l'advis et délibération que dessus faisons, acceptons, prenons, fermons, concluons, promettons et accordons, pour nos dits hoirs et successeurs; et avons promis et juré, promettons et jurons, en parole de prince et par la foi et serment de nostre corps, sur la foi que nous tenons de Dieu nostre créateur, et que nous avons receu au sainct sacrement de baptesme, et aussi par le sainct canon de la messe, sur les sainctes évangiles de Nostre-Seigneur, sur le fust de la vraie et piteuse croix que nous avons manuellement touchée pour ceste cause d'icelle trève, et toutes les choses que nous debvons faire de nostre part, ainsi qu'elles sont contenues èsdits articles, garder, tenir et observer, entretenir et accomplir bien et léaument, selon la forme, et manière desdits articles, sans de rien en laisser, ne jamais faire, ne venir au contraire, ne quérir quelque moyen, couleur ou excusation pour y venir, ne pour en rien pervertir, ne faire quelque mutation d'aulcunes choses dessusdites. Et s'aulcune chose estoit faite, attentée ou innovée au contraire par nos chefs de guerre ou aultres nos subjets et serviteurs, de la faire réparer; et des trangres-

seurs ou infracteurs, faire telle pugnition que le cas le requerra, et en manière que ce sera exemple à tous aultres. Et à toutes les choses dessusdites, nous sommes submis et obligés, submettons et obligeons par l'hypotecque et obligation de tous nos biens présens et advenir quelqu'oneques, sur nostre honneur, sur peine d'estre perpétuellement deshonorés, reprochés et vilipendés en tous lieux. Et avec ce avons promis et juré, promettons et jurons par tous les serments dessus dits, de jamais n'avoir ne pourchasser de nostre sainct-père le pape, de concile, légat, pénitencier, archevesque, évesque, ne aultre prélat ou personne quelqu'onque, dispensation, absolution ne relievement de toutes choses susdites, ne d'aulcunes d'icelles; et quelque dispensation qui en seroit donnée et obtenue par nous ou par aultres, pour quelque cause, couleur, ou excusation que ce soit, nous y renonchons dès à présent pour lors, et voulons qu'elle soit nulle et de nulle valeur et effet; qu'elle ne nous soit ou puist estre vaillable ne proufitable, et que jamès ne nous en puissions aider en quelque manière que ce soit ou puist estre. Et pour ce que de ces présentes l'on pourra avoir affaire en quelque lieu, nous voulons que au vidimus d'icelles faicts et signés par l'un des notaires, ou soubs seel real nostre, ou aultre, autentique foi soit ajoustée comme à ce présent original. Et afin que ce soit chose ferme et stable, nous avons signé ces présentes de nostre

main, et icelles fait sceller de nostre scel. Donné au chastel de So-le-mur, le treizième jour de septembre, l'an de grâce mille quatre cents soixante quinze,

Signé Charles,

Et du secrétaire par monseigneur le duc, Gros.

CHAPITRE XXVI.

Le parfaict de la conqueste de Lorraine par le duc Charles.

Monseigneur le duc Charles estoit tout délibéré de tenir les trèves de noef ans que dessus est escript, et n'avoit aultre volonté que de retourner en son pays; et pour accomplir son desir, se mist en train de se faire accompagner de noef cents lances, le vingt-quatrième d'octobre; et se tira assez près de Nancy pour faire un logis en passant, seulement sans y vouloir mettre siége; car il n'avoit que douze serpentines seulement. Quant ceux de Nancy perceurent son armée en bele bataille, ils ne se peurent tenir de tirer sur eux. Et lors les Feradois et Suisses, que l'on estimoit en la ville de quatorze cents, sortirent sur ladite armée et firent de terribles escarmouches, navrans et domageans les gens du duc; et quand les Bourguignons veirent qu'ils y alloient de telle sorte, ce que faire ne debvoient, considérée la proclamation des trèves, en leur primitive adve-

nue ils se deffendirent vigoureusement, et reboutèrent très rudement les Feradois et Suisses dedans leur fort; et de faict gaignèrent les faux-bourgs à deux costés de la ville; et la garnison d'icelle s'efforçoit de tuer et tirer puissamment, afin que le duc ne s'y logeast. Mais nonobstant quelques grand debvoir et obstacle qu'ils y sceussent faire, il se logea, et les assiégea par grand hardement. Advint ce mesme jour, en l'escarmouche fesant, que ung Lombard, du parti des Bourguignons, print un Allemant fort puissant de la garnison de Nancey. Deux Picquards voyats ceste prinse, survindrent disant au Lombard qu'ils y debvoient avoir part; et furent en grand estrif iceux deux Picquards contre ledit Lombard, lequel jura par le sang de Dieu qu'il l'auroit seul. Ce temps pendant, passa auprès d'iceulx un autre Allemant, fors bien en poinct. Les deux Picquards coururent après pour le prendre, et abandonnèrent ledit Lombard et sondit prisonnier, lequel, comme dit est, estoit moult grand et robuste. Parquoy, se voyant seul avec ledit Lombard, il le chargea à force de bras, et le porta dedans Nancey. Pendant ce temps, monseigneur le duc envoya son mandement en forme de placart à ceulx de Nancey, en remonstrant qu'en faisant leurs saillies, escarmouchans et tirans sur ses gens, il avoient enfreinct et rompu les trèves, et à ceste cause il leur faisoit sçavoir, que jamais ne partiroit d'illec qu'il ne les eust à sa

voulenté. Pour response à ce que le duc avoit mandé à ceux de Nancy, le bastard de Lorraine, fils du duc Jehan, envoya quatre gentilshommes allemans vers mondit seigneur, pour faire leurs excuses; mais il les envoya confusément, disant que leur duc et eux avoient menti leurs scellés, de ainsi soustenir ces traistres rebelles et desloyaux subjects de Ferrette, et que par sainct George il les feroit tous pendre. Et à grande célérité se retirèrent en leur fort, tirants continuellement sur l'ost serpentines, hacquebustes et aultres engins dont ils avoient grande abondance; et les Bourguignons, après avoir faict leurs approches et leurs trenchis au pied de la muraille, leur donnèrent plusieurs approches; et lesdits trenchis furent cause qu'ils leurs donnèrent plusieurs affaires.

La nuict de la Toussaint, le duc Charles, tenant siége devant Nancey, arrivèrent illec trois ambassadeurs des plus grands princes de chrestienneté, c'est assavoir de nostre sainct-pere le pape, de l'empereur et du roy de France. Le légat y estoit pour le pape, un prothonotaire pour l'empereur, et le seigneur de Saint-Pierre pour le roy de France; et furent festoyés ensemble en la tente de monseigneur de Bièvres, premier chambrelant du duc. Peu de sepmaines après, le duc se mist au-dessus de Nancey. Par appoinctement, les Allemans qui la deffendoient se partirent, leurs corps et leurs biens saulfs. Le duc fit assembler les trois estats du pays auxquels il fit

faire des serments; et establit messire Jehan de Reubenpré, seigneur de Bièvres, son lieutenant-général et gouverneur de Lorraine, à la requeste des nobles du pays; et demoura illec en garnison, accompagné de cent lances. Et quant vint le mois de janvier an mille quatre cents soixante-quinze,[1] le duc Charles, estant audit Nancey, changea les capitaines de ses ordonnances, comme par aulcuns ans paravant estoit accoutumé de faire au jour de nouvel an. Et pour ce que les quatre cents lances qu'avoit amené des Italiens le comte de Campo-Basso, dont il estoit chef, s'estoient fort diminuées par les exploicts de guerre qui par icelles furent achevés, il bailla en charge cent desdites lances au seigneur Angel, fils dudit comte, oultre cent au seigneur, fils mains-né dudit conte; et du demourant furent renforcées aulcunes aultres compagnies, parquoi ledit conte de Campo-Basso, se contenta mal; et fut le premier desdaing qu'il print contre le duc son maistre, auquel il faillit au besoing; comme il apperra cy-après. Néantmoins il print congé du duc à demi mal content, disant qu'il estoit tenu à lui d'une grande somme de deniers; et en passant par Angleterre se tira à Sainct-Jacques en Gallice, où il fit son pélélinage, et retourna de son voyage accompli vers le duc Charles à l'entrée du mois de juing ensuivant. Les garnisons assises et bien ordonnées

1. 1476, nouveau style.

en la ducé de Lorraine et comté de Vaudemont, le duc Charles se tira vers le pays des Suisses, où fortune lui fut très dure et rigoureuse, comme cy-après apperra. Mais sans plus avant procéder en ceste matière, ferons narration d'aulcunes advenues qui, pendant le temps de ce qui est récité, survindrent en aultres quartiers, principallement de la décollation de monseigneur le connestable de France.

CHAPITRE XXVII.

La mort de monseigneur Loys de Luxembourg comte de Saint-Pol et connestable de France.

Depuis le jour que le roy Loys de France et le roy Édouard d'Angleterre colloquèrent ensemble à Picquegny-sur-Somme, monseigneur le connestable fut mal en grâce, tant de l'un comme de l'aultre, et mesmes du duc Charles de Bourgogne. Le roy Édouard retournant en Angleterre, séjournant encores en la ville de Calaix, envoya lettres au roi de France, lesquelles lui avoit envoyées le connestable, comme disent les François; et contenoient comme le roi Édouard estoit deshonoré d'avoir faict une si grande levée que de descendre en France, et de soi retirer ainsi, sans coup férir; car le roi de France ne lui tiendroit chose qui proumise lui en fut. Le roi d'Angleterre avoit quelque mauvaise suspicion sur sa personne; et le duc de Bourgogne lui requit avoir la ville de Sainct-

Quentin en main des siens, lorsqu'il se trouva à Valenchiennes avec lui, environ la my aoust; laquelle requeste ne lui fut octroyée. Nonobstant ce refus, le duc espéroit tousjours d'avoir ladite ville par le moyen dudit connestable; et pour achever son faict, il écrivit au seigneur d'Eymeries, grand baillif de Haynault, dès le cinquième jour de septembre précédent, qu'en tout ce que son beau cousin de Sainct-Pol le connestable lui escrivoit et commandoit, il obéist à lui comme à sa propre personne. Et ledit connestable manda audit seigneur de Aymeries qu'il assemblast ses gens, et fussent prests pour tirer aux champs. Et au-dessous des lettres estoit escript, de la main du connestable, que, s'il estoit diligent, le duc son maistre obtiendroit partie de son désir. Le roi de France estant aulcunement adverti que le connestable estoit en variance de rendre Sainct-Quentin au duc de Bourgogne, se mist sus, accompagné de vingt mille combattans; et environ six heures du vespre, le quatorzième de septembre, se trouva en la ville dudit Sainct-Quentin, où il fit nouveaux officiers, destituant ceux que le connestable y avoit ordonnés. Et lesdames des seigneurs estans illec tenans le parti du connestable, furent constraintes de partir hastivement; car le roi fit bannir tous ceux estans à Sainct-Quentin, qui estoient adhérens au connestable, icelles ensemble leurs enfans et familles, chargés d'autant de biens et non plus qu'elles en povoient porter en leurs gerons, et le

demourant demouroit au prouffict du roi et à ses commis. Icelles dames et damoiselles, et aultres leurs adhérens, fort desconfortées, et non sans cause, arrivèrent à Cambray. Pendant ce temps, le connestable, le seigneur de Moy et aultres, estoient envoyés vers le duc de Bourgogne, de par le roi, pour besongner de paix ou de trèves. Ils furent logés au Quesnoy, et de là tirèrent à Binch. N'est merveilles se le connestable s'eslongeoit de Sainct-Quentin; car la reine de France, sa belle-sœur, sachant aulcunement la voulenté du roi, désirant la despoincter, lui manda par ses lettres, que si chère qu'il avoit la vie, se partist d'illec; car le roi contendoit totallement à lui enclorre. Le connestable retourna de Binch à Mons, où il fut arresté par monseigneur le duc de Bourgogne; et fut détenu prisonnier soubs la garde de monseigneur d'Aymeries, grand bailly de Haynault, du prévost de Mons et de ceux de la ville; et dès lors qu'il estoit à Binch, s'il eusist voulu croire le conseil de ses bienveuillans, il fusist retiré au chastel de Ham, fort assez pour résister pour un temps contre tous ceux qui nuire le vouloient. Par le commandement de monseigneur le duc Charles, messire Philippes de Croy, comte de Chimay, le bailly de Haynault, et aultres nobles du pays, remenèrent monseigneur le connestable, lui troisième de sa famille seulement, son barbier et un valet de chambre, en la ville de Valenchiennes, comme prisonnier. Il fut logé à l'hostel dudict

comte; et le lendemain fut, par iceulx, avec bourgeois, marchands et manans de la ville, à cheval et à pied, en nombre de huit cents hommes, conduict jusques à la ville de Péronne, où l'admiral de France, le seigneur de Sainct-Pierre le Moustier, le seigneur de Boscaige, et une grosse bende de gendarmes le surattendoient.

Les François disoient que, par le traicté de la trève de nof ans, le duc Charles le debvoit livrer au roi, parmi ce que le duc auroit ses biens par confiscation, et le roi auroit le corps. Et disoit le roi, que beau cousin de Bourgogne avoit faict du connestable comme l'on faict du regnart, car il avoit, comme sage, retenu la peau, et il n'avoit que la chair, qui ghères ne vailloit. Ainsi que monseigneur le connestable, accompagné de François, approchoit la ville de Paris, pensant qu'il seroit bouté en la Bastille, comme prisonnier, il pria à l'admiral et aultres qui le conduisoient, qu'il polsist entrer en la Bastille par dehors la ville, afin que le peuple parisien ne s'esmeust contre lui furieusement; mais sa prière ne sortit son désir, car il entra par la porte Sainct-Anthoine, soubs la garde du prévost de la Bastille, auquel l'admiral et aultres le livrèrent.

Le roi Loys avoit escript à maistre Pierre d'Oriole, chancelier de France, à deux présidens de parlement, et aultres notables personnages, que, quant le connestable seroit venu en la Bastille, i fusist examiné diligemment, et que, en l'espace

de huit jours au moins, son procès fusist faict; et que toutes causes cessassent en parlement, jusques la sentence en seroit rendue. Et quant vint à l'examen faire, monseigneur le connestable dit qu'il n'appartenoit au parlement congnoistre son faict, mais à messeigneurs les douze pairs de France. Nonobstant ceste response, ledit chancellier et présidens dessus nommés le interroguèrent à loisir et à plusieurs fois, sur certains articles desquels il estoit accusé. Son faict ne fut poinct si tost expédié; car de faict l'on renvoya vers le roi pour certaines causes; et finablement l'arrest porta qu'il estoit digne de mort. Monseigneur de Sainct-Pierre le Moustier fut ordonné pour aller vers lui à la Bastille, pour l'amener au Palais; et quant il fut entré, le trouva couché au lit, dénué de tous ses gens; et après qu'il l'eut salué, monseigneur le connestable lui demanda de quelle main il se seigneroit pour la journée; et le seigneur respondit: «De telle main que vous avez accoustumé de faire.» Puis il se leva et habilla, et en partant de son logis, fit le signe de la croix, et dict: « A Dieu je me recommande. » Puis monta à cheval, et fut amené au Palais jusques à la table de marbre; et le greffier de parlement estant illec, et qui le hayoit le plus, lui lut certains articles, en l'interrogeant et disant: « Monseigneur, est-il ainsi? » Et il respondit: « Oye. »

De là fut mené en une chambre richement tendue, où le chancellier de France lui fit mettre sus

le collier d'or et l'image de monseigneur Sainct Michel, qui estoit l'ordre du roi. Après lui fut dist qu'il mesist jus l'espée de la connestablie ; à quoi respondit qu'il ne l'avoit lors, mais se mettroit en paine de la rendre, puisque c'estoit le bon plaisir du roi.

Puis lui dit le seigneur de Gaucourt : « Vous » avez esté long-temps en la garde du roi, dili- » gemment interrogué des extremes cas qu'avez » commis à l'encontre de la majesté royale et de » la chose publique, grandement par vous offen- » sés, comme il appert par vostre confession ; et » avez conspiré avec les ennemis du royaulme, en » brisant vostre foi ; pourquoi je suis ici envoyé » par la court de parlement, vous signifier la sen- » tence, laquelle est contre vous : c'est que vous » estes jugé à estre décapité et mourir aujourd'hui » publiquement en Grève, devant la Maison de » la ville, et que toutes vos terres et biens meubles » sont confisqués au roi. »

A ces mots, monseigneur le connestable s'escria haultement, et dict : « O mon Dieu! quelles nou- « velles! Ve-ci une dure sentence ! »

Ces choses accomplies, on lui fit ouyr la messe. Il requit de recepvoir le corps de Nostre-Seigneur, ce qui ne lui fut accordé ; mais il baisa les sainctuaires et dignités de la chapelle. Puis lui furent baillés quatre docteurs en théologie, fort renommés en l'université, et de très saincte vie; deux séculiers, et deux mendians, l'un Cordellier et l'aultre Augustin, qui fort diligemment l'adminis-

trèrent de son salut. Puis ledict connestable, vestu d'une longue robe de deuil, et sur l'espaule chaperon de mesme, à cause de madame sa femme, sœur germaine de la reine de France, nouvelle-trespassée de ce siècle, se part du palais, monté sur un mulet, fut livré au prévost de Paris et au lieutenant du cas criminel, et fut amené en Grève; et monta sur un eschafaut richement tapissé de fleurs de lys. L'on lui osta le collet de son pourpoint; et eut les cheveux coupés par Jehan Cousin, fils de maistre Henri, bourreau de Paris, lequel jamais n'avoit exécuté personne. Il lui banda les yeux d'un velours cramoisi, et soi agenouillant devant ledict connestable, lui requist pardon de sa mort; laquelle requeste lui fut libérallement accordée. Puis le connestable, soi ruant à genoux sur un carreau de velours, jettant son regard vers l'église de Nostre-Dame de Paris, bien administré des confesseurs, plourant et faisant sa très dévote oraison, et tendant le col sous le tranchant de l'espée, fut décapité d'un seul coup, en commun spectacle, par ledict Jehan Cousin, en présence de cent mille personnes, au jour et à l'heure que l'on chante à vespre *O clavis David*, par un mardi dix-neuvième de décembre, l'an susdict [1]. Si termina piteusement ses jours. Et pour mettre en retenance l'année, le jour et l'heure de sa mort, maistre Jéhan de Luto, chanoine de Sainct-Quentin, composa ce mètre :

1. 1475.

O clavis sancti Pauli
Mors est Ludovici.

Aulcuns disent que la teste fut recueillie par le bourreau, qui la monstra au peuple, disant : « Voici la teste de Loys de Luxembourg, comte de » Sainct-Pol. » Et l'exécution faicte, aulcuns cordeliers prinrent tant le chef que le corps, et le portèrent au sépulchre, à leur église de Sainte-Claire.

Voilà le douloureux payement et povre rétribution qu'il a recheu en ce monde fallacieux, qui les humains abuse, après avoir éte doué et embraché de tant d'honneurs, de gratuités, de triomphes et de magnificence, qui est fort beau miroir aux gouverneurs des princes. Aultres François ont voulu maintenir que entre les livres et escriptures de monseigneur le connestable, fut trouvé un brefvet après sa mort, faisant mention de sa nativité et de sa vie seullement : comment espouseroit deux femmes de notable lignée, tant de l'une femme comme de l'aultre ; et comment il seroit essours au triomphe d'honneur ; mais quand ce venoit à réciter sa fin, il le tenoit en silence, et n'en sonnoit quelques mots. Mais un petit avant sa mort, un pronostiqueur d'Italie, lui fiit sçavoir, par une lettre italienne, comment il debvoit finer ses jours, à cause d'une femme. Et quand madame sa femme fut trespassée, il cuida avoir eschappé de ce danger, et ne visoit plus à ses pronostications, quant fortune, la criminelle grippe, lui voulut monstrer sa terrible face. Peu de jours après que ledit connestable eut ainsi piteusement terminé ses jours, son arrest de

parlement et de condampnation furent divulgué par pays, ensemble les articles par la manière qui s'ensuit.

CHAPITRE XXVIII.

L'arrest et condempnation de feu messire Loys de Luxembourg connestable de France.

Veu que par la cour de parlement, le procès faict à l'encontre de messire Loys de Luxembourg, jadis comte de Saint-Pol et connestable de France, tant sur les charges et informations contre lui faictes, comme par la confession de plusieurs grans gens et notables personnages, avec ce que, de lui-mesmes, sans aulcune contrainte ou menasse a confessé les choses qui s'ensuivent :

C'est assavoir que ledit messire Loys scella et bailla son scel au duc de Bourgogne, pour entretenir son effect, disant que de son costé il maintendroit la guerre, et qu'il feroit armer gens d'armes, et quand ils seroient prets d'assaillir il les feroit reculer.

Item, confesse oultre ledit messire Loys, que sitost qu'il sceut que la paix se faisoit entre le roy et monseigneur de Ghyennes, en tant comme le dict monseigneur de Ghiennes, vouloit espouser la fille au roy d'Espaigne, et par ce moyen parvenir à estre roi d'Espaigne, et par ce, faire grant alliance au roy, et à son prouffit, et à tout le royaulme de France, ledit messire Loys rescripvit à

mondit seigneur de Ghyennes, qu'il se gardast bien de passer ledit accord et proumesse de mariage, et que sitost qu'il seroit en Espaigne, le roy et son conseil si advisé avoient que il seroit desposé de sa ducé de Ghyennes, et que jamais n'y auroit riens, ainsi que on avoit fait de la ducé de Normandie ; et qu'il convenoit qu'il envoyast son seel, comme les autres, au duc de Bourgogne, et qu'il lui feroit avoir la fille d'icellui duc de Bourgogne, et qu'il envoieroit à Rome quérir la dispense de serment qu'il avoit faict au roi d'Espaigne ; et de faict y envoya l'évesque de Mouton-Blanc.

Item, confesse oultre ledit messire Loys, que le duc de Bourgogne envoya devers lui messire Phelippe Pot et Phelippe Bouton, lui dire qu'il envoyast son seel pour envoyer en Savoie; lequel de Luxembourg leur dit qu'il convenoit qu'ils allassent devers monseigneur de Bourbon, et qu'il lui escripveroit qu'il fuist avec eux ; lesquels allèrent jusques à Moulins, en Bourbonnois, et envoyèrent lettres à monseigneur de Bourbon; lequel monseigneur de Bourbon envoya devers eux le bailli de Beaujollois, qui leur dist que monseigneur de Bourbon ne leur bailleroit point son seel, et qu'il aimeroit mieux devenir aussi povre que Job, que de soi consentir à cela; et qu'ils dissent audit messire Loys qu'il se repentiroit, et qu'il ne lui en prendroit jà bien en la parfin ; et ainsi s'en retournèrent vers ledit messire Loys, et lui demandèrent son seel pour joindre avec les aultres alliès.

Item, confesse oultre ledit messire Loys, que le roi lui pria et requist qu'il écrivist au roi d'Angleterre, à la royne, et à monseigneurde Sombreset, à monseigneur de Candalle et autres, touchant la paix que le roi avoit à monseigneur de Werwins; lequel messire Loys promist que ce feroit-il voulentiers. Mais quant maistre Olivier le Roux, qui avoit la charge d'aller en Angleterre illecq devers lui, et lui dict qu'il rescripvist ainsi qu'il avoit promis au roi, et que seurement il feroit son debvoir d'emporter les lettres, ledit messire Loys dit qu'il ne rescripveroit se non à monseigneur de Candalle pour ce qu'il estoit à sa porte; et lui rescripvit le contraire de ce que le roi entendoit.

Item, confesse oultre ledit messire Loys, qu'il rescripvit à monseigneur de Calabre, qu'il ne venist point devers le roi, et qu'il avoit esté au conseil; lequel portoit que s'il y venoit, qu'il seroit mis en prison, et perdroit tout, et qu'il s'en allast à Ghuise, et illecq le feroit conduire par ses gens d'darmes.

Item, confesse oultre ledit messire Loys, que quand le roi fut à Ham, afin qu'il parlast au roi à seurté, il fit faire une barrière entre le roi et lui: mais le roi passa oultre ladite barrière et l'accolla enlui priant qu'il voulsist tenir son parti; lequel messire Loys lui promist qu'il ne lui faudroit point, et qu'il seroit pour lui contre tous; et néantmoins deux jours après, le duc de Bourgogne renvoya par-devers ledit messire Loys, et lui manda que s'il lui vouloit tenir ce qu'il lui

avoit promis, que jamais son office ne lui fauldroit. et si auroit à lui dix mille léons d'or par chacun an, tant que la guerre dureroit.

Item, ledit messire Loys confesse qu'il rescripvit au duc de Bourgogne, qu'il ne se douteroit point de lui, et qu'il trouveroit bien fachon de prendre le roy et lui mettre la main au collet, et qu'on le feroit mourir et passer sa vie quelque part; et qu'il garderoit Sainct-Quentin contre lui, et qu'il jecteroit les gens d'armes du roy dehors; et qu'on iroit quérir la royne et monseigneur le dauphin, et qu'on les enverroit quelque part en exil.

Item, confesse oultre ledit messire Loys de Luxembourg, qu'il manda au roi d'Angleterre, qu'il venist en France seurement, et qu'il auroit Amiens, Abbeville et Péronne, pour tenir ses gens d'armes; et que le royaulme seroit parti; et qu'il ne demanderoit pour sa part que la comté de Champaigne et Brie; et que le duc de Bretaigne auroit la comté de Poitou, et qu'il ne demanderoit aultre chose.

Et dit oultre que plusieurs voyages ont été faits par maistre Gauthier, Marchand, Pousse de Rivière et aultres, touchant ce que dit est.

Et tout ce veu, par grande et meure délibération, la cour a déposé ledit messire Loys de Luxembourg de connestable et de tous offices royaux, et déclaré criminel de lèze-majesté, ses biens confisqués au roi, et le condamne d'avoir la teste tranchée sur un eschaffaud, en la place de Grève.

Et pour l'amour de son dernier mariage, la cour a ordonné de grâce que le corps sera enseveli et mis en terre saincte.

Prononcé en la cour de parlement, le dix-neuvième jour de décembre mille quatre cent soixante-quinze, par monseigneur maistre Pierre d'Oriolle, chevalier, chancellier de France.

CHAPITRE XXIX.

La prinse et journée de Grandson.

Quant monseigneur le duc Charles eut conquis la ducé de Lorraine, où il assist fort bonne et souffisante garnison ès villes principales, jusques au nombre de quatre cents lances, il mena très forte et puissante armée au pays des Suisses, où il assiégea la ville de Granson, garnie d'environ cinq cents Allemands, bien accoustrés pour la deffendre; et après qu'elle eust esté horriblement battue de courtaux et des serpentines, elle fut prinse par un très aspre et cruel assault, et pillée nettement. Les gens de guerre qui l'avoient en garde se retirèrent au chastel, lequel fut vistement servi d'une bombardelle, qui s'adressa contre une tour esbranlée; puis les Bourguignons affustèrent une grosse bombarde, nommée la Bergère, dont ils furent tellement espoventés, qu'ils se rendirent à la volunté de monseigneur le duc, et laquelle volunté porta que,

sans excepter un seul, tous les hommes de guerre qui furent illecq trouvés, seroient noyés, pendus et estranglés; et furent iceulx hommes livrés au prévost des mareschaux nommé Maillotin le Barré, lequel, sans pitié et miséricorde, en fit pendre par trois bourreaux, aux arbres prochains, le nombre de quatre cents ou environ, et les aultres furent noyés au lac. Il n'estoit si dur cœur qui ne deusist avoir pitié de regarder les povres hommes pendus aux branches desdits arbres, en telle multitude qu'elles rompoient et chéoient sur la terre, avec les hommes à demi-morts, qui piteusement par cruels satellites estoient mutilés.

Ce très douloureux exploit de guerre parachevé, monseigneur le duc se tira plus avant, deux lieues oultre Granson; et donna la charge à cinquante ou à quatre-vingts archers de corps, fort bien montés et gens de faict, de garder le chasteau de Bomacourt, par lequel tous vivres arrivoient à l'ost du duc, dont convenoit le tenir ouvert. Ledit chasteau estoit fort vieux et dilapidé, sans pont-levis ou quelque fortitude, pour résister aux ennemis. Néantmoins lesdits archers n'osèrent refuser le commandement de leur prince; et pourtant, que enuisque voulontiers, ils s'y fourèrent, et menèrent chevaux, bagues et prisonniers; et le grand danger où ils se boutèrent vous sera récité cy-après.

Allemans et Suisses, voyans et considérans la cruelle et pitoyable extermination faicte en Gran-

son, de leurs amis et parents, laquelle ils portèrent impatiemment, furent esprins et allumés de grand courroux contre le duc Charles, qui trop inhumainement les avoit traités. Dont, pour en prendre hastive vengeance, firent un gros amas de gens de guerre de leur nation et pays, et à toute diligence employèrent force puissance et subtilité, autant que possible leur fut, pour lui porter déplaisir et grevance. Le duc avoit lors en son armée, le prince de Tarente, fils du roi de Naples; monseigneur Anthoine, bastard de Bourgogne; le bastard Bauduin son frère; le comte de Marle; le seigneur de Chasteau-Guyon et aultres nobles personnages, qui assez se doubtoient de la venue que firent les Suisses. Aulcuns d'iceulx advertirent le duc, que iceux Suisses se mettoient sus à grande puissance pour le combattre, et si, que bon seroit d'ordonuer lés batailles, afin de non estre prins en desroy. Mais quelque chose qu'on référast à mondit seigneur, n'en vouloit rien croire, disant que bien se garderoit d'entreprendre si grande folie. Finablement on lui montra tentes, pavillons, estandards et bannières desdits Suisses, que chascun percevoit à l'œil par-dessus bois et forests. Mais il estoit tellement obstiné en son incrédulité, qu'il en fut lourdement surprins.

Pendant ce temps, les Allemands et Suisses descendoient par une montagne chargée de vignes d'un costé, et d'aultre avoit le lac de Granson. Ils estoient environ de neuf à dix mille piétons armés

en poinctes, etaccoustrés de crevices, hacquebutes, hallebardes et picques. et soixante ou quatre-vingts cheveaux qui vindrent par en bas, soubs la conduicte des capitaines de Bernes et de Philbourch; (Frboiurg) et à l'approcher crioient : Austrice ! Bernes !

Le duc Charles, estant au pied de la montaigne, voyant que force lui estoit de croire l'approche de ses ennemis, fut constrainct de faire ses préparations pour y donner résistance; et afin d'avoir place pour les combattre, il fit un petit reculer ses gens; et pour donner dedans choisit l'escoadre des quarante chambellans de son hostel, tousjours comptés, lesquels firent bon debvoir de charger sur eux, en criant : Viala ! tellement que environ trois ou quatre cents des plus advancés, furent rués jus par terre; et se la rencharge se fusist faicte de quatre ou cinq escoadres, radement poursuivant, les ennemis estoient deffaicts; mès, par faulte de secours, ils furent en cestestour rués jus, navrés et bleschés. Et demourèrent mors sur la place, le seigneur de Chasteau-Guyon; messire Jehan de Lalaing, fils de messire Simon : le seigneur de Saint-Sorlin, frère du seigneur d'Irlan; le frère du seigneur de La Freté; le seigneur de Harchies; messire Jacques d'Aymeries, fils du grand bailli de Haynault, et aultres vaillans chevaliers et gentils hommes qui, en ce premier faict, se portèrent honnestement et bien. Messire Jehan de Tressegnies y eut son cheval perché tout oultre d'une pique ; le devant de sa sallade

et partie de son harnois furent emportés de traict à pouldre. Le demourant de l'armée du duc, voyant ceste renverse, se convertit en fuite. Car tant pour le reculement qu'avoit faict mondit seigneur le duc pour avoir place à combattre, que pour le reboutement de la première escoadre, ceux qui estoient arrière, voyans et oyans ce terriblerencontre, pensèrent en eux mesmes que tout estoit perdu; si firent grande diligence de sauver leurs personnes.

Et jà-soit-ce que les Suisses de prime-face eussent esté rués jus, environ trois ou quatre cents, les aultres de leur bande ne s'en espouvantèrent de rien, et poursuivirent leur faict tant vigoureusement en boutant, batant et rebatant, que Bourguignons, sans tenir pied ferme, se tournèrent tous en desroi; et avec, aulcuns vivendiers furent trouvés morts sur la place, de deux à trois cents; et les Suisses gaignèrent le camp et la bataille, joyaulx, la maison de bois, fort riches vaisselles, tentes, pavillons, tapisserie et la richesse du duc Charles, lequel tout d'un traict et sans descendre, chevaucha jusques à Nazareth, quatorze lieues d'Allemaigne; et les Suisses recueillirent avec leurs despouilles l'artillerie, c'est assavoir le bergier et la bergière, six courtaux, six longues serpentines et six aultres petites, avec les quatre sœurs; et chasserent, tuant tout devant eux, jusques à Granson, que gardoient les Bourguignons. Ils entrèrent ens à grande puis-

sance, et firent saulter par-dessus la muraille pour les noyer et tuer, tous ceux qui la ville gardoient, pour contrevenger ceux que le duc Charles avoit fait pendre. Et fut faict ceste desconfiture la nuyct de Behourdi, l'an mille quatre cents soixante quinze [1]. Aulcuns Italiens estans aux gages du duc, voyans la perte desdits joyaux, commencèrent à piller avec les Suisses, lesquels depuis furent recongnus et prins à tout leur bien, et pendus au marché de Losanne. Et pour présage de ceste malheureuse journée, aulcuns ont dit que le sabmedi précédent, le duc estant et oyant messe aux Jacobins, à Dijon, en Bourgogne, il pleut sang en grande abondance.

CHAPITRE XXX.

Le deslogement des archers du duc Charles estans au chasteau de Vomacourt avironnés de la puissance des Suisses.

Le duc Charles, un jour ou deux paravant ceste piteuse desconfiture, avoit envoyé ses archers de corps pour garder un meschant vieux chasteau, par lequel les victuailles devoient passer pour repaistre son ost; et combien que la place fusist mal tenable, desbrisée et désolée, lesdits archers avec l'aide de leurs gens, culevriniers,

1. 3 mars 1476, N. A. Le Behourdi, ou Bouhourdi, était une espèce de lutte qui se faisait avec des bâtons le premier et le deuxième dimanches de carême.

arbalestiers et aultres, environ deux cents, se mirent en peine de la tenir et garder. Les principaux de ceste compagnie estoient un routier de guerre, nommé Vare, capitaine de cent pietons; Guillart le Maronnier, lors roi de la Pie; Roisembois et Jehan de Monceaux; lesquels, quand ils se perceurent aucunement que le duc Charles leur maistre estoit rué jus et avoit perdu la journée, ils proposèrent mettre tout contre tout, et de eux deffendre jusques à l'âme rendre. Et le lendemain de la bataille, furent iceulx archers, avironnés et assiégés en ce povre chasteau de dix ou douze mille Suisses, qui tous prétendoient à les fère mourir de telle mort que le duc leur maistre avoit faict finir leurs gens de Granson. Et de faict lesdits Suisses leur envoyèrent une trompette leur signifier que tous seroient pendus, en leur disant qu'ils pensassent d'eux confesser et de choisir auquel arbre ils voudroient finir leurs jours; car ils se povoient tenir pour bien assurés, que le lendemain, du matin, l'exécution en seroit faicte, parquoi iceulx assiégés oyans ces nouvelles, combien que guères ne leur plaisoient, respondirent qu'ils ne les admiroient de rien, et qu'ils espéroient d'avoir si bon secours, qu'ils en seroient fort esbahis; et n'y avoit celui d'entre eux qui ne montrast mine d'estre ung petit Ogier. Et imaginèrent beaucoup comment, et par quel moyen, ils pourroient vuider de ce danger; toutefois ils pensèrent pour le salut de leurs âmes, se

confessèrent et pardonnèrent les uns aux aultres, en proumettans certains vœux et voyages comme s'ils deusissent attendre le coup de la mort. Finablement ils délibérèrent d'eschapper de nuict par le conseil et advis dudit Vare, subtile homme de guerre et fort expérimenté; et choisirent deux ou trois Allemans de leurs prisonniers pour estre leurs guides, auxquels ils firent faire serment de fidélité de les conduire à leur povoir hors de ce danger.

Ils ruèrent de prime face leurs trésors et l'amas de leurs habits dedans les puits; ils coupèrent les changles et brides de leurs chevaux, auxquels, afin qu'ils ne fussent poursuivis, ils coupèrent pareillement les jambes; et à l'heure de my-nuict ou environ, par l'adresse desdits guides, vuidèrent à très grande paine, comme à quatre pieds hors du chasteau, par un estroit pertuis, le plus quoiement que faire se peult, en abatant et tuant le premier guet et le second, comme font ceux qui jouent au désespéré. Ung gros alarme s'esleva en l'ost des Suisses; mais nonobstant, lesdits archers passèrent oultre et se trouvèrent devant une montaigne roide comme une maison, tant difficile à monter que quasi impossible estoit; et après avoir passé ce terrible purgatoire, se trouvèrent en Nazareth, et devant la face du duc Charles leur maistre, qui les cuidoit et estimoit morts ou pendus; et les Suisses, qui avoient faict venir leurs bourreaux, pour les mener au dernier supplice, furent moult esbahis de ceste vuidenge; se le réputoient entre eux chose quasi miraculeuse.

CHAPITRE XXXI.

La journée de Moras ou Morat.

Orbe est une ville en la comté de Romont, laquelle appartenoit au seigneur de Chasteau-Guyon, et le prince d'Orenge son demi-frère, y prétendoit avoir droict. Doncques, pour soutenir sa querelle, il se tira vers le duc Charles, vers la duchesse de Savoye et son fils le duc ; et le parti de Chasteau-Guyon se tira vers les Bernois et Philebourgeois, par quoi grosses pillades de villages et emprisonnements de paysans, par courses d'un costé et d'aultre, estoient souvent engendrées, au grand dommaige et foulle dudit comte de Romont et de madame de Savoye ; pourquoi icellui de Romont fit tirer monseigneur le duc Charles vers le pays des Suisses, et l'anima contre les Bernois et Philebourgeois (Fribourgeois); parquoi les villes de Granson et de Morat furent assiégées. Et pour réduire à mémoire le siége dudit Morat, après la journée dudit Granson, où pour le duc Charles la perte fut grande de joyaulx [1], ustensiles et artillerie à pouldre jusques au nombre de cent treize pièces, et qu'il se fut retiré en Bourgogne, il amassa nouveaux instruments, et bastons de

1. Charles le Téméraire y perdit sa parure ducale, ornée de diamants, de rubis, d'autres pierres précieuses et de perles ; un de ses diamants orne aujourd'hui la triple couronne du pape, un autre, la couronne de France.

guerre, tentes et pavillons, non point en si grand nombre ne si somptueux que paravant. Il laissa croistre sa barbe, disant qu'il ne seroit disfamé s'il n'avoit vu les Suisses face à face. Il fut malade en la cité de Losenne, où madame de Savoye, son jeune fils le duc, et les enfans d'icelle le vindrent veoir à grand triomphe; et quant il fut au retour de sa maladie, il se partit, le troisième jour de juing an mille quatre cents soixante-seize; et fist cinq logis devant qu'il se trouva devant Morat, desquels logis le quatriesme fut sur une haulte montaigne, dont il voyoit la ville tout à plain, séante à demi-lieue près; et ceux qui dedans estoient le saluèrent de grandes serpentines; car les gens du parti du duc couroient à l'environ de la ville, prenant prisonniers et gros bestiaux.

Ladite ville de Morat est en pendant du lès devers le lac de Noeuf-Chastel, forte assez et bien murée; et avoit lors un boluwert dehors la ville, qui battoit au long des fossés, par qui les Bourguignons estoient fort adommagés. Icelle estoit garnie de seize à dix-huit cents hommes de guerre, pourveue d'artillerie et traict à pouldre à volonté. Le lendemain, le duc approcha près de la ville, à demi-traict d'arc, et estoit sa maison de bois sur une aultre montaigne; et son avant-garde de cinq à six mille hommes, tant de cheval que de pied, estoit logée à un traict d'arc près de la ville; et faisant leur approche, furent merveilleusement servis de serpentines, tant que plu-

sieurs d'iceux furent occis et tres piteusement navrés. Le duc voyant ce terrible service, fict affuster deux bombardes et deux courtaux, ensemble plusieurs serpentines, lesquels abatirent un pan de mur, contenant trente pieds de long, au quartier où le comte de Romont estoit logé; puis deux jours devant le jour du sacre, environ sept heures du vespre, leur fut faict un assault qui dura deux heures; auquel assault mourut Jehan de Carmin, dit de Beaumanoir, ensemble deux cents Bourguignons et aulcuns bleschés.

Pendant ce temps, Regnier de Lorraine, fort mal patient au duc de Bourgoingne, qui lui occupoit sa ducé, se tira à refuge vers le roy Loys estant à Lion, lui suppliant avoir secours pour recouvrance de son héritage. Le roy, aulcunement sachant le reboutement du duc Charles devant Granson, pensant que une male fortune ne venoit seule et que pire lui adviendroit, se inclina legièrement à lui donner subside, nonobstant les tresves; et à tout ce que le duc Regnier peult avoir de gens, se vint joindre avec les Suisses, afin de despargnier les Bourguignons et lever le siége qui lors estoit devant Morat, le vendredi vingt-unième de juing, dont le lendemain fut la bataille. Le duc Charles fit faire ses revues par ceulx de son hostel, tant de sa garde comme de son arrière-garde, que conduisoit le comte de Marle; et en ce faisant, fut rapporté au duc, par le guet du jour, que les Allemands et Suisses passoient à lieue

et demie près du siége, costoyants un bois et un petit fossé d'eaue; et, à ceste cause, le duc fit mener aulx champs partie de son artillerie pour tirer celle part, et fit illec tenir ordre ainsi que pour combattre. Dont, afin de non estre abusé, et congnoistre clairement la vérité du rapport, lui-mesme en personne alla voir se les ennemis estoient audit lieu; et, en passant un bosquet, il perceut cinq ou six tentes, et environ deulx cents Allemands qui se montroient, puis retourna à ses batailles. Jacques Galliot avoit veu, le jour précédent, leur approchement, et comment ils avoient passé un pont et mis paistre leurs bestes, tirants vers Morat, lesquelles avoient amené l'artillerie; et, pour témoignage, il avoit prins et ramena à l'ost du duc une jument chastrée.

Le duc estoit délibéré de les combattre dès le vendredi, qui estoit chose impossible pour l'approche de la nuict, et aussi pour le travail des gens et des chevaux, qui, trois jours et trois nuits routières, avoient esté sur les champs. L'opinion de ses princes, ducteurs, capitaines, et de toute sa baronnie, estoit qu'il levast son siége et prinsist son logis en plaine, pour mieux et puissamment ordonner de ses batailles; à quoi il n'ajouta foi; car toujours maintenoit que ses ennemis ne s'oseroient trouver en barbe contre lui; et estoit tellement obstiné en son incrédulité, qu'il ne croyoit sinon que cinq ou six mille hommes seulement, se venoient illec monstrer pour lui donner travail

et empescher son intention, et donner espérance de secours aux assiégés. Dont, aultre chose ne fut faicte pour ce jour; car chacun retourna à son logis, réservées deux cents lances, qui furent ordonnées pour faire le guet ceste nuict, laquelle fut tant pluvieuse jusque au disner, que possible n'eust esté de batailler. Messire Guillard de Vergy qui, avec Troylus, avoit faict le guet, signifia au duc qu'il avoit ouy merveilleux bruict d'ennemis, et croyoit véritablement, par ceste affaire, qu'ils marchoient pour venir devers lui et se joindre à lui, ce que croire ne vouloit; car, à très grande requeste des capitaines, s'accorda que trompettes sonnassent à cheval, qu'aucunes compagnies y tirassent, et que ceulx de son hostel se tenissent prests pour monter quand il lui plairoit. Advint, le samedi vingt deuxième de juing, que le jour se mit au bel, et fut le temps tout esclerci.

Les ennemis se montrèrent estimés environ en nombre de vingt à vingt deulx mille à cheval et à pied, desquels estoit principal conducteur le duc Regnier de Lorraine; un aultre, nommé Jacob, riche neveu de l'évesque de Basle, avoit esté en ses jours paige au duc Charles; depuis, comme l'on disoit, servit le duc d'Austrice. L'approche des ennemis fut tant soubdaine, que le duc fut constraint de soi armer aux champs où son artillerie estoit arrangée, et trouva que les Suisses s'estoient fortifiés d'une haye où l'on ne povoit entrer. Toutesfois aulcuns archiers des compagnies

l'avoient approchée de bien près, mais les hommes d'armes n'y povoient rien faire; et, à ceste cause, le duc délibéra de faire retirer par ordre lesdits archers; lesquels, en démarchant, furent poursuivis des ennemis de si près, qu'ils ne povoient retourner sans recepvoir coup de main : pourquoi ils donnèrent la fuite; et conséquemment tous les piétons estans illec, qui desjà commençoient eulx mettre en train de bataille, et pareillement les hommes d'armes, cheurent en desroy. Si ne demoura en son entier que l'hostel et la personne de Jacques Galliot, dont aulcuns des siens s'efforcèrent de charger sur les ennemis; mais leur force estoit tant impétueuse, ensemble leur reboutement, que rien ne leur povoit grever.

Le duc avoit ordonné deulx cents lances pour garder son siége; ceulx de la ville, montés sur leurs clochers, voyants ce terrible combat, et que les Bourguignons estoient renversés, sortirent par trois fois de leurs forts, et par trois fois furent reboutés; mais la grosse bataille les approcha, et ils furent constraints de faire comme les aultres. En ceste journée de Morat, dont la perte de gens fut plus grande et domageuse que celle de Granson, demourèrent du parti des Bourguignons morts sur la place, le comte de Marle, Jacques du Mat, escuyer d'escuyerie; Grimberghe, Georges de Rosimbois, capitaines des archers; Amille de Moilli, Montagu, Rolin de Bournonville, capitaine de mille piétons, et plusieurs person-

nages dignes de louange, qui ne daignèrent montrer la fuite, jusques à nombre de six à sept mille.

Ainsi appert que, par non admirer ses ennemis, par non croire conseil des gens expérimentés en la guerre, et par estre trop négligent de pourveoir à ses affaires, grand deshonneur et horrible dommage tresbucha ce jour sur la maison de Bourgoingne, qui longuement paravant avoit esté de glorieuse renommée. Le duc Charles, nonobstant ce terrible échec, passa parmi l'armée de ses ennemis, et se tira à Morgarte, et de là à Gey, à deulx lieues près de Saint-Claude, très fort confus et desplaisant de sa perte; et le duc René de Lorraine, fort joyeux, loué des siens, et fort honoré, se logea pour la nuict en l'hostel du duc Charles de Bourgoingne, lequel il trouva bien servi de vivres, de bagues, vasselle et ustensiles. Et, pour rétribution du service qu'il avoit faict aux Suisses, iceulx Suisses lui donnèrent le parc et les despouilles des Bourguignons, tels qu'il trouva sur le champ. Le duc de Bourgoingne s'en alla à Saint-Claude et donna commandement au seigneur de la Marche, capitaine de la garde, de prendre madame de Savoye comme prisonnière, et laquelle il trouva à Rochefort, où il feit son debvoir; parquoi le duc Charles n'acquist guères de bon bruict, ne lui suffisant avoir perdu deulx journées à Grandson et à Morat, s'il ne labouroit de soi mettre en adventure de perdre la troisième; car, sitost qu'il fut à Salins, il assem-

bla les estats auxquels il fit remontrance de ses pertes, en demandant nouvelles gens, nouveaux deniers et nouvelle artillerie, en proposant faire deulx mille charriots et deulx mille tentes pour envahir de rechef les Suisses. Et, d'aultre part, le duc de Lorraine, joyeux de sa victoire, désirant poursuivre sa bonne fortune, se tira à Strasbourg pour amasser gens et donner recouvrance à son pays conquis.

CHAPITRE XXXII.

La recouvrance du pays de Lorraine faicte par le duc Regnier sur les Bourguignons.

Après la répulse faicte à Granson et Morat, du duc de Bourgogne, ses ennemis, qui paravant se tenoient quasi en muee, boutèrent leurs cornes hors; et de faict, pour la recouvrance des pays et ducé de Lorraine, au profit du duc Regnier, le bastard de Vaudemont, Petit Jehan de Vaudemont, Gracie Amenault de Guerre, accompagnés de quatre à cinq mille hommes, reprinrent la ville de Vaudemont, Mirecourt et plusieurs autres places, et mirent le siége devant une ville où estoit le seigneur Jehan, fils du comte de Campo-Basso et sa compaignie; lesquels, après avoir esté battus et souffert aulcuns assaults, rendirent ladite ville du consentement du comte de Campo-Basso et du seigneur de Bièvres;

car les assiégés avoient prins huit jours d'abstinence de guerre, sur espérance d'avoir du secours, lequel leur faillit au besoin ; et partirent gens de guerre, saulf leurs corps et bagues; et par ce traicté faisant, demourèrent ceux de la ville en leurs biens. Ledit seigneur Jehan-Pierre de Crepionel, escuyer, natif de Béthune, et un Italien, nommé Barnabo, conducteurs de ladite compagnie, se tirèrent à Nancy, où ils trouvèrent le comte de Campo-Basso et le seigneur de Bièvres, qui les envoyèrent à Condé et au Pont-à-Mouchon, en garnison, pour ce que ledit comte de Campo-Basso et ledit seigneur de Bièvres, après la prinse de Vaudemont, redoubtoient estre assiégés à Nancy, comme ils furent petit de temps après. Iceulx seigneurs envoyèrent ledit Pierre de Crepionel aux pays de Flandres et Picardie, pour recouvrer gens et finance. Si comparut, le comte Chelenne, accompagné de cent lances, desquels il estoit conducteur, aux frontières lez Saint-Quentin; sire Rolland de Hallewin, se partist d'Abbeville, ayant pareille charge de cent lances, et aultres cent lances au pays de Gheldres, que conduisoient les enfans du comte de Saint-Martin. Ledit comte de Chelenne et ledit de Hallewin, firent bon debvoir d'eux trouver devers ledit comte et le seigneur de Bièvres.

Item, ledit Pierre avoit charge de avancher l'armée de l'arrière-ban, qui se mettoit sus sous la conduite de monseigneur Philippe de Croy, comte de Chimay ; et avoit pareillement ledit Pierre,

charge d'avancher un payement de quatre mois, pour les quatre cents lances qui lors estoient au pays de Lorraine. Ledit payement s'adressa à deux compagnies estants en Lorraine, c'est assavoir audit seigneur Jehan et à Amé de Walperghe; mais le seigneur de Bièvres et de Midilton ne purent estre payés, car ils estoient assiégés à Nancy par le duc de Lorraine; et la compagnie dont estoit conducteur ledit comte de Chimay, ajournoit trop pour y donner secours; et n'y povoit avoir adresse pour y donner secours, car dix mille Suisses, tant de pied comme de cheval, y tenoient passages et portes serrées avec le duc Renier.

Le seigneur de Fay, lieutenant des pays de Luxembourg, atout une bonne bande de gens de guerre dudit pays, se joindit avec le comte de Campo-Basso, lequel se bouta aux champs pour donner secours aux Bourguignons assiégés à Nancy; et mena ces compagnies unies ensemble entre Thionville et la cité de Metz, où il fut en question aux capitaines et lieutenans quel chemin ils pourroient tenir le plus convenable pour venir audit siége; et porta la résolution que s'ils povoient passer fort et foible par la ville de Nominy, séante à my-voie de Metz et de Nancy, ils parviendroient légèrement à leur desir. Beaucoup de temps s'expira et perdit pour obtenir licence de passage à l'évesque de Metz, à qui ladite ville appartenoit; et y eut tant d'envoi et de renvoi en ceste prosécution, avec la tromperie que l'on y

aperceut, que l'on changea aultre manière de faire; et fut conclu, attendant la compagnie de monseigneur Philippe de Croy, comte de Chimay et de plusieurs nobles personnages et gens de pied au nombre de cinq à six mille. Mais iceulx piétons estoient difficiles à eslever, et y alloient redoubtamment, à cause de la répulse qu'avoit eue le duc Charles à Granson et à Morat; et disoient que c'estoit le marché aux horions, et que le pays de Lorraine fort foulé et mangé, estoit grandement travaillé, et que les pillaiges y seroient petits; et par ainsi le secours des assiégés, qui debvoit estre léger et hastif, estoit fort pesant et tardif. Or pensez que pendant ce temps le seigneur de Bièvres et tous ceux qui estoient enclos à Nancy, languissoient en grande perplexité, assiégés et avironnés du duc Lorrain et des Suisses; et ainsi comme les anges réconfortent aulcunes fois les ames de purgatoire, ils recepvoient lettres missives, furnies de belles proumesses de secours et en parole de prince, qui point ne sortirent d'effect.

Les vivres furent si courts auxdits assiégés, qu'ils mangèrent chair de cheval. Les manans de la ville leur estoient faux et desloyaux tellement, que se les capitaines fussent issus à puissance, jamais n'y fussent rentrés; et gissoit plus grande subtilité de soy garder et ceux de par dedens que de par dehors. Oultre plus, deux bombardes, ung courteau et plusieurs serpentines continuellement tiroient sur eux jusques à vingt et un coups de bombarde pour ung,

jour, par quoi une porte fut abattue, et la muraille dilapidée fut rasée jusques aux terres. Les Englets qui illec se tenoient en garnison, considérans famine, desloyauté de sujets conquis, malle paye, nécessité de pouldre, avec cent autres besongnes qui duisoient à donner résistance aux assaillans, se tirèrent vers le seigneur de Bièvres et aultres capitaines tenans pour le duc Charles. Si leur dirent plainement que s'ils ne trouvoient moyen ou façon de trouver ou faire accord aux Lorrains, ils le feroient eux-mesmes. Dont le seigneur de Bièvres, voyant leur manière de faire concorder à leur intention, se mist à genoux devant eux, par deux fois, leur priant très instamment qu'ils se vousissent tenir encore un petit de temps, pour vivre et mourir avec un povre chevalier, laquelle chose ils debvoient faire pour l'amour du roi Édouard leur maistre, auquel il estoit confrère, à cause de l'ordre de la Thoison qu'il portoit comme lui. Mais quelque remonstrance persuasive et génuflexion qu'il sceut faire, il ne peult incliner les courages des Anglès en continuation de leur défense; et fut constraint le notable seigneur de Bièvres, tant par iceux Anglès, comme de plusieurs aultres, d'entendre à l'appoinctement; car à la vérité, ils estoient tellement vexés et travaillés de longues veilles, de maladies fort griefves et continuelles labeurs, que force leur estoit rendre la ville; car se le duc de Lorraine eusist voulu aventurier trois mille hommes seule-

ment et leur donner l'assault, ils estoient perdus et destruis sans nul remède. Et porta l'accord qu'ils rendroient la ville au duc Regnier, et se partiroient saulfs leurs corps et leurs vies; duquel accord ne tindrent rien les Suisses, car la pluspart desdits Anglès furent en partie robés et pillés.

En ce mesme jour, à la fin du mois de septembre, exploictèrent tellement iceux Bourguignons, qu'ils se trouvèrent en la compagnie du comte Philippe de Chimay, duquel ils n'avoient ouy quelque nouvelle touchant son approche; et s'estoit adjoint ledit comte avec la bande du comte de Campo-Basso, en bonne puissance, tirant devers Nancy, sur espérance de lever le siége et combattre le duc de Lorraine.

Quant les comtes de Chimay et de Campo-Basso, eurent ouy le seigneur de Bièvres, ensemble ceux de sa route, du train que les Lorrains tenoient, ils conclurent que le comte de Campo-Basso, associé de quatre cents lances qu'il avoit pour garder le pays de Lorraine, avec les gens de cheval qu'avoit amenés le comte de Chimay, se tireroient au pays de Barrois, et d'illec en Bourgogne, pour soi joindre en l'ost du duc Charles; et le comte de Chimay, avec sa route de piétons, sous la conduicte des seigneurs de Croy et de Barbançon, ensemble le seigneur de Bièvres et tous ceux qui s'estoient partis de Nancy, s'en iroient vers Thionville pour recevoir un payement de quatre mois qui leur estoit deu. Et quant vint le sixiesme ou

huitième jour d'octobre, toutes les compagnies dessusdites arrivèrent en la prairie de Toul, où estoit l'ost du duc Charles, qui les véoit venir par escoadre en notable ordre; dont il fut moult resjouy, considérant les grandes pertes que paravant il avoit souffertes. Illec furent faictes plusieurs recongnoissances des seigneurs les uns aux aultres, en récitant leurs malles aventures et les mortels périls dont ils estoient eschappés. Deux jours après se partist toute l'armée du duc Charles, si bien accoustrée, qu'il n'estoit mémoire de ses pertes; et se tira vers le chasteau de Condé, assiégé par les Lorrains, qui tantost brouwèrent en voye; et le lendemain se logea le duc à Dieulewart, séant auprès de la rivière de Moselle, où aulcuns Lorrains qui la tenoient, voyant approcher l'artillerie, rendirent la place saulf leurs vies, et s'en allèrent un blanc baston en main.

CHAPITRE XXXIII.

La fuyte que fict le duc Regnier de Lorraine devant le duc Charles de Bourgogne désirant le combattre puissance contre puissance.

Comme le duc Charles avoit fait grosse coeillette de gens d'armes pour soi venger des Suisses, d'autre part le duc Regnier avoit faict grand amas de gens de guerre, pour évader et invader les Bourguignons. Ce mesme jour que se rendit le chasteau de Dieulewat au duc Charles,

se monstrèrent les Lorrains à grosse puissance, à l'autre costé de la Moselle. Aulcuns compagnons aventuriers Bourguignons passèrent la rivière à guet, qui tindrent l'escarmouche jusques au soir, que lesdits Lorrains se logèrent sur une montaigne assez près de ladite rivière, tellement que les feux des deux osts se entrevéoient de part et d'aultre. Le lendemain, devant le jour, se partist le duc de Lorraine et tout son ost, et tira vers le Pont-à-Mouchon pour soi loger à deux lieues près, en un village nommé Sainte-Geneviève; et le duc Charles passa la rivière à tout son armée et se tira vers Condé. Et quand il sceut la disposition de l'armée de l'ost des Lorrains, il se deslogea de Condé pour cuider trouver le duc Régnier qui estoit desjà deslogé, doubtant d'estre prins en desroy; car le lieu n'estoit pas seur; et s'approcha de Pont-à-Mouchon, la distance d'environ une lieue. Ce voyant, le duc Charles se logea au lieu de Sainte-Geneviève, dont les Lorrains s'estoient le matin deslogés. Entre ces deux puissantes armées furent achevés maints exploits de guerre de chacun parti, tant par escarmouche, comme du traict de serpentines, car les deux osts ne se povoient joindre n'aborder ensemble, pour l'estroite voye qui lors y estoit. Et quant vint la nuit, chascun desmoura logé en son quartier; et estoit noble et joyeux à ceux auxquels le desbat ne touchoit, d'ooyr toute la nuict les trompettes, ménestriers et clairons, et de voir en l'air la clarté des feux d'un costé et d'aultre.

Le duc de Lorraine s'appensa que son logis ne lui estoit pas seur ; si deslogea celle nuit, et vint à Pont-à-Mouchon ; mais partie de son ost se logea sur une haulte montagne à un quart de lieue près. Voyant ce, le duc Charles se deslogea matin pour soiloger au propre lieu dont les Lorrains s'estoient deslogés la nuict, et tint tout le jour ses gens en bataille, espérant combattre le duc de Lorraine et les siens, lesquels se tindrent tout le jour en leur fort, sinon aulcuns escarmoucheurs, quérans leurs bonnes aventures.

Le lendemain, deux heures devant le jour, le duc de Lorraine et sa compagnie, deslogèrent sans trompette du Pont-à-Mouchon qu'ils pillèrent, et s'enfuirent par-delà la rivière de Moselle, vers Toul et Nancey. Le duc, de sa personne, alla loger à une ville oultre Saint-Nicolas ; et après avoir assis garnison pour la tuition de Nancy, s'en alla en Allemagne vers les Suisses, pourchassant aide et secours, et le duc Charles eut voulonté de soi loger en la ville de Pont ; et manda, par le hérault Bourgogne, à ceux qui le tenoient, que on lui fist ouverture. Auquel ils respondirent que si les portes n'estoient grandes assez, ils abbatteroient la muraille pour entrer à son aise. Et quand il fut entré, il trouva vivres et engins, que le duc de Lorraine avoit abandonnés, lequel, au commandement du duc Charles, fut rudement poursuivi par messire Olivier de la Marche et ceux de la garde, environ cent hommes d'armes et autant d'archers, desquels il estoit capitaine. Et advint que le

vingt-unième d'octobre, ils trouvèrent environ vingt-six ou trente chariots chargés de marchandises, conduicts et accompagnés de cinq ou six cents combattans, sur espérance d'arriver à l'ost du duc de Lorraine ; sur lesquels ledit de la Marche et ceux de sa route, chargèrent tant rudement, qu'ils les desfirent, et ramenèrent vivres et prisonniers à l'ost du duc Charles. Ils trouvèrent en un fort buisson aulcuns Allemans qui s'étoient illec muchés et embuissonnés, tirants sur ladite garde, de serpentines et arbalestres ; mais ils furent servis d'archers qui les lardèrent de flèches, desquels ils recueilloient à leurs corps pour les tirer derechef sur ladite garde ; mais finablement ils furent desbuissonnés, desmuciés, et exécutés. Pendant ce temps, le comte de Chimay, accompagné de six mille combattans, pareillement le seigneur de Bièvres avec sa bande, retournant du siége de Nancey, estoient logés à quatre lieues près du Pont-à-Mouchon, sans savoir où estoit le duc Charles, lequel fut fort resjouy, tant de les avoir trouvés près de lui, comme de la fuicte du duc Regnier, son ennemi, qui ne l'avoit osé attendre ; et le lendemain, manda ses capitaines pour conseiller de ses affaires.

Les opinions d'iceulx recoeillies, conclut que le duc Charles demoureroit par aulcun temps audit Pont, ou il se tireroit à Thionville ou à Luxembourg, pour rafreschir tant sa personne comme ceux de son hostel, et les contes de Chimay et de Campo-Basso, ensemble aultres conducteurs se tiendroient auprès de Nancey, pour deffendre que

vivres n'y entrassent, et faire bonne guerre aux villes de Lorraine. Ceste conclusion, qui lui estoit bien propice, considéré le temps d'yver, ne pleut au duc Charles, ains se résolut de tenir siége en sa personne devant la ville de Nancey, pour la réduire à son obéissance, qui fut la totale perdition de son corps et de son honneur; car s'il se fusist tenu à tant, sa misérable fortune, qui depuis l'agressa, ne lui fust advenue. Il avoit grand bruict recouvert d'avoir par cinq ou six jours continuels faict fuir son ennemi devant lui, avec les plus grans de ceux qui par deux fois l'avoient rué jus.

Nonobstant les remonstrances assez honorables et proufitables selon son cas, à lui faictes par plusieurs grans et nobles personnages de son ost, fort expérimentés du très noble mestier d'armes, il usa de sa propre fantaisie, et derechef tint siége devant Nancey, autant magnifique et rigoureux qu'il avoit faict paravant. Le duc Charles estoit logé en une maison de bois, richement armoyée de ses blasons. Advint un jour, ainsi qu'il lavoit ses mains pour seoir à table, il fut féru d'un traict de serpentine, qui tua un sien valet-de-chambre et blessa un chevalier en la joue; et ne faut faire doute que se le duc eut esté séant à table, il estoit en danger de sa vie. Toutefois il fist festoyer en un pavillon, tenant illec son siège, trois ambassadeurs pour un jour, c'est assavoir du pape, de l'empereur et du roi de France. Nous laisserons Bourguignons et Lorrains bucquer et mailler audit siège, et mettrons en conte par ma-

nière de incident, certain cas pitoyable advenu en ce temps en la cité de Milan.

CHAPITRE XXXIV.

La terrible conspiration de meurtre qui se fit en la cité de Milan contre le duc Galeas Maria.

Les gentilshommes riches et puissants d'Italie ont une manière de prendre à fiefs les abbayes et prépositoires du pays. Si advint en ce temps que l'abbaye de Miramont, séant au val de Tesin, de l'archevesché de Milan, bailla son abbaye à ferme à un gentilhomme de la cité de Milan, nommé Jehan-André de Lampognan, parmi luy rendant par an certaine somme de deniers; et sur ce, print la charge de toute l'abbaye, tant pour la retenir, que pour aultres choses touchant le gouvernement d'icelle. Advint que l'abbé fut trouvé simoniaque, pour avoir acheté ladite abbaye; dont, pour ses démérites, fut privé de son bénéfice; et le donna le pape à messire [1]....... de Castillon, évesque de [2]..... comme l'un des principaux conseilliers du duc de Milan, nommé Galeas Maria. Quand ledit évesque fut abbé de Miramont, il osta l'administration du bénéfice, totalement hors les mains de Jehan-André, afin de le tenir ou faire desservir à son gré. Et quant

1. Lacune.
2. Lacune.

ledit Jehan se trouva despouillé du régime de son abbaye, de laquelle chose il avoit triomphé par long-temps, il fut amèrement troublé. Si que, pour remède, appela en procès ledist évesque, comme lui demandant trois mille ducats d'intérest, qu'il avoit mis de son propre en refection de ladite abbaye, disant oultre qu'il l'avoit prins à ferme du viel abbé trespassé, l'espace de neuf ans, qui encoires n'estoient expirés; et que se le duc de Milan ne lui faisoit raison de sondit intérest, jamais l'évesque n'en auroit paisible possession, ne personne par lui, se non par pièces. Ce procès dura plus d'an et demi, en la court du duc Galeas, lequel totalement favourisoit audit évesque, en condamnant ledict Jehan-André à payer aulcuns despens; dont il se contenta pis que devant, et ne cessa de poursuivre son cas à l'escu et au baston, tellement que ledit évesque n'y sçavoit comment besongnier. Et combien que ce Jehan-André fuist de petite stature et corpulence maigre, sec, un petit boiteux, et avant en son temps, si estoit-il fier comme un lion, fort magnanime, courageux, très riche, et de puissant parentage; et quant aulcunes fois il rencontroit ledit évesque, il disoit en passant qu'il lui rendroit son argent, ou une fois il laveroit ses mains en son sang. En ce temps, ung jeune fils, natif de Milan, nommé Jerosme Ozate, se tenoit à la court du duc Galeas, et estoit son chambellan d'honneur. Mais, comme il confessa depuis, jamais ne l'aima une seule

heure, disant que dès sa nouvelle réception en la ducé, lorsqu'il veit porter l'espée nue devant lui comme il est d'usage, s'il pooit une fois avoir tant de credence autour de lui de porter l'espée, il lui en trancheroit la teste s'il pooit. Cestui Jerosme estoit grand orateur, et Jehan-André grand poëte, parquoi ils se trouvoient souvent ensemble pour coinquer leur science; et entre aultres devises dict Jerosme à Jehan-André : « Je m'esbahis comme tu peux souffrir que le duc » te face si grand tort, quand ne te faict rendre » les trois mille ducats par toi exposés en l'ab- » baye de Miramont. C'est un pervers tyran, » déprédeur du peuple, et qui ne vise sinon à » mettre Milan à ruine perpétuelle; » et lui réduisit en mémoire l'histoire du romain Cathelin, veuillant habandonner son corps pour le bien publique. « Or est-il ainsi, que le seigneur duc, usant » de sa tyrannie, oultrageusement moleste son » peuple, par mettre sus nouvelles impositions, » tailles et gabelles. S'il y a quelque belle femme » au pays, il faut qu'il l'ait à sa voulonté, soit » par proumesses, dons, ou raptures; il trouve » journellement tours et pratiques de amasser » argent, à la grande foulle et charge de la » chose publique; et est ma crédence que qui » pourroit extirper et détruire un tel tyran et » satrappe, il acquerroit gloire et louange devant » Dieu et devant les hommes. »

Adonc Jehan-André lui respondit : « Jérosme, » advise que tu dis; car si on sçavoit seulement

» les mots que tu as proférés, ce seroit assez pour
» nous mener au dernier supplice. »

Finablement ledit Jérosme tant le persuada, repliqua et bouta en teste, que Jehan-André se concorda à son imagination; et jurèrent ensemble le tenir secret jusques à la mort. Si leur sambla bon, pour achever leur emprinse, que s'ils povoient avoir un tiers, que la chose se conduiroit plus couvertement et de meilleur train. Et adonc l'un d'iceulx mit avant messire Gaspard Visconte, trésorier des guerres, sachant qu'il n'aimoit guères le seigneur duc. Messire Gaspard fut appelé secretement en un convine, où ils ne furent qu'eux trois seulement. Et lui commencèrent à dire que fort desplaisans ils estoient du desapoinctement que le duc lui avoit faict de son office, ce que faire ne debvoit, considéré qu'il estoit du noble sang des Viscontes, et trop plus prochain du chappeau ducal que le seigneur duc; et fut ledit Gaspard tellement enveloppé et enchanté de beaux langages, car l'un et l'aultre en avoient leurs boutiques garnies à voulonté, qu'il s'adhéra à leur damnable conspiration, et jura comme les aultres tenir léauté irréfragable; et aussi les aultres lui promirent que, s'ils povoient parattaindre la fin de leurs conceptions, ils le feroient seigneur et duc de Milan. Et à tant se partirent et prindrent journée de lendemain retourner à l'hostel de Jehan-André, comme ils firent. Et pour plus grande seurté de leur machination, afin de mieux concorder le sang du corps avec la voulonté de

l'âme, iceulx, et en ladite maison, se firent chascun seigner du bras senestre en un seul voirre, et beurent ensemble leur sang, qui estoit chose tyrannique fort énorme et exorbitante du train de vraie humanité. Et lors fut confermée, ratifiée et corroborée l'exécrable et mauldicte intention qu'ils avoient d'achever leur très doloreuse emprinse.

Pendant le temps de ceste cruelle conspiration, estoit le seigneur duc en Piedmont, pour reduire en l'obéissance de la ducesse de Savoye certaines villes et places qui lui estoient rebelles; car le jeusne duc de Savoye avoit espousé madame Blanche, sa fille. Puis, quant il eut sejourné en Piemont environ neuf mois, il retourna à Milan, cinq ou six jours avant Noël, pour faire son triomphe comme il avoit accoutumé annuellement de faire; car tous chambellans, chevalliers, gentils-hommes, vassaux, barons, serviteurs et escuyers le venoient reverender et servir deux fois l'an, assavoir à la saint George et au Noël; et quand le jour saint Estienne estoit expiré, le duc de Milan se desguisoit, ensemble ses plus privés et secrets amis, et passoit son temps en danses, esbattemens et momeries, allant de maison en maison jusques au quaresme. Et tiennent ceste mode les Milanois, afin de parler avec leurs amoureuses, ensemble voir et choisir dames et damoiselles à leur plaisance, et de parler et deviser amoureusement avec elles. Et lors les citadins puissans et riches font parer leurs salles moult sumptueusement, et appellent les jeunes filles de leur parenté et

aultres, pour recevoir et entretenir en devises d'amourettes, tous ceux qui desguisament viennent illecq danser et mouver en grandes pompes, et cousteuses bonbances.

Et pour tant que le du cestoit moult curieux de soi trouver où estoient les grandes danses et belles damoiselles, Jehan-André s'appensa de richement tapisser son hostel, autant que possible lui seroit, ensemble de le furnir des plus gorières damoyselles de Milan, afin de l'attraire illecq et despescher de sa vie tout chaudement; car l'on n'eusist sceu véritablement congnoistre celui qui le coup euist donné, sinon confusément. Et pour mieux assurer ce faict, Jehan-André avoit donné à deux cents compagnons deux cents paires de chausses d'une devise, lesquels devoient garder la feste et estre prests au commandement dudit Jehan-André, se quelque mutation y fuist survenue. Et en ce tumulte et confusion de momerie, avoient conclud de meurdrir leur seigneur, combien que lesdits compagnons estoient ignorans dudit cas.

Cest advis fut rompu; et leur sambla que la despesche en seroit trop longue; parquoi délibérèrent de le despescher le jour Sainct-Estienne, et en l'église Sainct-Estienne de Milan. Et furent iceulx trois ensemble fort empeschés le jour du Noël, pour faire leurs préparatoires; puis revélèrent le secret de leur entente à un chanoine de ladicte église, grand docteur et fort entendu, nommé le prévost de Carguon, qui hayoit à mort le seigneur duc. Et quand ils lui eurent bien au

long récité leurs pernicieux courages, il collauda fort leur emprinse, disant que ce seroit œuvre méritoire, et qu'ils en auroient louange devant Dieu et les hommes; dont, pour le tout achever, leur offrit assistance, faveur, fidélité, aide et secours de corps et de chevance, comme leur adhérent et compaignon, au mal, au dur, à la vie et à la mort; et leur conseilla que, sans longuement tenir le foc en l'eaue, afin que l'embusche ne fusist descouverte, et que ladite besongne fust mise à exécution, le lendemain, jour de Saint-Estienne, et en son église mesmes; car le duc se trouvoit de coustume voulontiers à la messe, pour ce que grande multitude de damoiselles y arrivoient ce jour, tant pour voir que pour estre veues; et n'estoit chose qui tant pleut à icellui duc, que l'inspection et regard d'icelles. Et proposèrent de bouter vingt ou trente compagnons bien en poinct à la chambre dudit chanoine, pour les secourir se besoing estoit; puis feirent venir de leurs chasteaux une quantité de gens armés à la secrette, pour les bouter pareillement en cinq ou six maisons de leurs parents estans avant la ville; et firent tenir sellé un cheval tout prest en la maison dudit chanoine, pour monter Jehan-André quand il auroit tué ledit duc de Milan, comme il espéroit faire, afin de soubdainement courre avant la ville et rues pour faire mettre aulx sacquemans les meilleures maisons de la ville, et donner tout au povre commun. Et firent leur compte, que ledict chanoine

seroit évesque, et eulx mesmes seigneurs de Milan. Et, de faict, aulcuns grands personnages de la cité se boutèrent en ceste erreur, et se adhérèrent secrètement en ceste cruaulté, qui nul semblant n'en firent quand l'exploict du meurtre ne tourna à leur plaisance. Quand les aguets, attrappes et embusches de ces satellites furent apprestés à leur voulonté, le duc de Milan, qui riens n'en sçavoit, descendit au portal de l'église Saint-Estienne, pour ouyr la messe, et entra dedans, tenant le bras d'un ambassadeur qui illec estoit survenu ; et devisoient ensemble de leurs affaires. Et quant le duc fut au milieu de la nef de l'église, Jehan André vint, qui lui porta une supplication ; et, sitost que le duc l'eust reçue, Jehan André le print par le collet et lui donna hastivement trois coups, l'un en puisant dedens le ventre, le second en la poitrine, à l'endroit du cœur, et le tiers en la fossette du gosier ; et l'attaindit si au vif de sa dague envenimée, que le duc oncques puis ne parla mot, fors qu'il s'écria sur le capitaine du chasteau de Milan, estant auprès de lui, en disant : « Ah ! Ambrosin ! » et incontinent cheut à genoux. Et ainsi que Jehan-André, qui avoit donné ces coups s'en cuida fuir et eschapper par le cloistre des chanoines pour monter à cheval, comme dit est, un estaffier du seigneur le cuida arrester ; mais ledict Jehan-André lui lança un coup de sa dague, et l'aultre cheut tout mort ; puis le serviteur dudict Jehan-André tira son espée pour aider son maistre, et fut incontinent prins et mené au chasteau.

Cependant les courtisans et estaffiers estoient empeschés pour trouver le principal facteur, Jehan André, lequel, pour soi garantir, s'estoit bouté entre dames et damoiselles, tellement qu'il estoit assez difficile à le trouver et encores plus à l'entamer; car il estoit armé à la couverte, si n'avoit rien de nud que la face et le fondement. Finablement, vint un estaffier mor du duc, qui lui bailla si grant coup sur la teste du pommeau de son espée, qu'il le fist cheoir à terre, puis ledict lui lancha l'espée à travers le corps. Pendant le temps de ce piteux exploict, le duc estoit à genoux, et auprès de lui estoient les deulx complices dudict facteur, Jérosme et messire Gaspard, ayant longues cappes, pourveuz de dagues, faisans signe de faire place, en criant *Fa-largo*; et toujours frappoient et donnoient sur le duc tant qu'il expira. Les princes, chevaliers et gentilshommes jettoient leurs robes à terre, et coupoient les verrières de l'église pour sortir hors; car il y avoit si terrible tumulte de peuple illec assemblé en grande multitude, tellement troublé, espoventé et esbahi du détestable meurtre illec perpétré, qu'il n'y avoit si preux personnage ne si belle damoiselle qui n'eust voulu estre hors pour avoir perdu la moitié de son trésor. Quand les gens furent vuidés de l'église et que la murmure fut à demi appaisée, l'on porta le corps du seigneur mort devant l'autel où il debvoit ouyr la messe, lequel fut tout à coup dévestu et lavé en malvisée (malvoisie); et feurent trouvées

en lui quatorze plaies dont la moindre estoit mortelle. Et quant il fut ensepveli et fut bouté sur le grand autel du domme, ainsi que l'on a accoustumé de mettre les princes et seigneurs de Milan, et pour acoiser le peuple horriblement foullé de debtes et exactions eslevées par icellui défunct contre le bien et utilité de la chose publique, afin qu'il ne se mutinast et ne labourast à avoir duc ou seigneur hors du lignage, madame la duchesse, son espouse, fit crier publiquement : que toutes tailles et gabelles que le duc, son mari, avoit mis sus paravant, elle les rappeloit et mettoit à néant, promettant tenir le peuple en justice, paix et tranquilité; et à tant le peuple se contenta. Les petits enfants de Milan, autant que le jour dura, traînèrent aval la ville le corps de Jehan-André, en proférant opprobres, parolles deshonnestes et injures; puis fut pendu par les pieds au bout de la tour de l'horloge, en la place des marchands ; et les maisons de lui et de ses parens feurent mises aux sacquemans par le menu peuple de la ville. Son valet fut prins, qui accusa les aultres, lesquels, sans contrainte nulle, congneurent et confessèrent le cas, tel qu'il est dessus récité ; et maintinrent jusques à la mort, que s'ils l'avoient encores à faire, le feroient, se possible leur estoit ; car, pour l'essource du bien publique, et pour la grande pitié qu'ils avoient du povre peuple oppressé, trop durement travaillé et exactioné, ils avoient adventuré leurs vies, cuidans faire complacence et

service à Dieu d'extirper hors des bons un tel mauvais et horrible tyran. Aulcuns disoient qu'ils espéroient que le peuple de Milan se debvoit esmouvoir pour les tirer hors du misérable et horrible danger de la mort; mais ledit peuple ne monstra quelque signe; et nonobstant leurs bonnes raisons, madame les fit esquarteller tous vifs, de nuict, dedans le chasteau de Milan; et leurs testes feurent portées sur tranchans de lances au bout de l'horloge, et leurs membres aulx portes de la ville. Et ainsi termina misérablement sa vie Galéas Maria, très noble duc de Milan, eagié de trente-trois ans, fort élégant personnage, riche, puissant, doulx et affable, large d'honneur, pompeux et beubanceulx, aimant les chantres plus que nul prince du monde, l'esbat de la chasse, et le deduict des dames.

CHAPITRE XXXV.

La journée de Nancy.

Il est dessus récité comment le duc Charles, estant à Nancy, renouvella ses ordonnances dès le mois de janvier précédent, et comment il avoit donné le gouvernement des quatre cents lances d'Italie, fort diminuées, qu'avoit le comte de Campo-Basso, au seigneur Angel et au seigneur Jehan, enfans audict comte; et du résidu remplist aultres

compagnies. De ce désappoinctement se contenta fort mal ledict comte de Campo-Basso, et se partit à demi mal content du duc Charles, disant qu'il lui estoit deu par icelui grande somme de deniers, sans faire signe de payer; et fit son voyage à Sainct-Jacques de Galice, duquel il retourna à Metz en Lorraine, environ le mois de juing ensuivant. Et jà-soit-ce qu'il se fust parti mal content du duc Charles, il feut receu à son retour à son service; et, quelque fainct semblant qu'il eust en son courage, il monstroit tousjours bonne mine et bon vouloir de recouvrer l'honneur de son maistre, qui, en son absence, avoit eu beaucoup à souffrir. Et toutesfois il avoit regret continuel à ce qui lui estoit deu par le seigneur duc Charles; car il n'en povoit tirer argent prompt ne assignation; et en feit secrètement plusieurs quérimonies audict Pierre de Crépionel, en pleurant et disant qu'il estoit povre gentilhomme, et que pour l'entretenance de guerre-estat en guerre, il avoit faict plusieurs emprunts aulx marchands de Bruges et ailleurs; parquoi, si le duc ne le contentoit, joueroit au désespéré, et seroit constrainct, lui et ses deulx enfants, abandonner ledict duc et acquérir aultre parti, ce qu'il feroit à grand dueil et grande desplaisance de cœur. Peu de jours après, les gens au comte se trouvèrent au lieu de Comarsi avecques aulcuns François, et ils parlementèrent ensemble. Et ledict comte s'en alla à trois lieues oultre Saint-Nicolas, qui pareillement coin-

qua avec les Lorrains; et dès lors en avant, besongna tellement ledict comte avec eulx, qu'il y eut appoinctement, si qu'il se trouva de son parti, et abandonna le service de son maistre, sans l'advertir de son partement. Quant le duc Charles eut connoissance, par aulcuns esperts, de la machination et malicieuse trafique que lui pourchassoit ledict comte, et du couvert entendement qu'il avoit à ses ennemis, et que bon seroit de soi mettre au-dessus de sa personne et de ceulx qui estoient de pareille sorte, il respondit qu'il y besongneroit en temps et en lieu. Encore fut adverti ledict duc, par ledict Pierre de Crepionel, estant au pont de la Bussière, à demi-lieue de Nancey, que le seigneur de la Trimouille, ensemble plusieurs capitaines, accompaigné de six cents lances françoises, estoient logés auprès de Toul, pour eulx joindre avecque les Lorrains, afin de le combattre; à quoi le duc Charles respondit, que aulcuns de ses gens, pleins de laschetés grandes, estans en son ost, lui faisoient dire afin de lever son siége, et qu'en despit des traictres, il ne s'en partiroit, et y deubt-il mourir. Finablement, il lui fut dict pour vérité, que ses ennemis approchoient pour le combattre; mais à peu s'il le vouloit croire. Et, pour contenter aulcunement ceulx qui lui apportoient, il fist appeler ses capitaines et conducteurs de son armée, pour investiguer quel nombre de gens il avoit pour y donner résistance. Les nobles capitaines et chefs de guerre de son ost

trouvèrent que plusieurs estoient morts sans coup férir, tant par famine, povreté, froideur, que mal paye, les aultres tacitement retournés au pays; parquoi tel avoit cent lances soubs lui, qui n'en sçavoit trouver les vingt. Adoncques le comte de Chimay, le grand bastard de Bourgoingne, le seigneur de Bièvres et aultres tindrent conseil pour sçavoir d'entre eulx qui seroit celui qui signifieroit audict seigneur duc la ténuité et diminution de son armée; car il estoit fort mélancolieux et facilement incité à l'ire depuis la perte de Granson. Et disent aulcuns de ses privés serviteurs, qu'il prendoit par fois un libvre pour faire manière de vouloir lire, et s'enclouoit seule; et illec, par grand courroux, tiroit cheveux, et se destordoit, en faisant les plus angoisseux regrets et plainctes qui jamais furent ouys; et, à ceste cause, chascun craindoit l'advertir de chose qui tournoit à sa desplaisance. Néanmoins le comte de Chimay emprint la charge de lui remonstrer la povreté de ses gens, telle que dessus est récitée; et vint vers lui au camp, où il gissoit vestu en son pavillon; et, pour entrer, s'adressa à son valet de chambre, nommé Jehan Le Tourneur, jadis valet de chambre au duc Philippe. Icelui comte de Chimay, fort éloquent, sage et discret, la révérance par lui faicte, lui dict, par doux et amyable langage, que les capitaines de son ost avoient faict diligente inquisition de sçavoir le nombre de ses gens en poinct pour soustenir la bataille, en lui certifiant qu'ils n'es-

toient poinct plus de trois mille combattans. A ces mots, respondit le duc Charles, par grand courroux : « Je nye ce que vous dictes ; mais se je les
» debvois combatre seul, si les combateray-je.
» Vous estes tel que vous estes, et monstrez bien
» que vous estes issu de la maison de Vaude-
» mont. » Le comte, fort prudent et attrempé, respondit moult sagement, qu'il lui montreroit qu'il seroit issu de bonne maison, et que bien qu'il ne véoit apparence ne espérance de vaincre lesdicts ennemis, se la victoire ne venoit de main céleste, nonobstant il lui tiendroit fidélité, si besoing estoit, jusques à l'ame rendre. Depuis ce jour en avant, défendit le duc à son valet de chambre qu'il ne permit ame du monde entrer en son pavillon sans son commandement. Frédérick, prince de Tarente, fils au roi de Naples, print congé de lui, et gracieusement se partit du bon gré du duc, qui lui bailla, pour conduire son faict, messire Jehan de Trazegnies, seigneur d'Irchouwes, et se tindrent en la comté de Bourgoingne ; mais le comte de Campo-Basso se partit de nuict, sans licence, avec le seigneur Angel, son fils, et emmena neuf vingts hommes dès le mercredi devant la bataille, et tira vers le duc de Lorraine. Le sabmedi ensuivant, deulx capitaines de ses complices en emmenèrent six vingts qui se vouloient rendre François ; mais on différa les recepvoir à cause de la tresve, et se tirèrent avecque les Lorrains. Toutesfois aulcuns compagnons de l'ost du duc Charles apperceurent

qu'aulcuns Italiens avoient secrètement endossé les parures des François à la Croix-Droicte ; mais Jacques Galliot demoura avecque le duc, comme bon et féal serviteur. Auquel si le duc eusist voulu donner créance, il eusist évité plusieurs inconvéniens, tant à Granson comme à Morat, qui malheureusement lui survindrent. Et ainsi fut l'armée du duc Charles diminuée, et la puissance du duc Regnier renforcée par la trahison du comte de Campo-Basso, qui lui dit la disposition du camp de Nancey, ensemble le povre estat du duc Charles et de ses gens, illec estans en grande indigence ; puis se tirèrent lui et les siens à Condé, une place séante sur la rivière de Moselle, à deulx lieues de Nancey, par où passoient les vivres des Bourgoingnons, venans du val de Metz et du pays de Luxembourg.

Le sabmedi, nuict de la bataille, le duc de Lorraine arriva à Sainct-Nicolas avec les Suisses, qui estoient, de compte faict, dix mille cinq cents, ensemble planté d'aultres Allemands; puis se vindrent joindre au duc Regnier aulcuns gens d'armes François, dont on vouloit estre quitte, nouvellement cassés, à cause des tresves et de la paix faicte entre les deux rois de France et d'Angleterre. Et le dimanche au matin, tous ensemble se partirent de Sainct-Nicolas, et vindrent à Noefville ; et firent leur ordonnance auprès d'un estang. Les Suisses se mirent en deux bandes : l'une fut conduicte par le seigneur d'Aystain et les gouverneurs de Surbourg,

(Fribourg) et l'aultre par les advoués de Berne et de Lucerne; et environ l'heure de midi marchèrent tous, à une fois, l'une des parties du costé de la rivière en bas, et l'aultre tout le grand chemin de venir de Noefville à Naucey. Le duc Charles s'estoit jetté hors de son parc pour ordonner ses batailles, en un champ au-devant duquel estoit un ruissel passant par une maladrie fort bien environnée de deulx fortes hayes, à deulx costés entre lui et les Suisses; et sur le grand chemin où venoit l'une des bandes des Suisses, avoit le duc Charles faict amener le plus fort de son artillerie, et descharger sur eulx quand ils furent à un traict d'arbalestre près, et n'y fit guères grand dommage. Toutesfois lesdits Suisses tirèrent en hault vers le bois, et marchèrent au long d'icellui et par dedans, tellement qu'ils furent au costé de l'armée du duc de Bourgoingne, et au plus hault lieu. Icellui duc voyant leur train, fit tirer devers eulx tous les archers de pied pour les deffenses, et ordonna pour batailles deulx esles de ses hommes d'armes; de l'une estoit capitaine Jacques Galliot, Italien, et de l'aultre, le seigneur Josse de Lalaing, souverain de Flandres. Et quand les Suisses se trouvèrent du costé du duc Charles, ils lui monstrèrent face, marchant vers lui tant impétueusement, en deschargeant leurs arquebustes et couleuvrines à main, que les piétons se mirent en fuite. L'aultre bande des Suisses, qui estoit vers la rivière, marcha vers Jacques Galliot et les

siens, lesquels soustindrent un espace; mais enfin ils furent rompus, et l'aultre esle des Bourgoingnons tourna pareillement sur l'aultre bande des Suisses, qui moult vivement fut receue illec, tellement qu'ils tournèrent en fuite comme les aultres, tant chevaucheurs comme piétons. Et quand ils vindrent au pont de la Buissière, à demi-lieue de Nancey, voulant aller à Thionville et vers Luxembourg, pour le sauvement de leurs corps, ils trouvèrent le comte de Campo-Basso en barbe avec ses complices, qui avoient illec leur embusche, et à force d'armes défendoient le passage, lequel ils trouvèrent barré et serré à tort et de travers, de charriots et de charrettes. Aulcuns Bourgoingnons bien montés passoient à guets, et ceulx qui failloient à le trouver buvoient. Et quand aulcuns estoient en train de reschapper par force de nager, ils estoient reboutés en l'eau, tués et navrés. Aultres Bourgoingnons, advertis de ceste embusche, tirèrent le haut chemin, et se fourèrent au bois, lequel estoit garni de paysans qui, sans nul respit, les mettoient à mort. Le duc de Lorraine leur tenoit le feu au dos. Si dura la chasse jusques à deux heures en la nuict, si pitoyable, que, à trois lieues à la ronde, l'on ne trouvoit quasi que gens morts par les champs et par les chemins. Et advint ceste douloureuse desconfiture par un dimanche, la nuict des Rois, l'an mil quatre cent soixante-seize. [1]

1. 5 janvier 1477, nouveau style.

La chasse finie, le duc Regnier feit diligente inquisition, pour sçavoir de la personne du duc Charles, s'il estoit mort, navré, prisonnier ou eschappé ; et envoya hastivement en la cité de Metz, vers les gouverneurs de la ville, qui, pour responce, lui mandèrent qu'ils ne sçavoient sentir ne appercevoir, par nuls de leurs manans et habitans, qu'il fust passé par illec, ne s'il estoit mort ou vif, bleschė ou emprisonné. Et, quand vint le lundi au soir, le comte de Campo-Basso, qui se gaudissoit avec le duc de Lorraine, et qui bien congnoissoit l'estat, l'hostel et la famille du maistre qu'il avoit trahi, monstra un page, natif de Rome, du lignage de ceulx de Colonne, nommé Jehan-Baptiste, lequel, comme il affirmoit, sçauroit bien dire quelque chose de la personne du duc Charles. Icellui page, venu devant le duc Regnier, et avironné de ses capitaines, fut subtillement interrogé, et déclara plainement qu'il avoit veu le duc de Bourgoingne abbatre de son cheval et occire en certain lieu, lequel il monstreroit s'il en estoit besoing.

Quand vint le mardi au matin, ledict page, bien accompagné de notables personnages, s'en alla au champ ; et au propre lieu qu'il avoit dict, trouva, comme il disoit, le corps du duc de Bourgoingne tout nu, et, assez près de lui, environ quatorze aultres despouillés comme lui, gisans sur la terre ; et avoit trois playes mortelles, l'une au milieu du chef, d'une hallebarde qui l'avoit fendu jusques aulx dents, l'aultre d'une pique de travers les cuisses, et l'aultre par le fondement. C'estoit

chose pitoyable à regarder, et de grande admiration d'un tel prince, tant magnanime, tant riche et tant puissant, estre ainsi humilié jusques en terre, et despouillé de tous vestemens, et abandonné de toutes ses gardes.

Après que ce noble corps, dont l'esprit estoit fort courageux, fut relevé de terre, il fut lavé et soigné en eaue chaude, afin de voir aulcuns enseignes ou cicatrices estans sur lui lorsqu'il vivoit, pour testification de sa personne et de sa mort. Et feurent illec appelés ses médecins, son chappelain, son valet-de-chambre et aultres ses privés, familiers et serviteurs, ayans aulcunement congnoissance de lui, pour ouyr ce qu'ils en diroient. Et, quand aulcuns d'iceulx, qui lors estoient prisonniers en la journée, eurent jecté leur vue sur son corps et au long, ils certifièrent, pour vérité, qu'il estoit le corps du duc Charles, et non aultre; et pour tel le fit le duc de Lorraine ensepvelir en une chapelle de l'église Sainct-Georges de Nancey, et feit eslever une croix de pierre, lez un petit ruisseau, en la place où son corps feut trouvé, afin que les passans eussent mémoire de son ame. Sondict corps par ses gens mesmes fut recongneu par six enseignes qu'ils trouvèrent sur lui : premier, à ce qu'il avoit perdu les dents de dessus; secondement, à la playe d'une escarboucle qu'il avoit en la pouille; tiercement, en la playe qu'il avoit receue au Mont-le-Héry; quartement, aulx ongles qu'il portoit plus que nuls aultres assez longues;

quintement, à la fistule qu'il avoit au bas du ventre; sextement, d'un ongle qu'il avoit retraict à un sien orteil.

Ces choses ouyes et considérées, l'on ajouta foi audict page, à ung sien médecin, Portugalois, et aultres grands personnages de son hostel, qui l'affirmèrent estre le corps du duc Charles, et non aultre.

En ceste bataille terminèrent leurs jours messire Jehan de Reubenpré, seigneur de Bievres, chevalier, portant la Thoison-d'Or, lieutenant du duc Charles, et qui honorablement et sans reproches se conduisit en toutes les charges qui lui furent baillées; le seigneur de Verun, le seigneur de Contay, et aultres notables personnages qui mieux aimèrent choisir la mort que donner la fuite. Et furent ce jour prisonniers messire Anthoine, bastard de Bourgoingne, messire Baulduin, le bastard son frère, messire Philippe de Croy, comte de Chimay, le comte de Nassou, le comte de Challane, Neapolitain, messire Josse de Lalaing, messire Olivier de la Marche, le seigneur de Croy, le fils aisné du seigneur de Contay, le fils aisné du seigneur de Montagu, et aultres nobles hommes, de vertueux courage, haulte estime, et de grande recommandation.

La pitoyable mort du duc Charles, divulguée par pays, donna si très angoisseuse tristesse aulx cœurs de ses subjects, que réciter ne le sçauroye, tant pour ce qu'il estoit malheureusement succombé d'une si rude, pierreuse et robuste nation, comme sont les

Suisses, que pour la misérable povreté et douloureuse fortune que ses pays estoient lors en apparence à souffrir. Il estoit tant redoublé, tant bien servi et tant aimé des Bourgoingnons, Picards et Hannuyers, que, quelque testification, enseigne ou apparition qui fusist trouvée sur son corps, croire ne le povoient qu'il fust mort, ains le soustenoient estre en vie. Et, en coulourant leur folle crédence, ils acceptoient et vendoient les uns aulx aultres, joyaulx, vaisselles et chevaulx plus trois fois qu'ils ne valoient, à condition de payer à sa revenue, lorsqu'il seroit entré en ses pays. Mais il est à doubter qu'ils ne soient abusés comme les Juifs, qui attendent Messias en Judée, et les Anglois qui attendent le roy Artus en Angleterre; et ce leur procède par le grande amour et affection de cœur qu'ils avoient en sa personne, pour le hault emprendre qui estoit en lui, et les merveilleux exploicts de guerre qui par lui estoient achevés, à l'encontre des plus grands personnages de nostre occident; car rien ne lui estoit trop grand, ne trop fort, ne trop pesant. Jamais ne feut en Bourgoingne duc plus magnifique, plus prompt aulx armes, ne plus terrifique. Il feut, en son vivant, pour un temps, le miroir des princes, le glaive de justice, le chef d'honneur, l'affluence de largesse, patron de chevalerie, le triomphe de prouesse, le dompteur des rebelles, le resveil de Germanie, l'exterminateur des Liégeois, et l'espouventement des François.

Le seigneur de Chantereyne, très preux et

vaillant chevalier de Rhodes, recoeilla les gentilshommes de son hostel; si les nourrit, soustint, entretint, habilla et monta. Riens ne dénigra tant la renommée du duc Charles, que de adjouster crédence à aulcuns mauvais esprits enflammés d'ardente convoitise, qui l'enhortèrent et soufflèrent en l'oreille de prendre, sur les bénéfices, chapelles et cantuaires non amortis, les revenus de trois années, pour subvenir à ses affaires; et, durant cest espace, cessa le service de Dieu en certains lieux, contre l'intention des fondateurs; et disent aulcuns gens de cler entendement, que oncques puis ne prospéra; et que, pour punition de ce délict, par tous les pays, aussi grans qu'ils sont, n'a esté veu ne ouy célébrer, sinon à Gand, un service solemnel pour l'ame de lui, comme l'on est tenu de faire pour son prince et seigneur naturel. Aultres disent que l'on différoit faire ses obsèques, pour ce que l'on l'espéroit vivant, et que la solemnité du service eust donné approbation de sa mort. Toutesfois il estoit orné, qualifié et moriginé de plusieurs vertus nobles et précieuses; mais il estoit du tout ordonné à la guerre, comme vrai imitateur et disciple de Mars, et pour ce qu'il estoit fort triomphant, de très ardu et excellent vouloir.

Messire Georges Chastellain, chevalier, son indiciaire et historiographe, mon précepteur et prédécesseur immédiat, lequel trespassa de ce siècle durant le siége de Nusse, veult rédiger par escript aulcuns des principaux exploits en armes

d'icellui duc Charles, lesquels, avec trois que j'ai insérés par manière de récollection, seront ici notés en brief.

Le premier grand exploit en armes du duc Charles fut son voyage en France, dont s'ensuivit la journée de Mont-le-Héry. Le second fut à son retour du voyage de France, le voyage de Liége, où, en la vertu de son père encore vivant, il humilia les Liégeois, qui depuis s'eslevèrent contre lui, nonobstant hostages. Le tiers quand son père le duc Philippe et lui, en commune main, allèrent à Dinant, et le mirent à ruine. Le quatrième, ce fut après le trespas de son père, là où à cause de Huy, assiégée des Liégeois, il alla au pays, et conquist tout d'un bout à l'aultre, villes, chasteaux, et les print par siége et par armes, gaigna lesdits Liégeois, et les vainquit par bataille à Bruscan; il entra dedans Liége par les murs, qu'il fist abattre, ensemble les portes; il emporta leur peron en Bruges, et fit de grandes executions en la ville. Le cinquiesme fut l'armée qu'il mena à Péronne, à l'encontre des François, et là où le roy, en personne, avec son connestable, vint devers lui pour rompre ceste aigreur et emprinse. Le sixiesme fut le retour de Péronne en Liége, la dernière fois, dont la cité fut arse et démolie, et mise à perpetuelle désertion; le roy de France mesme estoit venu avec lui en ceste piteuse ruine. Le septième fut le voyage d'Amiens et toutes les despences d'icelui. Le huitième fut le voyage de Beauvais et toutes

les conditions. Le neuvième fut le voyage de Rouen. le dixiesme fut le voyage et la conqueste de Gueldre. Le onziesme, le siége de Nusse, qui dura près d'un an, où il exposa chevance innumérable et grande planté de vaillans hommes de guerre, et eut l'audace d'envahir l'empereur et la puissance de Germanie. Le douziesme, la journée de Granson, qu'il eut contre les Suisses, lesquels grandement adomagèrent ses gens, ses engins et ses richesses. Le treiziesme, fut la journée de Morat, où il fut mortellement dépopulé de nobles personnages. Et le quatorziesme fut la journée de Nancey contre le duc de Lorraine, les Suisses et les François, où il perdit la vie, son bruit et toute sa desponille.

CHAPITRE XXXVI.

Les magnificences du duc Charles recueillies par messire Georges Chastellain chevalier, son indiciaire.

La première magnificence du duc Charles, que Dieu absolve! fut en Bruxelles, là où, lui assis en son trosne, l'espée nue, que tenoit son escuyer d'escuyrie, fit convenir Gantois à couldes et à genoux devant lui, à tous leurs priviléges; et en présence d'eux les coupa et deschira à son plaisir; ce qui est de perpétuel record, et non oncques veu le pareil.

La seconde fut à Bruges, en l'église de Nostre-Dame, où il tint sa première feste de la Thoison-d'Or, en présence des ambassades du pape, du duc de Ghiennes, du roi de Cécile, du roi d'Arragon, du roi de Naples, du roi d'Escosse, du duc de Calabre et du duc de Bretaigne.

La tierce, fut tantost après la solennité de ses nopces, en mesmes Bruges, tant par les riches et somptueuses joustes qui se firent, comme pour les diverses excessives coustances et pompes, monstrées en la salle durant ladite feste.

La quatrième magnificence est comprinse en l'audience qu'il mist sus en son nouvel venir, et là où, par diverses villes où il alla et repaira, il se présenta en public, spectacle de tout le monde, pour ouyr toutes causes.

La cinquième magnificence fust monstrée en son grand navire, qu'il maintint sur la mer fort longuement, contre Franchois et le comte de Werwic.

La sixième monstra à Saint-Omer, devant l'ambassade du roi, là où son throsne ayant cinq degrés, bas en hault et sur terre, et partout estoit esterni de drap d'or, tellement que le pareil n'avoit esté veu.

La septième fut monstrée à Trèves, devant l'empereur Frédérich, en maintes diverses manières bien hautaines.

La huitième, en Vallenchiennes, à la feste de la Thoison-d'Or, où il changea les manteaux d'es-

carlate, en veloux cramoisi, avec son entrée, qui estoit pompeuse à merveilles, et joustes et tournois de meismes.

La neufvième, monstra en la translation du corps de son père le duc Philippes, par singulières cérémonies bien recommandées, et dont il acquit loz et gloire magnifique.

La dixième fut à Gand, en recepvant l'ordre de la Jartière.

L'onzième fut à Malines, où il se vints eoir en son parlement en habit ducal, et entra en la ville en ce mesme estat, le chaspel en teste, que multitude de gens jugeoient estre couronne.

La douzième et dernière magnificence fut au siége de Nusse, où toutes les choses, tant de marchandises comme de drogueries, se recouvroient comme en Bruges ou Gand; et comment, ledit siége gardé, il envahit l'empereur, ensemble la puissance de Germanie.

FIN DU TOME PREMIER DES CHRONIQUES DE JEAN MOLINET.

TABLE

DES MATIERES

CONTENUES DANS LE PREMIER VOLUME DES CHRONIQUES DE J. MOLINET.

FIN DE LA TABLE DU PREMIER VOLUME DES CHRONIQUES DE J. MOLINET.